

Généa
79

DÉCEMBRE 2018 — N° 105

**LA REVUE DU CERCLE
GÉNÉALOGIQUE DES
DEUX-SÈVRES**



**NOTRE CHALLENGE AZ
« SPÉCIAL GÂTINE »**

SOMMAIRE

Illustration de couverture : Quartier Saint-Paul à Parthenay (source Wikipédia)

Le mot du président	2
Trois temps forts au féminin	2
Le challenge AZ spécial Gâtine	3
A comme Adélaïde Mignonneau	4 et 5
B comme Bataille de la Bourgonce	5 à 7
C comme Curé Constitutionnel de Champeaux	7 à 9
D comme Dissidence	10 à 15
E comme Éducation populaire	16 à 18
F comme Forge	18 à 20
G comme Grimolles (ou Grimolée)	21
H comme Hériter en Gâtine	22 à 26
I comme Interrogateur, Ratil... et autres fermes	26 et 27
J comme Jureur ou non Jureur	28 à 31
K comme Kriegsgefangener – 1915-1919	31 à 34
L comme Lageon	35 et 36
M comme Ma mystérieuse Marthe	36 et 37
N comme Nicolas, une famille en Gâtine	37 à 39
O comme Officier d'Académie	39 et 40
P comme Parthenay, aux origines du nom	40 à 42
Q comme Quitter la Gâtine	42 à 44
R comme Rente à vie	45 à 47
S comme Surin	47 à 49
T comme Torpillage	50 à 52
U comme Union de Gâtinais aux Montils	52 à 55
V comme Verruyes	55 à 58
W comme World war (first)	58 à 59
X comme Xon	60 à 63
Y comme Y'a des guenilloux à Amailloux	63 à 66
Z comme Zoom sur une vie brisée	66 et 67
Nécrologie, adieu à notre amie	67
La page des Archives	68



CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Siège social : Archives départementales
26 rue de la Blauderie 79022 NIORT CEDEX

Association loi de 1901 – J.O. du 04.07.1990

☎ 05 49 08 55 75 Local Archives
départementales

☎ 05 49 08 53 40 Local Pierre-de-Coubertin
(laisser un message)

Courriel : genea79@wanadoo.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Jean-Jacques MAUPETIT
Vice-présidents	Danièle BILLAUDEAU Raymond DEBORDE

Secrétaire	Sylviane CLERGEAUD
Secrétaires adjointes	Francette CONANEC Brigitte PROUST

Trésorier	Claude BRANGIER
Trésorière adjointe	Nicole BONNEAU

Administrateurs	Gaby BRAULT Sylvie DEBORDE Nadège DEJOUX Yasmine GUILBARD Serge JARDIN Anne-Marie MOREAU Marguerite MORISSON Michelle PELMONT
-----------------	--

ADHÉSION ET ABONNEMENT 2019

- Cotisation de base incluant l'accès à la revue en ligne :	27 €
- Droit d'entrée, pour 1 ^{ère} adhésion seulement :	10 €
- Supplément pour la revue version papier :	20 €
- Supplément pour la revue papier hors France métropolitaine :	35 €

Mise en page de la revue : Raymond DEBORDE

Responsable de la publication : Jean-Jacques MAUPETIT

Reproduction interdite des textes et illustrations.

Les articles n'engagent que leurs auteurs ou signataires.

Les articles et documents ne sont pas retournés.

Version papier imprimée par Copy Couleurs.

Bonjour à vous tous

Ce numéro qui vous est adressé en cette fin d'année est accompagné du bulletin de ré-adhésion (**pour les abonnés à la version numérique, [rendez-vous sur notre site](#)**) Suite à la mise en place de la RGPD, dont nous vous parlions dans le numéro précédent, nous avons opté pour la solution suivante : Nous garderons dans notre base de données « Adhérents » durant deux années seulement, les personnes à jour de leur cotisation, et aussi ceux qui avaient adhéré l'année précédente. De ce fait, en cas de non ré-adhésion au bout de deux ans, les données seront effacées. S'il advenait qu'une personne veuille ré-adhérer au delà de cette durée, il lui serait demandé le droit d'entrée, fixé à ce jour à 10 Euros.

Pensez à réserver la date du samedi 30 mars 2019 pour notre prochaine assemblée générale à Airvault.

Le livre de Marguerite MORISSON « Poitevins au Canada » a un grand succès. Près de 400 exemplaires ont été vendus, uniquement par nos soins, dont plus de 300 par souscription, tant au Québec qu'en France.

Je remercie sincèrement les quinze rédacteurs du ChallengeAZ, autant pour la qualité de rédaction que pour la diversité des articles.

Lorsque vous lirez cette revue, les fêtes de fin d'année seront proches, alors je vous souhaite d'en profiter pleinement et avec beaucoup de joie.

N'oubliez pas d'inviter Modération qui vous aidera à ne pas faire d'excès...

Jean-Jacques MAUPETIT

TROIS TEMPS FORTS AU FÉMININ, POUR UN HOMMAGE À D'AUTRES FEMMES !

Une conférence d'abord, avec Danielle PINSONNAULT, de la Société des « filles du roy », venue du Québec ce vendredi 19 octobre, pour nous parler de 764 femmes, dotées par le roi, qui partirent de France de 1663 à 1673, peupler la jeune colonie. Après la longue et difficile traversée, la promiscuité, l'eau pourrissante et le biscuit à ramollir, il y eut encore à l'arrivée pour les survivantes, le choix d'un mari, l'installation dans sa « cabane » au toit d'écorce et sol de terre battue, de rudes hivers sans fin et des incursions iroquoises. Ces femmes courageuses, robustes et « agréables à regarder », mirent au monde en onze années, près de 5 000 nouveaux-nés. Ce sont les mères de la nation Québécoise.



Une voix de velours ensuite, celle de Christine AUTHIER, pour rendre hommage à ces femmes et à leurs descendants, les Ovide, Réjean, Télésphore et Ti-Jean, morts sur le sol de France, à Dieppe en 1942 : « *Je pense à ceux qui les aimaient, à celles qui les attendaient et qui priaient dans le silence...* ».

Une plume en dédicace enfin, celle de Marguerite Morisson qui, en troisième partie de la soirée, dédicà son livre « POITEVINS AU CANADA » évoquant parmi les 250 pionniers du département, Catherine Fièvre, fille du roy niortaise, dont la maison natale a été retrouvée sur la colline St-André.

Merci à Danielle, Christine et Marguerite pour cette émouvante soirée et merci à la municipalité niortaise qui prêta le cadre solennel de l'Hôtel de Ville.

Danièle BIZET-BILLAUDEAU

LE CHALLENGE AZ « SPÉCIAL GÂTINE »

Le Challenge AZ est un challenge d'écriture de « généablogueurs » qui se déroule une fois par an depuis 2013. Il s'adressait au départ au petit monde des amateurs de généalogie mais il touche un public de lecteurs de plus en plus large. L'exercice consiste à écrire tout au long du mois (novembre cette année) chaque jour sauf le dimanche un article plus ou moins lié à la généalogie et dont le titre suit l'alphabet. On va ainsi de A à Z, du jeudi 1^{er} novembre au vendredi 30 novembre. Chaque année connaît un nombre croissant de blogueurs participant à l'exercice (86 en 2017).

Ce sont :

- des individus : des blogueurs généalogistes amateurs ou professionnels, francophones (il y a aussi des cousins du Canada)...
- mais aussi des groupes : des étudiants en généalogie, des services d'Archives, des entreprises (Geneanet), des Cercles généalogiques...



Le Cercle généalogique des Deux-Sèvres s'est lancé dans l'aventure cette année, sur le blog de son association. Comme l'exercice se décline souvent autour d'un thème, **nous avons choisi pour notre 1^{ère} année d'évoquer la Gâtine**. Pour que ce soit varié, un appel à participation a été lancé : nous sommes donc 14 à nous être relayés pour écrire. Nous venons de différents horizons, mais sommes tous, par nos racines ou notre cœur, attachés à la Gâtine.

Pour garder un souvenir au format journal de cette expérience participative, ce numéro de décembre du Généa79 compile donc tous les articles du ChallengeAZ parus le mois dernier, de « *A comme Adélaïde Mignonneau, féministe méconnue* » qui était institutrice à Parthenay au début du XIXe siècle, à « *Z comme Zoom sur une vie brisée* », celle de Polet, le pauvre gars d'Azay-sur-Thouet déporté en 1730 au Canada.

Raymond DEBORDE

Si le challengeAZ vous a plu sur le blog ou dans cette revue, si l'idée d'écrire sur vos ancêtres, leur vie et leur environnement vous intéresse, vous avez peut-être aussi envie d'y participer pour le reconduire en 2019. Ou, plus simplement, cela vous a motivé afin d'écrire pour vous ou pour vos proches, ou encore pour le journal ou pour le blog. Si c'est le cas, je vous donne rendez-vous en 2019 pour réfléchir à **la création d'un groupe d'écriture, le samedi 19 janvier à 10 h 00 à notre local, rue Pierre-de-Coubertin à Niort**. Si vous ne pouvez pas ce jour là, vous pouvez me contacter à l'adresse du blog

genea79blog@laposte.net

Nous échangerons ensemble pour savoir ce que chacun aurait envie de mettre en valeur de sa généalogie, ou aimerait évoquer de notre département des Deux-Sèvres. Peut-être même arriverons-nous à définir une thématique fédératrice commune.

Nous pourrions ainsi partager nos généalogies sous une forme nouvelle, faire découvrir d'une façon plus vivante à nos familles, nos amis, nos proches mais aussi aux autres généalogistes des anecdotes, des événements et des vies qui méritent d'être racontées.

A COMME : ADÉLAÏDE VICTOIRE MIGNONNEAU, FÉMINISTE MÉCONNUE

Le combat des femmes pour l'égalité des droits avec les hommes est très ancien, et il commence à se faire véritablement connaître en Gâtine à la fin du XVIII^e siècle. On va surtout le percevoir dans quelques écrits, mais également dans certaines pratiques. C'est notamment le cas avec Adélaïde Victoire Mignonneau, que nous considérons comme la première institutrice laïque de Gâtine. Elle est la fille d'un chirurgien parthenaisien, lui-même fils d'un autre chirurgien. Elle est baptisée en l'église Saint-Laurent de Parthenay le 23 décembre 1787, et par ses actions, elle va marquer la vie locale du début de l'Empire jusqu'à son décès, en 1842. Autant préciser dès à présent que ses opinions sont avant-gardistes, ce qui lui attirera bien évidemment l'opprobre de certaines familles que l'on pourrait qualifier aujourd'hui de traditionalistes. Alors qu'elle n'a que 18 ans, elle ouvre une institution pour les jeunes filles en 1805. Elle connaît sans doute déjà Jean-Marie Gallemand, de vingt ans son aîné, qui s'établit officiellement comme instituteur à Parthenay en 1806 et qu'elle épouse le 3 février 1807. Ce dernier avait demandé l'autorisation de créer une seconde école secondaire pour y enseigner « *les principes de la lecture, l'écriture & l'arithmétique, & ensuite développer à fond les éléments de la grammaire française, de la géographie et de la mythologie* ». Dès lors, le couple dirige une école qui se trouvait rue Béranger, dans une maison ancienne, occupée aujourd'hui par divers services de la commune. Malheureusement, l'établissement est dévasté par un incendie en 1808. Qu'importe, la maison est restaurée et les instituteurs poursuivent l'éducation des jeunes filles.

Voici ce qui en est dit en 1812 : « *L'établissement d'instruction publique dirigé par M^{me} Gallemand, acquiert tous les jours un nouveau degré de confiance ; que ce pensionnat devient très nombreux, et qu'il mérite à juste titre la préférence qu'on lui accorde sur beaucoup d'autres placés dans les environs. L'instruction y est d'autant étendue qu'on peut le désirer ; les maîtres d'agrément y sont réunis à ceux d'utilité ; la morale y est surtout enseignée et pratiquée d'une manière digne des plus grands éloges. Les exercices publics ont prouvé que les élèves ont profité des bons principes qui leur sont inculqués ; elles ont également fait preuve de goût pour la danse, et pour la musique vocale et instrumentale* ». Avec le retour de Louis XVIII, Adélaïde Victoire Mignonneau obtient un brevet d'enseigner le 7 décembre 1819, avec lequel, « *elle pourra obtenir l'autorisation spéciale d'exercer les fonctions d'institutrice primaire du premier degré* ». Cette même année, un courrier stipule qu'elle est à l'origine de l'ouverture de l'école mutuelle de Parthenay ce qui montre tant sa renommée que sa personnalité. Les idées de la Restauration ne sont pas celles d'Adélaïde Victoire Mignonneau et elle va s'opposer de plus en plus au maire.



À droite, la maison en pierre ayant hébergé l'institution Gallemand. (Cliché Albéric Verdon)

Dans les premières années d'existence de son établissement, elle soulève l'indignation de plusieurs familles en faisant exécuter des exercices publics par ses élèves, comme cela se pratique habituellement pour les garçons. Dès 1813, on lui notifie l'interdiction de cette pratique qui serait contraire aux bonnes mœurs. Précisons que ces exercices sont des lectures et des pièces de théâtre. Notre institutrice passe outre et fait faire des exercices en public les années suivantes. En 1822, le

maire s'en plaint encore au sous-préfet en précisant que « *cette éducation est très mauvaise pour les jeunes demoiselles* ».

Adélaïde Victoire Mignonneau va perdre une partie de ses élèves avec l'arrivée des religieuses Ursulines de Chavagnes en 1820. Les idées conservatrices de la Restauration et les pressions exercées sur les familles vont ramener les filles vers les établissements religieux. En 1824, notre institutrice s'en plaint amèrement en indiquant que les religieuses « *lui enlèvent pour ainsi dire son état* ». Étant très estimée, le conseil municipal lui augmente alors son indemnité de logement. Dix ans plus tard, en 1834, son établissement compte 37 filles en hiver et 33 l'été, tandis que les religieuses s'occupent de 116 filles toute l'année. Il est alors dit d'Adélaïde Mignonneau, « *l'institutrice remplit les devoirs de sa profession à la satisfaction des familles* ». *Elle est très estimée*. L'année suivante, le maire indique qu'elle est fréquemment malade et qu'une jeune femme, sa fille, est pressentie pour la remplacer. Veuve, elle décède en 1842 et deux établissements vont remplacer son école : celui des dames Andrieux et celui des dames Sauzeau. Aucun n'aura son aura. Des écoles privées non religieuses pour les filles se rencontrent à Parthenay jusqu'à la Seconde guerre mondiale malgré l'ouverture de l'école publique et laïque de filles en 1866.

Albéric VERDON

[Histoire de la Gâtine poitevine et de Parthenay](#)



B COMME : BATAILLE DE LA BOURGONCE

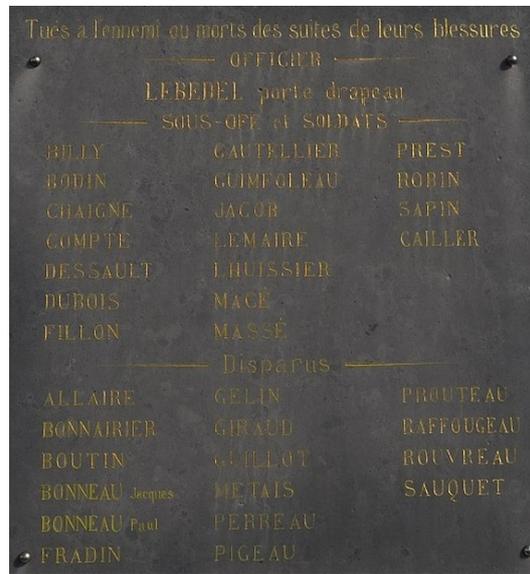
La bataille de la Bourgonce fut pour les Gardes mobiles de notre département, une éprouvante journée de combat qui se déroula dans les Vosges, le 6 octobre 1870 et se solda par une cuisante défaite dont les pertes globales restent encore assez mal connues. Elle fut particulièrement meurtrière pour les jeunes hommes des Deux-Sèvres, qui, pour la plupart, appartenaient au 32ème régiment des gardes mobiles.

Ce régiment comprenait 3 bataillons ; le 1er fut constitué à Parthenay, le 14 août 1870, le second à Melle le 15 août et le 3ème à Niort le 13 août. Le régiment complet, regroupé à Niort, comprenait au total 3 600 hommes qui se joignirent à Bruyères, dans les Vosges, à ceux du 34ème régiment de marche. L'ensemble disparate formait une brigade de 9 450 hommes, possédant une artillerie insuffisante et totalement dépourvue de cavalerie et d'ambulances, ce qui, pour ce dernier point, revient à dire que faute d'évacuation sanitaire possible, les blessés grossirent rapidement le nombre des morts.

Sans se préoccuper de l'état de fatigue des hommes, le général Dupré fit mettre en marche, au matin du 6 octobre, deux colonnes en direction d'Étival. Leur mouvement à peine commencé, elles se heurtèrent à la brigade du général Degenfeld, composée de 7 000 hommes, 900 chevaux et 12 pièces d'artillerie, qui se dirigeait vers Saint-Dié en empruntant les deux rives de la Meurthe. C'est avec le détachement cheminant sur la rive gauche que s'engagea un combat acharné et longtemps incertain. L'appel en renfort de la colonne allemande remontant par la rive droite contraignit nos troupes à se replier vers Bruyères. Nos pertes s'élevèrent officiellement à 846 tués, blessés et disparus, l'ennemi accusant pour sa part 430 hommes hors de combat.



Monument aux morts situé à Parthenay, érigé à la mémoire des victimes des arrondissements de Melle, Niort, Bressuire et Parthenay. Liste à côté : Parthenay.
(source : MémorialGenWeb)



Parmi les victimes du conflit 1870-1871 dont les noms sont encore inscrits sur trois monuments aux morts de notre département, nous avons pu en identifier quelques unes pour l'arrondissement de Parthenay, tués, morts des suites de leurs blessures ou disparus à la Bourgonce.

- **BODIN Alexandre**, étudiant en médecine, né le 22 janvier 1849 à Secondigny, fils de Victor et Joséphine BERTON. Il est décédé des suites de ses blessures à l'hôpital de Saint-Dié (Vosges) le 18 octobre 1870.
- **BONNAIRIER Moïse Omer**, né le le 19 février 1848, à Irais, fils d'Antoine et de Marie JOUNAULT. « *Disparu à l'armée de l'est le..... à la Bourgonce* ».
- **BONNEAU Paul Eugène**, commis marchand, né le 7 janvier 1849 à Airvault, fils de Joseph Alexandre, médecin vétérinaire, et de Ludivine Émilie DROUHET. « *Disparu devant l'ennemi, le 6 octobre 1870 à la Bourgonce* ».
- **BOUTIN Jean Henri Aimé**, né le 15 juillet 1849 à Azay-sur-Thouet, résidait à Saint-Pardoux. « *Disparu à la Bourgonce* ».
- **DESSAULT Charles Célestin**, cultivateur, né le 2 avril 1848 à Saint-Aubin-le-Cloud, fils de René et de feu Marie GUEDON. Il aurait été blessé au combat de la Bourgonce, mais il n'y est pas mort puisque sa fiche matricule militaire précise qu'il a accompli une période d'exercice du 2 au 28 septembre 1876 et qu'il est réformé le 12 avril 1877. Il est inscrit sur le monument aux morts.
- **GUIMFOLEAU Jean**, cultivateur, né le 6 février 1848 à Fénerly, fils de Jean, bordier, et de Marie-Anne GOYAULT. Est décédé le 21 octobre 1870 à Raon-l'Étape (Vosges) à l'âge de 24 ans.
- **LEBEDEL Ernest Eugène**, porte-drapeau, sous lieutenant, né le 24 avril 1848 à Napoléon-Vendée, fils d'Eugène et Adèle LEPLAT-DUPLESSIS, demeurant à Parthenay, rue Royale. Il fut blessé au combat de la Bourgonce le 6 octobre et décéda des suites de ses blessures le 3

novembre 1870 à Raon-l'Étape (Vosges) âgé de 22 ans.

- **METAIS Élie**, né le 10 novembre 1847 à Marnes. « Disparu à la Bourgonce... ses camarades l'ont vu faire le coup de feu dans un jardin pendant l'action et ne l'ont plus retrouvé parmi eux après le combat ».
- **PERREAU Charles**, cultivateur, né le 24 décembre 1849 à Largeasse, fils de François et de Marie CLISSON. Décédé des suites de ses blessures à l'hôpital de Saint-Dié (Vosges) le 14 octobre 1870.
- **ROUVREAU Adolphe**, cultivateur, né le 26 février 1849 à Saint-Pardoux, fils de Bazille et de Marie CHAIGNE, domiciliés à Allonnes. Disparu le 6 octobre 1870 au combat de la Bourgonce.
- **SAPIN Pierre**, domestique, né le 26 avril 1849 à Vausseroux, fils de Pierre et de Marie Geneviève DUBREUIL. Disparu le 6 octobre 1870.
- **SAUQUET Augustin Henri**, cultivateur, né le 6 août 1849 à Allonnes, fils de Jacques et de Marie BRELAY, domiciliés à Germond. Disparu dans les Vosges le 6 octobre 1870.

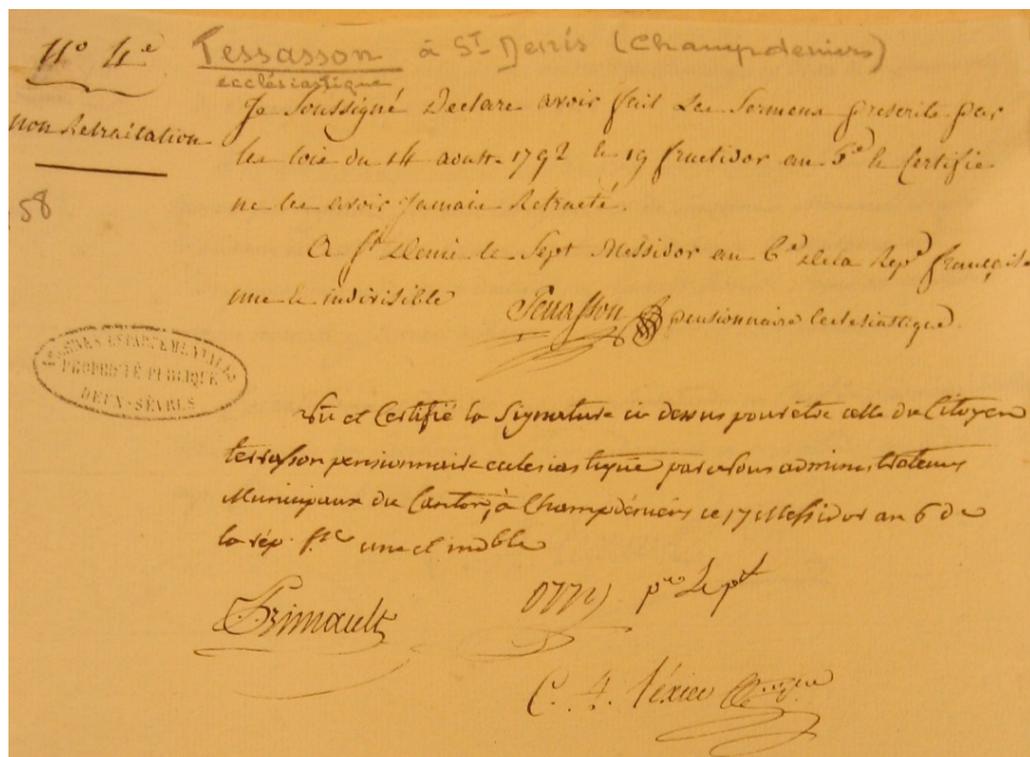
Danièle BILLAUDEAU



C COMME CURÉ CONSTITUTIONNEL DE CHAMPEAUX

Louis René Hercule Terrasson : ex-vicaire de Saint-Pardoux, ex-curé de La Boissière-en-Gâtine, demeure à Saint-Denis, près de Champdeniers. Il a prêté serment le 1^{er} jour complémentaire de l'an V. Le certificat de résidence de l'administration municipale passé devant Bastard atteste qu'il réside bien à Champdeniers et qu'il est pensionnaire ecclésiastique. Il est président de l'assemblée cantonale de Champdeniers, de l'an III à l'an VIII. Ensuite il devient commissaire, résidant à Saint-Denis.

Voici son acte de non rétractation, rédigé à Saint-Denis, le 7 messidor de l'an VI. Réf L 97.



Il est né et a été baptisé à Champdeniers, le 25 novembre 1748, fils de René Terrasson et Suzanne Mimault. Son parrain est Louis Hercule Gaboreau des Brosses et sa marraine est Suzanne Ouvrard. À la sépulture de sa mère, le 1^{er} octobre 1771, à laquelle il assiste, il est encore diacre. Ses parents se sont mariés, le 26 août 1733. Son père René, profession charron, est originaire de la paroisse d'Augé et sa mère de Champdeniers. René a été baptisé à Augé, le 15 janvier 1707.

Le jugement porté sur lui dans l'état du clergé de 1800 est le suivant : « *curé légitime, jureur, schismatique* ». Il dessert Saint-Denis et Champeau. *Réf. Archives diocésaines de Poitiers.*

Louis René Hercule fut un prêtre engagé et un républicain convaincu. En 1792, il fait partie du corps d'électeurs du canton de Saint-Pardoux, ainsi qu'Antoine Gilbert, J.-Marie Guérineau, René Château, Jean Robin, Jean Guitton, et Pierre Pineau. *Réf. 5 F 38.*

Le 8 mai 1791, 153 électeurs du département se réunissent à l'église Notre-Dame de Niort, ils doivent élire un nouvel évêque. À la précédente élection, qui avait eu lieu en 1790, le prêtre Jallet, puis Prieur avaient été élus, mais avaient renoncé à cette dignité. Ces électeurs viennent des six districts : Melle, Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Châtillon et Thouars. Le curé Terrasson a obtenu une voix. Mestadier a été élu évêque constitutionnel, avec 64 voix. *Réf. 6 F 13.*

En 1793, il dépose ses lettres de prêtrise. Le 4 juillet 1795, il écrit à l'abbé Grégoire^{1*} pour lui demander ce qu'il devait faire, car, selon ses propres mots, il séchait de douleur. *Réf. Fracard, bulletin de la Société historique des Deux-Sèvres ; 3ème trimestre 1970.*

Louis René Hercule Terrasson est à la fois dans le canton de Champdeniers, prêtre et homme politique.

Le 1er jour complémentaire de l'an V, devant Bastard, notaire à Champdeniers, par l'administration de Champdeniers est fourni un certificat de résidence pour le curé Terrasson, ecclésiastique demeurant au dit Champdeniers de même que pour Charles André Texier, Joseph Ayrault et Louis Brelay, tous notés pensionnés ecclésiastiques sauf Charles André Texier.

De l'an III à l'an VIII, il est président de l'administration cantonale de Champdeniers et on le retrouve commissaire, selon un état de tous les membres de l'administration du canton de Champdeniers en exercice lors de sa suppression, dressé par Charles Auguste Texier, maire de Champdeniers, le 8 thermidor de l'an IX. Il demeure à Saint-Denis.

Le 14 vendémiaire de l'an V, Terrasson, au nom de l'administration municipale de Champdeniers adresse une lettre à l'administration du département des Deux-Sèvres, à propos de gardes nationales et notamment de l'article 5 de la loi du 28 prairial de l'an III. Il précise que l'administration municipale s'est réunie en séance. L'article 5 de la dite loi stipule que les citoyens peu fortunés, les domestiques, journaliers et manouvriers ne seront pas compris dans le contrôle des compagnies à moins qu'ils ne réclament contre cette disposition. Deux opinions se sont exprimées à l'administration municipale. Les uns, dont Terrasson, veulent que cette disposition soit restreinte aux villes, mais les autres veulent qu'on l'étende aux campagnes. Chargé par ses collègues de consulter les administrateurs de département, Louis Hercule Terrasson prie de donner leur réponse sur ce différend.

Le 5 floréal de l'an VI, Lévêque, receveur de l'agence nationale de l'enregistrement et des domaines procède, en présence des administrateurs du canton, à la ferme de la métairie du Luc, confisquée sur le dernier seigneur de Champdeniers, émigré. Ce qui pourrait impliquer la location d'une salle servant vraisemblablement aux délibérations de l'assemblée cantonale. Ont signé Terrasson, président de l'administration cantonale, Ayrault, secrétaire adjoint et Pruel, sans désignation de fonction.

Le 8 floréal de l'an VI, comme président de cette administration cantonale, il écrit aux agents municipaux du canton, pour qu'ils invitent les époux de leurs communes qui ont une famille nombreuse, des enfants à la défense de la patrie, qui ont versé leur sang pour elle ou qui sont recommandables dans les arts, à se réunir le 10 floréal, de 10 heures à 11 heures, à l'autel élevé à l'occasion de la « Fête des époux », pour la commune de Champdeniers. *Réf. Histoire de Champdeniers par Léo Dessaivre.*

¹ L'abbé Grégoire (1750- 1831) fut député à la Constituante, évêque constitutionnel.

Le 7 prairial de l'an VI, un courrier de l'administration de Champdeniers est adressé à l'administration municipale de Saint-Pardoux, par le président Terrasson. Ce courrier contient sept exemplaires de l'arrêté du 30 floréal de l'an VI, concernant la fixation des foires et des marchés. Voici les mots du président : « *Convaincus que vous sentez tout le prix des communications, faites pour l'avantage du commerce et qu'il tient à la gloire nationale d'en fixer les rassemblements d'après le calendrier républicain, nous nous plaignons à croire que vous voudrez bien lui donner la plus grande publicité. Salut et fraternité.* » Terrasson a signé ainsi qu'Ayrault, secrétaire adjoint. Par arrêté du 12 fructidor de l'an VI, l'administration municipale, créa des marchés, notamment, les 3, 13, 23, de chaque mois en plus de ceux qui existaient déjà. À la délibération de l'administration municipale du canton de Champdeniers ont assisté Terrasson, président, C.A. Texier, secrétaire, Primault, Lambert, Couzinon, et Robert, administrateurs, Chabosseau, commissaire du pouvoir exécutif. *Rapporté par Léo Dessaivre, dans son Histoire de Champdeniers qui cite les registres des délibérations municipales.*

Il demeure à Saint-Denis dont il avait acheté la « maison curiale » avec ses dépendances, le 19 prairial de l'an IV pour un prix de 40 livres. *Réf 1. Q 67.*

Le 3 brumaire de l'an IX, un état général donne la composition des membres composant les conseils municipaux. Voici les noms des membres de la commune de Saint-Denis : Terrasson, ex-commissaire, Louis Pied, Pierre Barreau fils, René Bideau, Pierre Barreau, Saboureau dit Lion, Joseph Bonnin, Thavar de Saigné, Jacques Rimbault, François Thomazeau.

On peut supposer qu'il était le secrétaire de la municipalité puisque du 5 messidor de l'an V jusqu'à son décès, il a rédigé tous les actes d'état civil. Son écriture caractéristique étant aisément identifiable.

Le 6 floréal de l'an IX, en vertu de l'article de la loi du 13 ventôse de l'an IX, concernant la nomination des directeurs de scrutin et les scrutateurs des communes de l'arrondissement de Niort, Louis René Hercule Terrasson est nommé directeur du scrutin pour les communes de Saint-Denis et Champeau et Pierre Thomazeau et Pierre Barreau scrutateurs. *Réf. 3 M 13 et 18. Arrondissement de Niort.*

Après le concordat de 1801, il est desservant de Champeaux et Saint-Denis.

Le 19 vendémiaire de l'an XIII, à l'hôtel de la préfecture de Niort, il fait sa déclaration de fidélité à la République française. Voici sa déclaration : « Je jure et promets à Dieu sur les saintes Evangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue soit au dedans soit au dehors qui soit contraire à la tranquillité publique. Et si j'apprends qu'il se trouve contre l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement ». Pièce n° 174.

Aux Archives diocésaines de Poitiers, on trouve à son sujet, dans un bref historique anonyme de l'histoire religieuse de Champdeniers, le commentaire suivant : « *Il paraît par les actes de baptêmes, décès et mariages qu'il se regardait toujours comme curé de la Boissière, car il signait toujours ainsi, d'abord en toutes lettres puis en abrégé.* » *Réf. Série Q/2- 9-1.*

Il décède le 21 février 1807, à Saint-Denis. Un inventaire après décès a été établi par Maîtres Baraton et Robert, ses biens ont été évalués à 6251 francs et 15 centimes. *Réf 3 E 4718.*

Le préfet des Deux-Sèvres adresse au maire de Champeaux, le 3 mars 1807, une lettre dont voici la teneur : « *Je suis informé, monsieur, que Monsieur Louis René Hercule Terrasson, prêtre, desservant de votre commune est décédé, le 21 février dernier. Je vous invite à m'envoyer son extrait mortuaire sur papier libre.* » *Réf.1 M 35, n° 6496.*

Marc BOUCHET



D COMME DISSIDENCE

Lundi 18 décembre 1899, Verruyes, Deux-Sèvres.
De la Petite Église à La Grande Église.



Église Saint-Martin de Verruyes,
début XXe siècle
(dr/coll.personnelle)

Il y a du monde aujourd'hui sur la place de l'église Saint-Martin de Verruyes. Les Niveau, les Babin et les Nivault, ceux du Moulin Neuf, les meuniers, sont de baptême. C'est jour de fête, quelques jours avant celles de Noël et du Nouvel An, et surtout quelques jours avant ce qui devait être considéré comme la fin du XIXe siècle et l'arrivée d'un nouveau siècle prometteur. C'est un double, voire triple baptême qui est célébré, ce jour-là. Celui des enfants Niveau.

C'est une fratrie très soudée, les Niveau. Ils sont trois, deux filles et un garçon, tous les trois nés à Verruyes, en plein Pays de Gâtine. Marie-Germaine est l'aînée, puis suit Pierre Florin qui deviendra maire-adjoint de Verruyes, et enfin la benjamine Marie-Louise, mon arrière grand-mère maternelle.

Les deux sœurs sont là, avec leurs enfants, leurs conjoints et les familles de leurs conjoints. Leur frère n'est pas encore marié mais le sera l'année suivante. Leurs parents, Pierre Niveau et Justine Goudeau doivent être là aussi, et ont certainement approuvé la décision de leurs enfants. Peut-être ont-ils aussi pris la même d'ailleurs ? Est-ce que Louis Nivault, le cousin germain de leur père Pierre est présent avec son fils Auguste ?

Marie-Germaine fêtera ses 32 ans à la fin du mois prochain, en janvier 1900. Au printemps précédent, Pierre-Florin est devenu trentenaire et Marie-Louise a eu 27 ans. Et ce sont eux qui vont être baptisés. À tout le moins, les deux sœurs. Je n'ai pas la preuve du baptême catholique romain de Pierre-Florin, mais on peut supposer qu'il s'est aussi changé ce jour-là. On dit en effet d'un membre de la Petite Église du Poitou, un dissident, qui retourne dans le giron de la Sainte mère l'Église catholique et romaine, qu'il se change. Ce jour-là, ce lundi 18 décembre 1899, c'est ce que font Marie-Germaine et Marie-Louise, qu'on prénommera, selon son choix, désormais Louise, tout simplement.

Leurs parrains et marraines sont des Nivault du Moulin Neuf, la lignée de meuniers. Pour Louise, ce sont ses beaux-parents. Sa belle-mère, Virginie, est la sœur de la marraine de Marie-Germaine. Ce jour-là, ce lundi 18 décembre 1899, Marie-Germaine et Louise cessent d'être des dissidentes, d'être de ceux et celles qui s'éloignent et s'assoient à l'écart. Et ce jour là, ce 18 décembre 1899, c'est certainement aussi la première fois qu'elles entrent dans la Grande Église, celle de Saint-Martin de Verruyes en l'occurrence.

REGISTRE DES ACTES DE BAPTÊME

L'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le 18 du mois de Décembre
je, soussigné A. Guyonnet curé ai baptisé un enfant du sexe féminin
noble époux de vingt sept ans environ à 10 heures du
matin
légitime de Pierre Niveau
et de Justine Goudeau, résidente
demeurant à la Chapelle
L'enfant a été nommé Elle a pris le nom de Louise
Le parrain a été François Babin
et la marraine a été Virginie Niveau
Lesquels, après la lecture du présent acte, ont signé avec moi.
François Babin
P. Babin
A. Guyonnet

18/12/1899 - Verruyes, Deux-Sèvres - Baptême catholique romain,
à l'âge de 27ans, de Marie-Louise Niveau, dissidente.
Elle prend le prénom de Louise. (droits réservés).

REGISTRE DES ACTES DE BAPTÊME

L'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, le 18 du mois de Décembre
je, soussigné A. Guyonnet curé ai baptisé un enfant du sexe féminin
noble époux de vingt sept ans environ à 10 heures du
matin
légitime de Pierre Niveau
et de Justine Goudeau, résidente
demeurant à la Chapelle
L'enfant a été nommé Elle a pris le nom de Louise
Le parrain a été François Babin
et la marraine a été Virginie Niveau
Lesquels, après la lecture du présent acte, ont signé avec moi.
François Babin
P. Babin
A. Guyonnet

18/12/1899 - Verruyes, Deux-Sèvres - Baptême catholique romain,
à l'âge de 32ans, de Marie-Germaine Niveau, dissidente.
(droits réservés).

Presque cent ans après la mise en place du Concordat. Quatre générations d'hommes et de femmes plus tard.

Mercredi 15 juillet 1801, Paris & Rome, France & Italie.

Tuer un schisme pour en faire naître un autre.

On nous a changé notre religion et on nous a tué notre Roi !

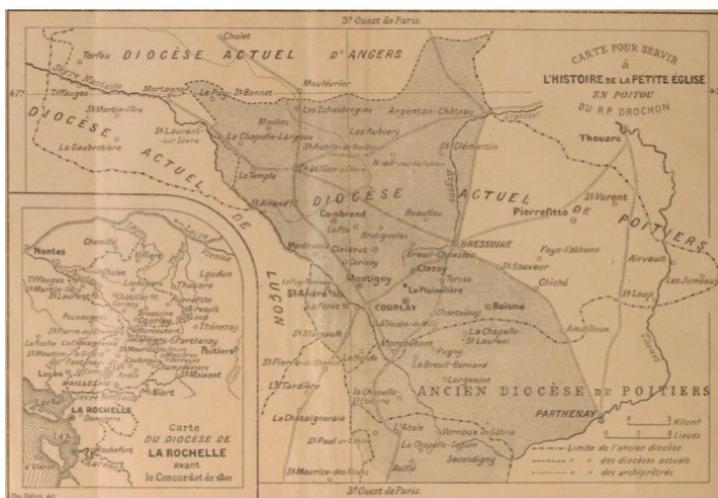
C'est ainsi que les opposants au Concordat auraient accueilli, le mercredi 15 juillet 1801, sa signature par Bonaparte et le Pape Pie VII. Bonaparte, Premier Consul, n'est pas encore Napoléon mais est désormais à la tête du pays, après le coup d'État du 18 brumaire de l'An VI. La France est régicide. La Terreur a marqué de son empreinte la période révolutionnaire, faisant des milliers de victimes, y compris ceux qui avaient porté les idées nouvelles et les valeurs de la 1^{ère} République. Aujourd'hui, on évoque même le mot de génocide pour qualifier les Guerres de Vendée opposant les Blancs aux Bleus, les Cœurs rouges aux colonnes infernales, les Royalistes aux Républicains, les croyants aux athées.

En 1791, la toute jeune République, souhaitant déjà contrôler l'Église, ordonne la Constitution civile du Clergé, obligeant les évêques et les prêtres à prêter serment à la République. La grande majorité refuse cette allégeance. Rome condamne aussi cette constitution et excommunie ceux qui y adhèrent. Le culte public, celui des prêtres jureurs, ne connaît pas un franc succès, les églises se vident, les populations préférant majoritairement rester fidèles à leurs évêques et leurs curés. Ceux-ci, pourchassés voire persécutés, avec le soutien de leurs ouailles, mirent dès lors en place, dans leur paroisse, un culte interdit donc clandestin, encouragés par certains évêques en exil.

Dès 1800, le Premier Consul souhaite désormais apaiser le pays, réconcilier les Français, notamment sur la question religieuse et faire la paix avec la Papauté. Pour mieux tourner la page, passer à autre chose et mettre en œuvre ses projets. Mais cet apaisement doit se faire à ses conditions pour ne pas perdre une once de pouvoir. Il négocie ainsi avec le Pape Pie VII, nouvellement élu, une réorganisation de la religion catholique en France. Elle est culte d'État, mais si les évêques sont institués par Rome, ils sont nommés par l'État. Ceux en fonction à la signature du Concordat doivent démissionner, ce qui est du jamais-vu. Soit ils sont renommés, soit ils perdent leur diocèse. Jusqu'à

présent, ils étaient désignés à vie par le Pape, représentant de Dieu sur terre.

Les diocèses sont aussi redécoupés pour s'adapter à la nouvelle administration mise en place pendant la période révolutionnaire. Une partie ouest du tout nouveau département des Deux-Sèvres créé en 1790, quitte ainsi le giron du diocèse de La Rochelle pour celui de Poitiers. Les prêtres jureurs, ceux ayant prêté serment à la Constitution civile du clergé en 1791, ce qui en faisait des agents de l'État, sont aussi réintégrés dans l'église qui les en avait alors exclus. Les réfractaires, fidèles à la religion et à Rome à l'époque, et certaines parties



Carte des diocèses de l'ouest - Essai historique sur la petite église - R.P.J.E. Drochon - Maison de la Bonne Presse, 1893 - Gallica

de la population, voient d'un mauvais œil ces "traîtres" (re)devenir leurs curés.

N'oublions pas non plus l'obligation de bénir un 2^{ème} mariage après un divorce, la vente des Biens nationaux, souvent propriété de l'Église avant la vente, considérés comme des biens volés, empêchant ainsi leurs nouveaux propriétaires d'être absous. Certains évêques, comme celui de La Rochelle, Mgr de Coucy, réfugié en Espagne après la Constitution civile du Clergé, fustigent aussi ce nouvel arrangement, et incitent leurs ouailles au refus du Concordat et à la résistance. L'influence de Mgr de Coucy fut grande dans la création et la diffusion de la Dissidence en Poitou.

Bref... Le Concordat, supposé mettre fin au schisme créé en 1791, était en train d'en créer un autre !

Loin de l'apaisement souhaité par le Premier Consul, le Concordat met ainsi le feu aux poudres, dans plusieurs régions de France : Les *Illuminés* en Gascogne, les *Enfarinés* en Rouergue, en Normandie les *Clémentins* et les *Blanchardistes*, les *Filochois* en Touraine, en Belgique les *Stevénistes*... et en Poitou, les *Dissidents*, ceux qui s'assoient à l'écart, s'éloignent.

L'évêque de La Rochelle, Mgr de Coucy écrit que *si ce qu'on débite du prétendu concordat est vrai, il ne paraît qu'un dérivé de la Constitution Civile, catholicisé grossièrement aux dépens de l'honneur et de la justice.*

La différence, c'est qu'il est approuvé par Rome, contrairement à la Constitution civile du clergé ! L'Église catholique romaine, jusqu'à aujourd'hui encore, n'aura de cesse de faire revenir dans le droit chemin ces âmes égarées, prêtres et fidèles.

Septembre 1803, La Boissière-en-Gâtine, Deux-Sèvres. De la persécution naît et grandit la Dissidence.



La Boissière-en-Gâtine - Cadastre, 1837 AD79

Louise Bonnanfant a vingt huit ans. Fille du notaire royal du village de Piersais à Verruyes, devenu Greffier du Juge de paix pendant la période révolutionnaire, elle a été hébergée par son oncle et sa tante, au village de la Barbotinière à La Boissière-en-Gâtine, après la mort de son père et de sa belle-mère en 1794. Elle est mariée depuis cinq ans avec Jacques Nivault, son aîné de onze ans, issu d'une famille de meuniers. Ils habitent au village de la Férolière, à deux pas ou presque de la Barbotinière où résidait Louise avant son mariage.

Ensemble, ils ont déjà deux fils, Louis, né un an après leur mariage, en l'an VI (1799), quelques mois avant le coup d'État de Napoléon Bonaparte, le 18 brumaire et Pierre, né en avril de cette année 1803. Depuis la signature du concordat en 1801, d'une opposition épiscopale, on est passé en deux ou trois ans à un refus clérical puis populaire. Un peu partout en France, de nombreux prêtres refusent d'aller aux convocations pour prêter serment en inventant des prétextes plus ou moins provocateurs. Dans les Deux-Sèvres, à la fin de l'été 1803, le Préfet Dupin montre les muscles contre la Dissidence, qui commence à prendre forme dans plusieurs communes de son département. Les prêtres insoumis sont harcelés et un peu partout où la résistance au Concordat commence à émerger, il envoie les gendarmes. Y compris à La Boissière-en-Gâtine, peuplée de 350 âmes à cette époque.

PAROISSES	CURÉS et desservants.	POPULATION		OBSERVATIONS
		en 1804	en 1894	
Clessé	PROUST.	400	1304	Dissident. Mené par MM. Guillon et Gaultier, très bon. Se rendrait probablement sans les deux autres.
CANTON DE THÉNEZAY				
La Peyratte	LIÈVRE (45 ans).	700	1307	Soumis. A fait son serment, le 23 juillet 1804; très timoré. Il a fallu deux grandes conférences et l'emploi de l'autorité épiscopale pour le décider et faire évanouir ses préjugés.
CANTON DE MAZIÈRES-EN-GASTINE				
La Boissière-en-Gâtine	AYRAULT.	350	519	Soumis. A remplacé M. Clément, détenu à Poitiers, sorti de prison le 13 juillet 1804, après avoir fait le serment, et renvoyé à Niort, avec permission de dire la messe.

État des prêtres des Deux-Sèvres - Essai historique sur la petite église -
R.P. J.E. Drochon - Maison de la Bonne Presse, 1893

En septembre, le curé Clément de la paroisse de La Boissière-en-Gâtine, insoumis, est arrêté, en même temps que cinq autres prêtres (ceux de Montravers, du Pin, de Chanteloup, de Montigny et de la Peyratte). Il est emprisonné à Poitiers. Mgr Bailly, le nouvel évêque de Poitiers, exhorte ces insoumis à prêter serment et cinq succombent aux discours du prélat, dont le curé Clément. Il sort de prison en juillet 1804, et rejoint Niort où il a le droit de dire la messe.

À La Boissière-en-Gâtine, il est remplacé par le curé Ayrault.

Alertés par ces arrestations, les prêtres des villages voisins purent prendre la fuite ou se cacher. Jusqu'à la chute de l'Empire en 1814, jamais ces prêtres récalcitrants ne furent tranquilles. Leurs fidèles non plus. Pratiquer le culte dissident, c'est-à-dire selon le catéchisme de La Rochelle, selon les pratiques d'avant 1789, se fait dès lors de façon clandestine. Il faut dire qu'ils mettent en cause l'infaillibilité du Pape, l'autorité de l'Église et celle du Premier Consul puis de l'Empereur.

Pour Louise et Jacques, on leur enlevait leur prêtre, on changeait leur religion, leur monde n'était plus le même. Ils prennent certainement - peut-être - alors la décision de suivre ce qu'ils considéraient comme la Vraie Religion, celle d'avant. Ils deviennent Dissidents.

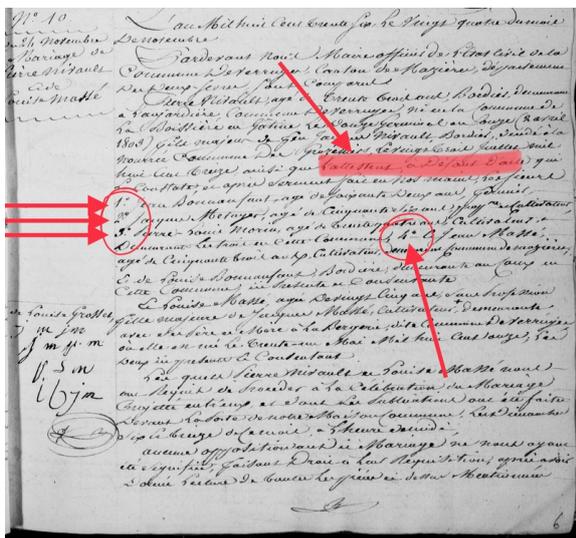
Vendredi 23 juillet 1813, la Nourrée, les Groseillers, Deux-Sèvres.
Un acte de décès introuvable réapparaît.

Bonaparte est devenu Napoléon il y a presque dix ans, mais l'Empire va désormais inexorablement vers sa chute. Cette belle journée d'été est teintée d'une infinie tristesse chez les Niveau. Jacques, le père, est mort. Il n'avait que 49 ans. Louise, après seulement quinze ans de mariage, désormais veuve, n'a que 38 ans. Elle est la mère de cinq enfants dont l'aîné a seulement quatorze ans et le petit dernier, un peu plus de trois ans : Louis, Pierre, Modeste, Jeanne et Jacques. Trois garçons et deux filles. Les trois plus âgés sont nés à la Boissière, mais Jeanne et Jacques aux Groseillers. Louise et Jacques ont quitté la Boissière-en-Gâtine entre le printemps 1806 et celui de 1810 pour s'installer à quelques kilomètres de là, aux Groseillers, une toute petite commune, puisqu'en 1836, le recensement n'indique encore que 176 administrés.

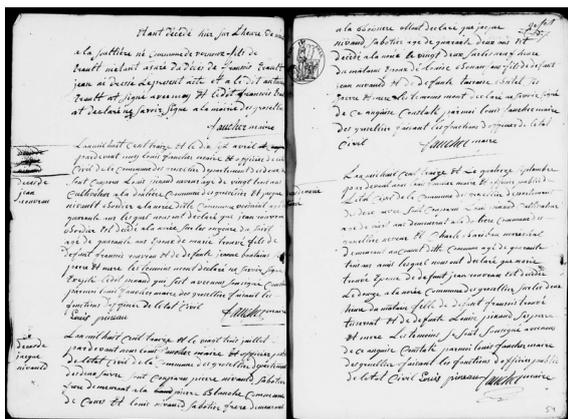
Ce déménagement était-il lié à la Dissidence et à une plus grande facilité d'observer le culte clandestin sans ennui ou bien tout banalement pour avoir du travail ? Je n'en sais rien. Je sais simplement que l'acte de décès de Jacques m'a longtemps été soustrait, du temps de la généalogie papier-crayon. Introuvable, telle était la réponse de la Mairie.

À chaque événement familial, comme les mariages des enfants, il était nécessaire pour l'officier d'État civil de retranscrire, sous serment, les dires de quatre témoins affirmant que Jacques était bien décédé ce 23 juillet 1813 à la Nourrée des Groseillers. Quelle ne fut pas ma surprise, après la numérisation des archives et leur remise à disposition sur internet, de découvrir en ligne le fameux acte de décès. L'âge de Jacques n'est pas le bon d'ailleurs.

L'une des explications possibles que je donne à cette mystérieuse disparition pendant près de 200 ans et le recours au serment de témoins pour alléguer ce décès, serait celle de l'appartenance de Jacques à la Dissidence.



Mariage de Pierre Niveau et Louise Massé 1836
 AD79



23/07/1813 - Acte de décès de Jacques Niveau - AD79

Après 1814, Verruyes, Deux-Sèvres. Un important foyer de Dissidence.

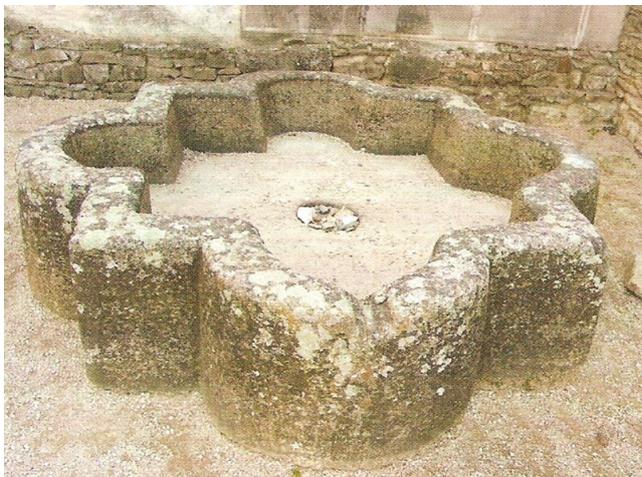
Louise a certainement souhaité se rapprocher de sa famille et après la mort de Jacques, elle est retournée à Verruyes, qui, entre temps, était aussi devenu un foyer important de la Dissidence dans la région. La chute de l'empire et le retour de la Royauté donnent aux Dissidents un peu d'espoir. Peine perdue ! Mgr de Courcy, qui était toujours évêque de La Rochelle, abandonne les Dissidents à leur sort, démissionne de la fonction qu'il avait refusé de quitter en 1801, et en échange devient évêque de Reims après la signature d'un nouveau Concordat le 11 juin 1817. Le nouvel évêque de Poitiers, Mgr de Bailly, écrit aux insoumis et ils sont nombreux, à cette occasion, à revenir dans l'Eglise apostolique et romaine.

Mais à Verruyes, nouveau Concordat ou pas, les Dissidents restent très nombreux et têtus. En 1819, le curé de Verruyes, l'abbé Bodin, écrit ainsi, dans une lettre au ministre des Cultes de Louis XVIII, Élie Decazes : Verruyes compte 1500 âmes, mais les trois quarts sont de la Petite Église, l'autre quart se compose des éléments les plus pauvres de la paroisse. Je n'en peux attendre aucun secours. Le 21 juillet 1820, Mgr de Bailly finit par interdire les prêtres insoumis, ce qui est validé par le Pape Pie VII en septembre de la même année. En 1820, les dissidents sont encore au nombre de vingt mille. Ce nombre va baisser au fil des années avec la disparition des prêtres dévoués à la cause dissidente. Plus lentement à Verruyes où la prise en charge du culte dissident par les laïcs s'organise. La Dissidence a pour particularité, en effet, de voir les laïcs prendre le relais des prêtres disparus. Ces chefs de communauté sont choisis en fonction de leur très haute valeur morale et religieuse et non pas en fonction de leur statut social. L'autre particularité de la Dissidence est le non-prosélytisme, et une très grande discrétion de ses membres, qui restent entre eux, s'entraident en toute occasion, se marient entre eux (d'où la consanguinité aussi au XIXe siècle).

1834 et après, la Tardivière, Verruyes. Un culte officié par des laïcs

Les années s'égrènent...

La Tardivière à Verruyes est devenu le lieu de rassemblement des Dissidents pour la célébration des offices. En 1834, ils sont désormais célébrés par un laïc de la communauté, ou peut-être encore un prêtre insoumis, comme le raconte Léo Desavire.



Des fonts baptismaux dissidents ont été retrouvés récemment dans un champ du village et sont désormais visibles par tous dans les Jardins de Saint-Marc-la-Lande. Le baptême est le seul véritable sacrement donné par le chef de la communauté.

Les enfants Niveau grandissent. Louis, l'aîné, se marie en 1826 avec Marie-Anne Godard et il habite avec sa belle-famille au Grand-Chambord à Verruyes. Pierre épouse, lui aussi à Verruyes, en 1836, Louise Massé. Puis suivent les mariages de Modeste en 1833 et Jeanne en 1834, aussi à Verruyes et celui de

Jacques, à Saint-Lin, à deux ou trois kilomètres de Verruyes en 1845. Ils et elles se marient très certainement avec des filles et des garçons adeptes de la Dissidence, et selon le rite, le mariage religieux a lieu avant le mariage civil dans des maisons, des chapelles qu'on a aujourd'hui oubliées, ou dans des endroits comme le village de la Tardivière.

En 1850, on dénombre encore 400 à 500 Dissidents, à Verruyes. En 1854, Louise Bonnanfant, la première dissidente, la mère de Louis, Pierre, Modeste, Jeanne et Jacques, décède à l'âge vénérable

de 79 ans au village du Cou à Verruyes. Le fils de Pierre, prénommé comme son père, nous a légué un morceau de papier sur lequel est inscrit ce qui s'apparente à la formule dissidente de mariage, et a écrit de sa main la promesse de régulariser à l'église ce sacrement dès que la Providence (leur) nous en donnera les moyens.

L'an Mil huit cent...
 en la maison protestante...
 Que l'impossibilité ou nous venant
 de participer aux sacrements de
 mariage par le ministère d'un prêtre
 Catholique, et nous compromettant par
 nos protestations en vain dans les brefs
 du pape Clément XII. Notamment
 l'interdiction donnée à l'époque de
 Louis le 28 février 1793.
 Nous soussignés... le dit père
 et mère ayant donné leurs consentements
 en présence de témoins et des parents ci
 après nommés (selon la foi de la
 bonne Église Catholique) par ce
 fait et l'acte de mariage nous engageons
 nous et femme en tout légitime et
 indissoluble mariage et faisons

Les vœux de la consécration par
 la bénédiction sacerdotale
 assistés de provisions nous en
 procurer le moyen
 les vœux de la consécration par le bannissement
 d'un prêtre catholique assistés de la
 providence nous en procurer les moyens
 Lucien Chevign

Les vœux de la consécration par la
 bénédiction sacerdotale assistés de la
 providence nous en procurer les moyens

Lucien Chevign

Louis et Pierre, deux frères dissidents, deux descendance différentes.

Louis et Pierre Nivault, ou plutôt Louis Niveault et Pierre Niveau. Deux frères, deux orthographe patronymiques différentes. Le premier, Louis est l'arrière-grand-père de mon grand-père Denis, le second celui de ma grand-mère Marie-Louise, les parents de ma mère. La connaissance de notre appartenance à la Dissidence s'était transmise par les descendants de Pierre, très religieux. Aucune allusion à cette appartenance par ceux de Louis, plus laïcs. Pierre est aussi l'aïeul de mon petit cousin Vincent, @Winch rencontré sur Twitter en avril. Il est l'arrière-petit-fils de Léonie Nivault, l'arrière-petite-fille de Pierre. Nous avons depuis, avec son père, son oncle et ma mère, autour d'un bon repas, discuté et échangé sur nos souvenirs, les documents, les photos en notre possession.

Caroline CESBRON
La drôlesse



E COMME ÉDUCATION POPULAIRE

Éducation populaire ? C'est quoi ça ? Ah oui ! Ce « machin » fait pour distraire ceux qui n'ont rien à faire ! Et bien non ! À Verruyes ce « Festival National d'Animation Rurale » fut la brillante démonstration que l'éducation populaire était non seulement vecteur de notre culture, mais qu'elle apportait du bonheur aux gens, qu'elle ouvrait de nombreuses possibilités aux jeunes participants, donnait à chacun le sens du travail, de la solidarité et pouvait permettre de nouer des amitiés résistant au temps.

Verruyes, haut-lieu de la culture

Tout est né d'une rencontre : un village et sa population, Verruyes, un auteur, un espace magnifique et une équipe, l'UPCP, (Union Poitou-Charentes pour la Culture Populaire) avec ses quarante associations réparties en Poitou-Charentes-Vendée et ses 3000 membres à ce moment-là.

1970 : L'UPCP a 1 an mais a déjà fait des stages et engrangé de très nombreux témoignages des anciens. Cette année là, Jean-Pierre Pottier, metteur en scène, CTP « Jeunesse et Sports », monte sur les bords de l'étang de Verruyes le « Livre vivant » de Jean Nazet : « La légende de Mélusine » présenté pour la première fois à Cherveux 25 ans plus tôt.

Ceci donne l'idée à André Pacher, président fondateur de l'UPCP, de mettre en scène l'histoire des « absents de l'histoire » comme il aimait à définir les paysans, auxquels il vouait une admiration et un attachement profonds.

1971 : Jean-Pierre Pottier et André Pacher unissent leurs efforts. Avec la participation des « Ballets Populaires Poitevins » et de la population de Verruyes, naît un spectacle, appelé « Les Paysans ». Devant le succès remporté, il est décidé de pousser plus loin cette expérience.

1974 : Après trois ans de travail, de recherches, de réunions, de discussions, textes, musiques (choisies ou créées pour la circonstance) sont prêts. Il va falloir des soutiens et de l'aide matérielle. Le projet est ambitieux : mettre en scène sur 15 hectares, y compris le plan d'eau, l'histoire de la paysannerie.

Le bilan établi, donnera des nombres gigantesques : 53 000 heures de travail, 600 costumes, 12 points de diffusion pour la sonorisation avec 22 amplis, 3 km de câbles, 15 micros, sans compter les interphones et talkies-walkies.

Pour les éclairages, une tour de régie de 16 m de hauteur a été construite d'où sont commandés les 400 projecteurs de différentes puissances dispersés sur les espaces de jeu, alimentés par 12 km de câbles dont une grande longueur immergée dans l'étang (avec les précautions que l'on imagine) pour éclairer les lointains.

Sans oublier les 50 danseurs et danseuses chorégraphiés par Maurice Pacher.

Si l'on ajoute à tout cela une cavalerie de plusieurs dizaines de chevaux, une dizaine de tracteurs qui en fin de spectacle font un véritable ballet et les 3 ou 4 moissonneuses batteuses sur lesquelles sont juchés des danseurs pour le final, on peut avoir une idée de la démesure de l'entreprise !

Autre démesure l'intendance : 150 stagiaires à faire manger tous les jours... jeunes et travaillant beaucoup, se couchant tard et donc affamés ! Colette Pacher assura le service sans broncher !

En 1976 on remet ça :

Tant de travail pour une seule saison ? Tout est resté en place, on recommence... avec quelques petits aménagements. Cette fois il y aura 2 écrans géants mécaniques qui se lèveront ou s'abaisseront à la demande. Deux tours sont construites pour ceux qui vont projeter les diapos destinées à assurer un soutien visuel pour certaines scènes.

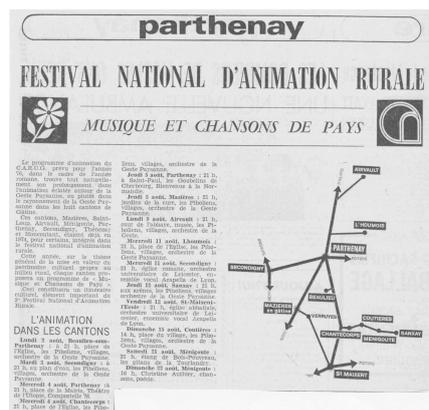
Ce sont 18 000 spectateurs en 1974 et 25 000 spectateurs en 1976 qui sont venus assister à ce spectacle extraordinaire, comme jamais encore il n'y en avait eu dans la région.

Il fut dédié à Jean Nazet, décédé en 1972. Jean-Pierre Pottier fut son élève et c'est bien lui qui fut à l'origine de cette forme de spectacle.

Ce fut le livre vivant d'un peuple que l'histoire allait oublier.



C'est donc ce soir que sera donnée la première grande représentation de la Geste Paysanne au plan d'eau de Verruyes. Créée il y a deux ans, la Geste est reprise cette année, grâce à des moyens matériels impressionnants et à un nombre considérable de participants, qui ne seront pas moins de 200.000 ans d'histoire paysanne, de la vie médiévale jusqu'à l'époque contemporaine revivront donc dans le cadre grandiose du plan d'eau de Verruyes.



Ces documents sont des coupures de presse qui ont aujourd'hui un âge respectable, d'où leur médiocre qualité.

Aujourd'hui, l'UPCP vit encore à travers ses deux plus beaux fleurons :

- **La « Maison des Cultures de Pays » ou « Maison André Pacher » à Parthenay.** C'est là que sont conservées toutes les enquêtes faites au cours des stages UPCP pour le sauvetage de la tradition orale paysanne. C'est le CERDO (Centre d'Etude Régional De l'Oralité) qui gère ce fonds de 8 000 h d'écoute, 85 000 négatifs, diapos ou photos papier, 40 000 photos de reportage ethnographique. UPCP-Métives est l'organisateur des festivals et des animations qui ont lieu chaque année en Gâtine et qui ont acquis une notoriété nationale. Sans oublier les écoles de musique traditionnelle très actives en Gâtine.
- **GESTE éditions,** l'autre beau fleuron, qui a su devenir incontournable au point d'avoir étendu son réseau de vente et de distribution dans tout le grand ouest, de la Bretagne aux Pyrénées. Bureaux au centre autoroutier de La Crèche, librairies à Niort face aux Halles et à La Mude.

L'UPCP fut un mouvement d'Éducation Populaire, dont l'ampleur et la profondeur ont laissé des traces indélébiles dans toute la région du Poitou-Charentes, mais qui eut aussi un retentissement dans la presse parisienne de l'époque.

Deux ans plus tard, en 1978, Christine Authier eut le Grand Prix du disque de l'Académie Charles Cros, avec une chanson écrite par Maurice Pacher, auteur également de l'opéra-ballet « AUNIS » interprété par nos deux virtuoses de l'accordéon, Gérard Baraton (accordéon chromatique) et Christian Pacher (accordéon diatonique) et dansé par 4 danseurs-étoile des plus grands opéras de la planète, de Moscou à Rio et de Milan à Paris et Versailles et ceci en 2018 !

De très nombreux jeunes de l'époque, devenus un peu moins jeunes maintenant, ont trouvé une

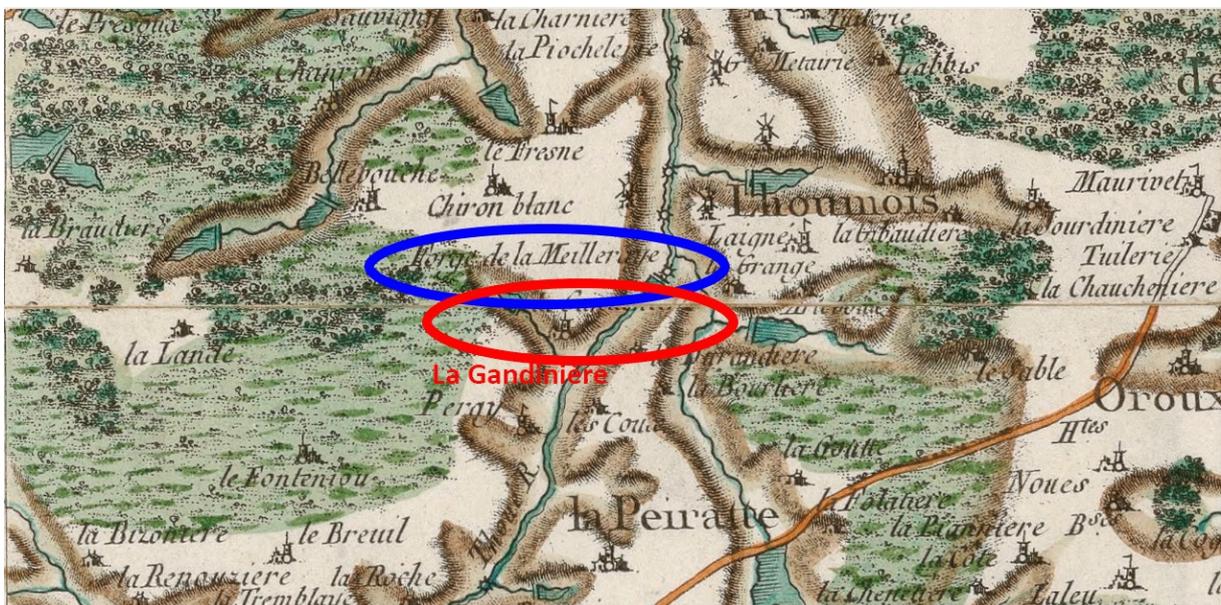
situation intéressante dans l'activité qui leur plaisait (techniciens de l'image ou du son, gestionnaires ou comptables de structures culturelles ou administratives, responsables d'événements culturels ou de structures régionales et même luthiers ; d'autres sont carrément devenus des artistes réputés, comme l'accordéoniste Gérard Baraton, la chanteuse Christine Authier, le musicien multi-instrumentiste Jean-François Bercé, ou encore Yannick Jaulin dont la réputation n'est plus à faire.

Marguerite MORISSON



F COMME FORGE

Vers 1775-1780, mes ancêtres, Pierre Rault et Louise Dixneuf, quittent la paroisse de Saint-Christophe-du-Bois, à proximité de Cholet, et partent vers le sud, vers la Gâtine. Avec leurs dix enfants, ils s'installent au village de la Gandonnière - ou la Gandinière - dans le sud de la paroisse de Gourgé, à proximité du Thouet qui coule en contrebas, à moins de 300 mètres des maisonnées. Sur l'autre rive du Thouet à quelques encablures en amont de la rivière se dresse la forge à fer de la Peyratte, aussi nommée la Forge de la Meilleraye.



Carte de Cassini 067 Poitiers - source Gallica

C'est à cette époque, en 1776, que l'héritière des ducs de la Meilleraye, Jeanne de Durfort de Duras, vend le duché de la Meilleraye et toutes les terres et possessions du duché au comte d'Artois, frère de Louis XVI, le futur roi Charles X.

Lors de l'état des lieux qui est fait lors de la prise de possession, on constate que la forge à fer, qui était affermée 15 000 livres au milieu du XVIIIe siècle, produit peu et ne génère que 2400 livres de revenus annuels.



D'une Visite générale du duché de Meilleraye, faite du 10 au 16 mai 1776 :

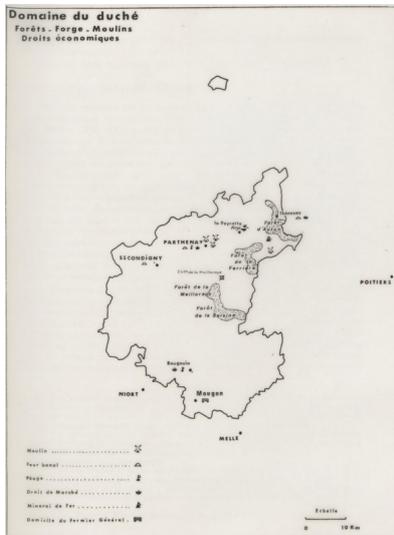
La forge à fer produit peu, en raison de la quantité prodigieuse de baliveaux laissés dans les taillis, de la mauvaise qualité de la mine, qui est fort peu riche et donne très peu de fonte, enfin du manque d'eau pendant une partie de l'année. Le revenu est estimé à 2.400 l.

Extrait de la monographie « La Forêt d'Autun et la forge de la Meilleraye » - Gallica

Cette forge devenue peu active a pourtant une longue histoire sur le territoire des ducs de la Meilleraye.

Il est rare pour un généalogiste dont les ancêtres ont vécu au XVIIe ou XVIIIe siècle en Gâtine de ne pas avoir entendu parler du duché de la Meilleraye, dont le château était situé sur la paroisse de Beaulieu-sous-Parthenay, et dont les terres couvraient une importante partie de la Gâtine autour de Parthenay.

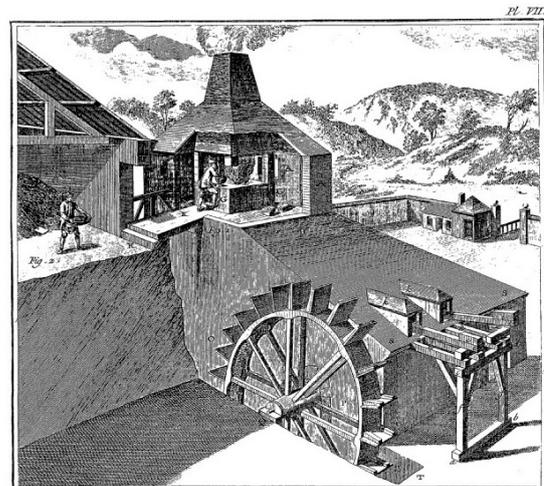
Le premier duc de la Meilleraye, Charles de la Porte, cousin germain du cardinal de Richelieu et maréchal de France, est celui à qui la famille doit sa renommée et sa prospérité. En 1645, il fait transférer la petite forge qu'il avait à proximité de son château sur les bords du Thouet, sur la paroisse de la Peyratte. La proximité de la forêt d'Autun, et une rivière dont le cours est - relativement – abondant et régulier, sont probablement les raisons pour lesquelles la forge y est déplacée.



À cette époque, c'est au charbon de bois, fabriqué par des journaliers ou des charbonniers dans les forêts, que sont chauffés les fours dans lesquels on va fondre le minerai.



Pour augmenter le débit de la rivière, le duc de la Meilleraye fait construire en travers du lit du Thouet une chute d'eau de 19 pieds et c'est une roue à palettes qui met en mouvement la soufflerie et les marteaux.



On bâtit une structure imposante, un long bâtiment, qu'on voit toujours aujourd'hui le long du Thouet.

Pourtant, la forge ne fonctionne vraiment que quelques mois par an. Le fer vient des gisements en surface autour de La-Ferrière-en-Parthenay, le charbon de bois vient des coupes des forêts d'Autin et de la Meilleraye. Mais le débit somme toute peu important du Thouet, malgré la chute d'eau, et la matière première – fer et charbon de bois – en trop faible quantité ne permettent pas à la forge de tourner vraiment à plein régime toute l'année. Bon an mal an jusqu'à la Révolution, la forge produit entre 50 et 80 tonnes de fer, qui servent à la production locale.

Devenu bien national en 1792, la forge, aux mains de différents propriétaires privés, va continuer à fonctionner, plus ou moins, jusqu'en 1846. Au milieu du XIXe siècle, l'essor des hauts fourneaux de l'Est de la France rend la production de la forge de la Meilleraye totalement non compétitive et obsolète.

Suivant les périodes, la forge à fer de la Peyratte a employé entre 80 et 120 personnes, ce qui en fait un des employeurs et une des industries importantes de la région de Parthenay au XVIIIe siècle. Aujourd'hui, un restaurant gastronomique, La Forge à Fer, s'est installé dans les bâtiments. Il est probable que ce sera un de mes lieux de promenade lors de ma prochaine visite dans la région.

Sources :

- Titre : La forêt d'Autin et la forge de La Meilleraye / Paul Vigué
Auteur : Vigué, Paul-Raphaël-Célestin (sulpicien, Chne). Auteur du texte
Éditeur : impr. E. Aubin (Ligugé)
Date d'édition : 1928
Gallica - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k97077144>
- Louise-Jeanne de Durfort sur Wikipedia - https://fr.wikipedia.org/wiki/Louise-Jeanne_de_Durfort
- Comte d'Artois/Charles X sur Wikipedia - https://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_X
- Titre : L'Encyclopédie. [33], Forges ou L'art du fer : [recueil de planches sur les sciences, les arts libéraux et les arts mécaniques, avec leur explication] ([Reprod. en fac-sim.]) / Diderot et d'Alembert
Auteur : Diderot, Denis (1713-1784). Auteur du texte
Auteur : Alembert, D' (1717-1783). Auteur du texte
Gallica - <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9972j>
- Histoire de la Gâtine Poitevine et de Parthenay – Albéric Verdon - <http://gatine-parthenay.pagesperso-orange.fr/>
- Site de la Peyratte – La Forge à fer - <http://www.lapeyratte.fr/la-forge-a-fer.html>
Le patrimoine industriel de Poitou-Charentes – Haut fourneau, affinerie et fenderie de la Forge de la Meilleraye - <http://dossiers.inventaire.poitou-charentes.fr/le-patrimoine-industriel/notice.php?id=IA79001191>
- Restaurant La Forge à Fer – Histoire - <http://laforgeafer.fr/restaurant/Histoire.html>
- Titre : Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers
Auteur : Société des antiquaires de l'Ouest. Auteur du texte

Brigitte

[Chroniques d'antan et d'ailleurs](#)



G COMME GRIMOLLES (OU GRIMOLÉE)

Autrefois, dans les campagnes de Gâtine, les paysans faisaient leur pain eux-mêmes et le cuisaient dans leur four. À la fin de la cuisson, il restait encore beaucoup de chaleur dans le four et, en hiver, ils en profitaient pour faire cuire à leur idée une chose traditionnelle : la grimolée. Pour cela, il faut :

- 6 cuillerées à soupe de farine
- 3 cuillerées à soupe de sucre en poudre
- 2 œufs
- 3 verres de lait
- 1 cuillerée à soupe de rhum
- 1 pincée de sel
- 2 pommes
- 1 feuille de chou



Délayer une pâte à crêpes dans une terrine. Éplucher des pommes, les couper en fines langues de chat, les mélanger à cette pâte. Étaler ce mélange avec une cuillère en bois sur une large feuille de chou. Glisser le tout dans le four.

Aujourd'hui, on peut faire cuire la grimolée dans le four de la cuisinière, dans un plat en terre. Beurrer le plat, verser la pâte, saupoudrer de sucre. Cuire à four préchauffé une bonne demi-heure. On peut aussi faire des grimolles dans la poêle, c'est la façon la plus rapide. Beurrer la poêle, mettre la pâte par petites quantités, à la façon des crêpes. Autrefois, en mangeant la grimolée, on se désaltérait avec une bolée de cidre.



Source : *Manger autrefois en Poitou* d'Élisabeth et Jean-Claude Morin

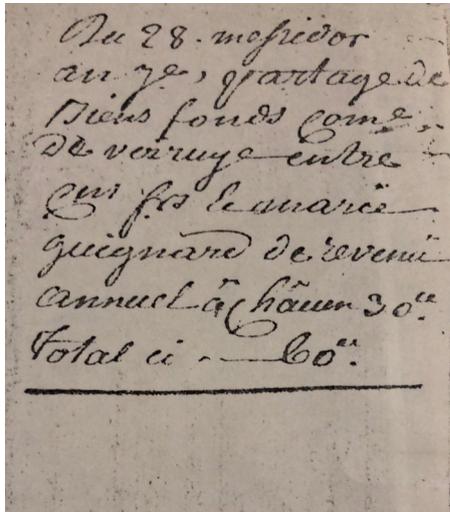
Nicole BONNEAU



H COMME HÉRITER EN GÂTINE

Le 28 Messidor de l'An VII de la République française une et indivisible, les Jacobins, chassés de la Salle du Manège, s'installent Rue du Bac. La veille, Bonaparte a vaincu les Turcs à Aboukir. La période révolutionnaire vit ses derniers soubresauts, après avoir mis à bas l'Ancien Régime.

XVIIIe siècle : diviser coûte que coûte pour être propriétaire



À Champdeniers, dans les Deux-Sèvres, en pays de Gâtine, ce vendredi 26 juin 1799 (28 messidor an VII), le notaire public fait entrer dans son étude Pierre et Marie Guignard. Ils habitent ensemble, mais pas en communauté, dans un des nombreux villages de Verruyes, la Petite Vernonière.

En ce début d'été, le frère et la sœur ont décidé de mettre fin à l'indivis qui les unit, en tant qu'héritiers de leur père Pierre, mort en 1779, alors qu'ils n'étaient encore que des enfants. Marie, en fait mon aïeule* Marie-Jeanne, née en 1765, n'est pas encore mariée. À l'âge de 37 ans, elle épousera en 1802 Louis Texier, un veuf marchand de bestiaux de Saint-Georges-de-Noisé, et n'aura qu'une seule enfant survivante, Modeste, qui se mariera contre l'avis de ses parents. L'identité de son frère, Pierre, est sujette à caution, car ils sont plusieurs dans la fratrie à porter le prénom de leur père,

soit en premier prénom, soit en deuxième prénom. Il s'agit peut-être du benjamin de la famille, qui ne porte que ce seul prénom mais dont je ne trouve aucune trace, à part son acte de naissance. Pierre, trente ans - s'il est encore vivant en 1799 - devait vivre encore avec sa sœur célibataire et sa mère en 1799 et ne pas être marié. À moins que Pierre ne soit finalement Pierre François, né en 1758, qui venait tout juste de se marier avec Radegonde Rossard, qu'on appellera toute sa vie François et dont je connais la descendance.

Quoi qu'il en soit, Pierre et Marie ont mis à contribution leurs amis et parents pour répartir, le plus justement possible, en deux lots, les biens à partager qui rapportent 60 francs annuellement. Le notaire en fait une description extrêmement détaillée.

L'héritage se compose ainsi d'une borderie, d'un jardin, des accessoires à la maison, et de quelques terres aux alentours. La description des biens est totalement conforme à celle que fait Jacques Peret dans son ouvrage Les paysans de Gâtine au XVIIIe siècle, d'un habitat gâtineau à cette époque.

Si l'acte notarié permet effectivement de déterminer précisément qui est propriétaire de quoi, il confirme aussi la division d'un bien, la maison, coupée littéralement en deux pour que chacun des deux enfants puisse en jouir, et évidemment le revendre ou le transmettre. Il met aussi en avant un mode d'emploi à respecter pour que cela se passe bien autant entre le frère et la sœur qu'avec les voisins.

S'il existait déjà des servitudes avant cette sortie d'indivision, ce nouveau morcellement va impliquer, pour le frère et la sœur, le respect de nombreuses contraintes et il n'évite pas la communauté de biens, comme l'utilisation et l'entretien du four qui appartiendra pour moitié aux deux enfants, ou l'eau issue des ruages, propriété là aussi commune aux deux héritiers. Ce système de servitudes, droits d'usage ou encore de passages - très courant en Gâtine - s'avère être un casse-tête infini pour les notaires, qui doivent vérifier encore aujourd'hui, plus de 200 ans plus tard, qui sont en sont les bénéficiaires ou les obligés !

En 1799, Napoléon n'avait pas encore imposé le cadastre qui porte son nom. Mais qu'importe ! Les Gâtineaux savaient être précis, pour faire reconnaître ce qui leur appartenait. Les pièces de terre portent des noms dont l'origine doit venir du fin fond des âges mais sont avant tout pragmatiques : le pré de la Fontaine, le pré de la Montée, le pré de la Plaisse... c'est on ne peut plus explicite et, au moins, on s'y retrouve. Et si les terrains se multipliaient, ou peut être plutôt se

divisaient, on avait de l'imagination et il y avait ainsi aussi le petit pré de la Fontaine, le jardin de la Fontaine...

À défaut de géomètre, pour chaque bout de terrain, le nom du voisin est cité, ainsi que le nom de sa terre, ce qui ne doit laisser aucune place au doute. L'entretien et la propriété des palisses, des haies ou encore des bornes délimitant les terrains sont aussi précisés. Tout est écrit pour que les servitudes et les droits des propriétaires soient respectés et honorés.

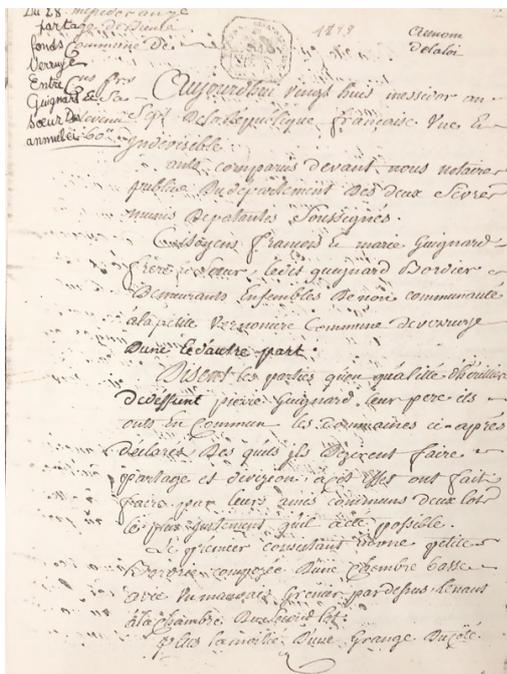
Des décennies plus tard, tous ces détails, lorsque le notaire établit l'historique de la propriété, permettent de résoudre des conflits de voisinage, de droit de passage... ou pas.

Acte notarié [extraits] du 28 Messidor An VII

Partage de biens fonciers, commune de Verruyes, entre les citoyens François et Marie Guignard, de revenu annuel à chacun 30 francs, total ci 60 francs

Le premier consiste en :

- une petite borderie, composé d'une chambre basse, avec un mauvais grenier pardessus, tenant à la chambre du second lot,
- Plus la moitié d'une grange du coté de la dite chambre qui sera séparée par une palisse à frais communs avec droits de ruages et courtilages.
- Plus la moitié d'un fournioux dans lequel il y a un four qui sera le tout commun avec le second lot et par la même raison entretenu par moitié.
- Plus un petit jardin contenant à semer environ un demi boisseau de chenevoix menant d'une part au dit fournioux, d'un bout au jardin de la veuve Marseton, d'autre à celui du citoyen Guillon et d'autre part au jardin du citoyen Métayer est aux ruages communs. Les hayes sont autour et dépendants excepté la partie vis avis le jardin de la dite veuve Marseton.
- Plus le champ de la Plaisse contenant environ quatre boisselées tenant d'une part au chemin du dit lieu comme on va à la Fouetiere à droite, et d'autre à la terre du citoyen Brault, à celles des citoyens Métayer, Delaunais, et au jardin du second lot.
- Plus la moitié du pré de la Montée, l'autre moitié appartenant au second lot suivant que les bornes sont posées au nombre de trois, touchant d'une part au chemin du dit village à la fontaine commune du dit lieu à droite, d'autre au jardin de la veuve Marseton, d'autre au pré de Brault, et d'un bout au pré des héritiers Birot qui est tout ce qui compose le présent lot,
- à la charge de payer en sollicité avec le second lot la rente de dix mesures de seigle au boisseau de Pressigny, dues aux héritiers Brunet et Robert annuellement, le 8 vendémiaire, sauf le plus ou le moins de la susdite rente ensemble les arrérages...
- et quant aux impositions, elles seront continuées d'être payées par moitié jusqu'à ce qu'il en soit autrement réglé entre les copartageants ou suivant une nouvelle estimation.
- Quant à l'eau provenant des ruages communs elle sera partagée entre les copartageants ainsi que le fumier lorsqu'on fera curer les deux ornières accoutumées qui sont dans le chemin ou ruages par chacun une ornière de la même largeur et profondeur en entrant dans leur pré ou à la sortie du chemin ou ruages.



Le second lot est composé premièrement en :

- une petite chambre appelée l'ancienne maison avec un mauvais grenier pardessus tenant d'une part à la chambre du premier lot, d'autre part aux ruages communs, le mur qui sépare les deux chambres sera commun et entretenu par moitié.
- Plus l'autre moitié de la dite grange touchant d'une part au jardin de la veuve Marseton et d'autre part au fournioux commun.
- Plus la moitié du dit fournioux et fourg de la même manière qu'il est expliqué pour le premier lot.
- Plus le petit champ appelé le Miret, contenant environ une boicellée et demie touchant d'un bout, au chemin du dit lieu à verruyes, adroit, d'autre à la terre de l'épouse du citoyen Lavergne d'autre à celle du dit Guillon et au citoyen Chaigneau.
- Plus un petit jardin appelé le jardin de la plaisse, contenant à semer environ deux boisseaux de chenevoix tenant d'autre part à l'ouche de la dite veuve Marseton, d'autre part au champ de Brault, d'autre à celui du premier lot, la haye qui clôt le susdit jardin d'avec le champ du second lot appartiendra au dit jardin, aura la liberté pour l'exploitation du dit jardin de passer et repasser avec boeuf et charrette ainsi que de conduire les bestiaux à moins d'agat? Que faire se pourra tant le dit jardin en champ.
- Plus l'autre moitié du dit pré de la montée tenant d'une part aux

ruages communs du dit lieu à la fontaine adroit, d'autre au pré de la fille du citoyen Boyard d'autre part au bout au pré du dit Brault à la charge de payer les dites charges avec le second lot.

Convenu qu'il sera libre après réquisition de l'un des copartageants de planter un buisson sans pouvoir faire de faussé sous peines de droit pour séparer leur dite portion de pré et lahaye qui en proviendra sera commune entre eux.

Convenu également qu'ils ramasseront le bled, seigle, ensemencé cette présente année dans le sus dit champ de la plaisse et partageront le tout a frais communs et ramasseront aussi la paille est partageront le tout par moitié et ensuite ensemencé le 8 vendémiaire en bled mature (?) par moitié de meme ramassé et partagé en cette considération, le dit Guignard abandonne à la dite Guignard le paître de son petit champ de l'Eminière pour faire paître ses bestiaux jusqu'à ce que le sus dit blé mature soit emblavé, l'herbe provenant de chaintres appartiendra aussi à la dite Guignard, ne pourra cette dernière y faire paître des chèvres ny sous affermé sous les peines de droits les lenfaits légumes et fruits qui en proviendront des domaines partagés seront également ramassés et partagés par moitié.

Convenu encore de clause expresse entre les dittes parties que les acquits que le dit Guignard a fait seul lui appartiendront en entier attendu que c'est par ses travaux, [?] industries, et qu'il a même fait des emprunts plus que moitié pour ces mêmes acquits ainsi que la dite Guignard le reconnaît et reconnaît au moyen de quoi renonce à toutes prétentions a cet égard, bien entendu que Guignard s'oblige à tenir quitte sa soeur de toutes dettes [...]

Reconnaissent les dittes parties s'être fait raison partage et division du peu de mobilier provenant de la succession de leur dit père qui sont de peu de valeur de quoi ils se tiennent quittes.

Evallué les domaines partagés qui sont sur commune de Verruyes de revenu annuel soixante francs, en fonds douze cents francs.

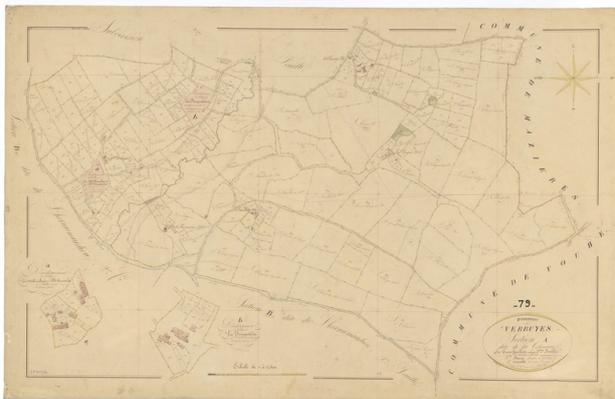
Par ces mêmes presantes a comparus citoyenne Marie Biron veuve et commune du dit feu Pierre Guignard demeurant au chef lieu de la petite Vergnonière de cette commune à laquelle les dits Guignard frère et sœur ont dit que comme elle a peu de fortune et vu son grand âge elle est hors d'état de se trouver sa subsistance, ce qui fait par pure amitié filiale ils veulent suppléer à sa subsistance jusqu'à son décès au moyen de quoi ils promettent et s'obligent de bonne volonté sollicitée ensemble [?] ci après de payer annuellement la rente viagère de quatre vingt francs en exemption de toutes charges créées et à créer ce que celle dite Biron veuve Guignard, stipulante et acceptante, accepte pour commencer à payer cette dite rente de quatre vingt francs le huit vendémiaire prochain cela pour tenir lieu de douaire qu'elle pouvait prétendre sur les biens fonciers de son dit mary et de la moitié de la somme.

En conséquence les dites parties se trouvent bien justement et également partagées pour continuer le payement de la susdite rente viagère de quatre vingt francs annuellement aux sus dits termes jusqu'au décès de veuve Biron en sa demeure sous les peines de droit.

Desquels dits deux lots de la manière qu'ils sont complétés les dits Guignard frère et soeur ont requis nous notaire d'écrire deux billets ensuite ployés et mis dans un chapeau tiré au sort par l'événement le premier est arrivé à la dite Marie Guignard pour ces domaines mentionnés et lots susdits appartenir à chacun des copartageants des jourd'hui [...].

XIXe siècle : échanger, acheter ou vendre et éviter les indivisions impossibles

Le 24 avril 1890, Maître Louis Prudent Allard reçoit en son étude, Pierre Allonneau, cultivateur à Château Chardon, sur la commune de Verruyes, sa femme, Madelaine Babin, et leur neveu, Joseph Babin, prêtre vicairé à Migné dans la Vienne ainsi que leur frère et beau-frère, François Babin et sa femme, Virginie Nivault, qui vivent ensemble à la Petite Vergnonière à Verruyes. Les premiers vendent aux seconds la moitié d'une borderie à la Petite Vergnonière qui comprend des bâtiments d'habitation et d'exploitation, une cour, un jardin, des terres labourables, le tout représentant trois hectares et quatre-vingts ares.



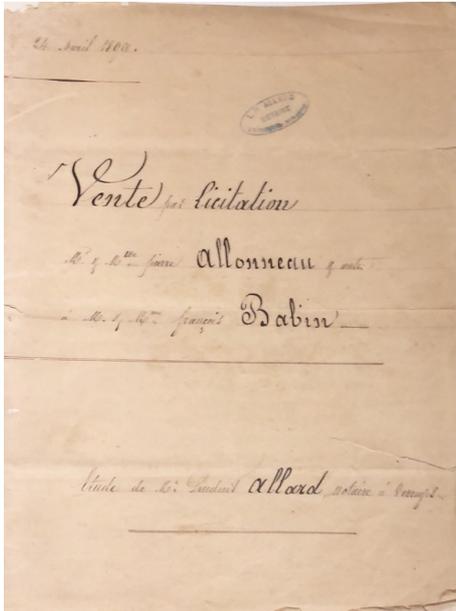
Jusqu'à présent, cette borderie leur appartenait à tous ici présents en indivision, et dépendait de la succession de Modeste Texier, veuve de Pierre Babin.

Modeste, la fille unique héritière de Louis Texier et de Marie-Jeanne Guignard, s'est mariée en 1831 contre l'avis de ses parents avec Pierre Babin, un jeune meunier.

Ensemble, ils ont eu neuf enfants mais quatre seulement, arrivés à l'âge adulte, ont pu bénéficier d'une donation-partage de leurs parents, avant le décès de Pierre en 1881.

Modeste est décédée au début de l'année 1890. Terrible hasard, le même jour, disparaissait un couple d'heures plus tard, son fils aîné, Pierre, le père de Joseph, le prêtre vicairé. Quelques mois après ces disparitions, Madeleine, François et Joseph se retrouvent donc chez le notaire. Certains biens qui se vendent en ce jour de printemps 1890, entre frère, sœur et neveu, sont les mêmes que ceux partagés en 1799 entre Pierre et sa sœur Marie Jeanne Guignard, la grand-mère

et l'arrière-grand-mère des visiteurs de Maître Allard.



Près d'un siècle plus tard, François Babin avec sa femme Virginie, habitent toujours le village de la Petite Vergnonnière et ils peuvent, pour 5000 francs, mettre fin, encore une fois, à l'indivision qui les lie, au gré des successions. Mais pas tout à fait aux mêmes conditions qu'en 1799.

La vente est dite par licitation, ce qui permet de sortir de l'indivision des biens non partageables. Madeleine, habitant un autre village de Verruyes que celui où se situe les biens, n'avait pas vraiment d'intérêt à rester dans cette indivision, source potentielle de conflits, et dont elle ne pouvait pas vraiment profiter. Joseph, lui, n'habitait pas le département et lui non plus ne tirait aucun profit de cette situation.

En cette fin de XIXe siècle, grâce à la licitation, il ne semble plus possible de couper en deux des maisons ! Au passage, l'article 3 de l'acte rappelle que les acquéreurs devront « souffrir » les servitudes passives apparentes ou occultes qui peuvent grever la dite borderie.

XXe siècle : le 26 septembre 1919, les Babin de la Millancherie et de la Petite Vergnonnière

Jules Babin a rendez vous chez le notaire, pour acheter à sa jeune sœur Augustine, et à Virginie Nivault, sa mère, des immeubles situés à la Petite Vergnonnière où il habite avec sa femme, prénommée aussi Augustine.

La vente de cinq biens sont à l'ordre du jour :

- Une parcelle de trois ares cinq centiares, n°629 du cadastre, qui touchent à deux bouts de courtilages et à un autre la propriété du sieur Guignard (un parent), sur laquelle on trouve une maison d'habitation ayant une chambre basse à feu surmontée d'un grenier, une autre chambre basse sans cheminée, située derrière la précédente.
- Une autre maison d'habitation composée d'une chambre basse, à feu, surmontée d'un grenier, une chambre basse à la latte derrière et surtout le four, dont ils sont propriétaires, mais sur lequel un bien nommé Fournier semble désormais avoir des droits. Elle est enregistrée au cadastre sous les n°630 et 631.
- Un droit à l'aire appartenant à Jules
- Une parcelle de terrain, le Pré de la Montée, n°712 au cadastre
- Trois pièces de terre, dont un jardin et deux champs, le Champ Cholet et le Grand Jardin

L'ensemble des biens appartient à Augustine Babin, la soeur de Jules. Elle en a hérité en 1908, lors de la succession partagée souhaitée par leurs parents François et Virginie, au profit de leurs neuf enfants.

Le notaire est dispensé par les vendeurs et acquéreurs de refaire l'historique des biens dont ils connaissent la provenance ! Effectivement... les biens sont tracés depuis plus de 120 ans ! La description d'une des maisons ressemble furieusement à celle coupée en deux en 1799 et l'on y retrouve même le four, dont les Babin sont propriétaires certes, mais sur lequel le bien nommé Fournier semble désormais avoir des droits.

François Babin, le père de Jules, au-delà des biens transmis par son arrière-grand-père, Pierre Guignard et sa grand-mère, Marie-Jeanne Guignard a aussi, tout comme ses parents Pierre et Modeste fait fructifier le patrimoine familial.

La donation partagée de 1908 a permis à chacun de ses enfants de recevoir des terres et des immeubles qui ont fixé dans les villages de Verruyes, tout au long du XXe siècle, certains de ses descendants.

Les descendants de Jules se sont donc fixés autour de la Petite Vergnonnière, à la Millancherie. Son frère Célestin, son arrière-grand-père maternel, a fait construire ce qui allait devenir la maison

de mes grands-parents et celle de ma mère, sur un terrain, à côté des biens dont il avait hérité à la Haute Bertière.

Le terrain de la maison avait été échangé avec des Babin, des cousins issus de germains ! La maison a été le lieu de nos séjours gâtineaux pendant de nombreuses années.

*arbre généalogique de Pierre Guignard ou Guinard, époux de Marie Biron

Caroline CESBRON

[La drôlesse](#)



I COMME INTERROGATEUR, RATIL... ET AUTRES FERMES

Ma grand-mère Sidonie fut servante dans la ferme de **Ratil** en 1906, dit le recensement de population de Louin. Ratil est une des fermes près de la Pinsonnière.

Ratil (ferme)	1	1	Gatard	Sidonie	1871	Amvelles	id	Chapelle	Servante	Gatard
		2	Robin	Célestine	1874	id	id	épouse	Robin	
		3	Gatard	Séandre	1837	id	id	père	id	
		4	Gatard	Germaine	1900	Louin	id	filles	id	
		5	Gatard	Hélène	1902	id	id	filles	id	
		6	Lebout	Sidonie	1891	Mucron	id	Servante	Servante	Gatard
		7	Coutel	Arrestée	1885	Amvelles	id	Ernestine	Ernestine	id

Sidonie Lebout recensée au Ratil de Louin en 1906 (source AD79)

L'eau n'est pas loin dans ces terres de granit et d'argile, les puits sont peu profonds, ce qui explique sans doute cet habitat très dispersé. Les maisons de ce coin de Gâtine étaient construites en petites pierres de granit et recouvertes de tuiles rondes.

Les fermes avaient quelques prés et champs dans lesquels affleure souvent le granit et entourés de haies vives. La mare n'est jamais loin des bâtiments, les bêtes allaient s'y désaltérer. Sur ces terres ingrates, avec quatre à cinq vaches laitières, quelques chèvres, deux cochons, des poules et des lapins, le fermier assurait la subsistance de sa famille. C'étaient des gens durs à la tâche, qui ne sortaient de leur ferme que le dimanche.

Je les ai vus, dans les années cinquante, dans la boutique qu'avaient ouverte Sidonie et son mari après la grande guerre, café, épicerie et quelquefois salon de coiffure.

Les femmes allaient à la messe puis faisaient les achats indispensables. Pendant ce temps, les hommes jouaient à la boule en bois ou aux cartes suivant la saison, parfois se faisaient couper les cheveux, vidaient un verre au café, en discutant de la vache qu'ils avaient eu du mal à vèler, de l'influence du temps sur leur culture, puis rentraient à la ferme, prêts pour une nouvelle semaine de labeur.



L'Interrogateur, près de la Pinsonnière

Ces fermes : **Ratil** où fut gagée Sidonie ma grand-mère, **Avec**, **l'Essai**, **l'Interrogateur**, **Réussi**, **le Curieux**, **le Temps** et **le Contretemps** regroupées autour du hameau de la Pinsonnière, sont à cheval sur trois communes.

Elles furent construites juste avant 1881. Sur les recensements de population des communes Maisontiers, Louin et la Boissière-Thouarsaise (Lageon depuis 1896), aucune de ces fermes ne figure en 1876 et elles y sont toutes en 1881.

Ma grand-mère Sidonie racontait que "ces fermes" appartenaient à un même propriétaire et que... chaque nom de ferme est le fragment d'une phrase.

Il existait déjà dans ce coin de Gâtine de pittoresques noms de hameaux et lieux-dits : La Pinsonnière, la Ronde, l'Orge-Boisseau, L'Ormeau-Pitry, l'Herpinière, Bel-Aise, Bellebouche, Puyrenard, la Roche-aux-Enfants, La Taverne, Rochemenuie, les Viollières...

Pour nommer ces nouvelles fermes, le propriétaire utilisa une phrase...

Avec le temps et le contretemps, l'interrogateur curieux réussira-t-il l'essai ?



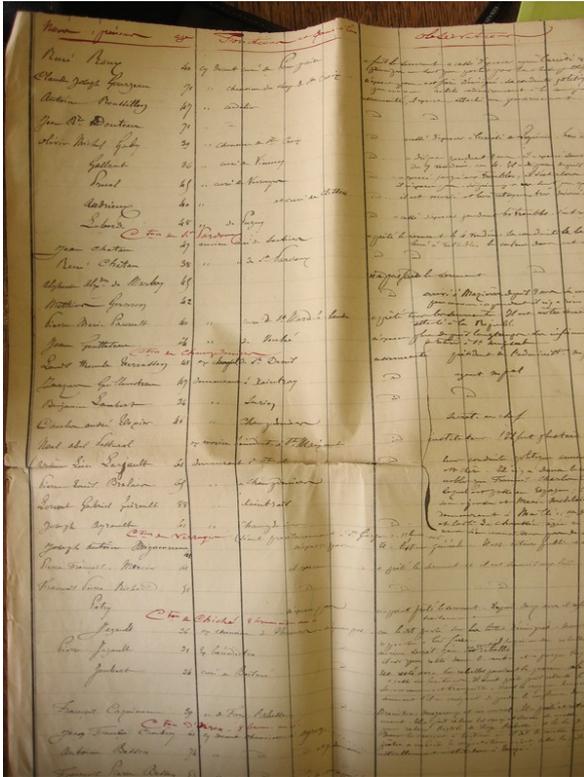
Mauricette LESAINTE



J COMME JUREUR OU NON JUREUR

ou état du clergé dans le canton de Champdeniers, pendant la période révolutionnaire.

Réf. Archives départementales des Deux-Sèvres et état du clergé, de l'année 1800, réf. Archives diocésaines de Poitiers.



Dans le canton de Champdeniers, comme dans la plupart des paroisses de la Gâtine et du Sud des Deux-Sèvres, sauf dans le Bocage, la plupart des prêtres ont prêté le serment à la Constitution Civile du Clergé du 27 novembre 1790.

Les prêtres de ce canton, sauf l'un deux, Arsène Largeau, appartiennent à des familles aisées, petite bourgeoisie locale, artisans, commerçants. Réf. *Leur succession après décès. Bureaux cantonaux.*

Les curés jureurs

- **Louis René Hercule Terrasson**, ex-curé de La Boissière-en-Gâtine, il demeure à Saint Denis. Il a prêté serment le 1^{er} jour complémentaire de l'an V. (déjà présenté).
- **Jacques Guillemoteau**. Il est fils de Jean et Marie Guillon. Prêtre assermenté, il habite Xaintrais, sa fonction est d'être agent municipal du canton de

Champdeniers. À ce titre le 13 messidor de l'an VI, avec les citoyens Philippe Augustin Delmotte et Hilaire Debout, gendarmes de la résidence du canton de Champdeniers, en vertu de la loi du 18 messidor, concernant les visites domiciliaires, il va faire la visite de la maison du Breuil. Cette visite s'est effectuée dans tous les appartements et endroits qui paraissaient suspects, ainsi que les granges. La citoyenne Brochard, propriétaire de la maison, a accompagné l'agent municipal et les gendarmes pendant la visite. Aucune personne suspecte n'a été découverte.

- **Gabriel Guirault la Rante** demeure à Xaintray, n'a pas prêté serment à la constitution et n'exerçait pas le culte avant ni après la loi, car trop âgé. Le 9 février 1786, il agit en faveur comme curateur de Jacques Benjamin Lambert, son neveu clerc, mineur émancipé, étudiant au grand séminaire d'Angers.
- **Jacques Benjamin Lambert**, assermenté demeure à Surin, est agent municipal. Il a été baptisé le 19 septembre 1763, à Xaintray, fils de Jacques et Marie Rocquier. Il a succédé à l'abbé Morin, prêtre de janvier 1782 jusqu'en 1791 à la paroisse de Surin.
- **Charles André Texier**, ex-curé de Sainte-Pezenne, assermenté, demeure à Champdeniers, il remplit la fonction de secrétaire de l'administration cantonale. Pensionnaire ecclésiastique. Il a été curé de Sainte-Pezenne jusqu'en décembre 1792.

Le 20 février 1773, son père, André Texier sieur de la Caillerie, demeurant au logis de la Basse Folie à Germond, donne une pension viagère de 80 livres, payables chaque année, pour seconder la vocation de son fils, à l'état ecclésiastique, clerc tonsuré, demeurant au séminaire de Poitiers, paroisse de Saint Porchaire dès son entrée dans l'état de sous-diacre. Réf. *Acte passé devant le notaire Pruel. 3 E 1433.*

Dans la lettre adressée au préfet, le 27 floréal de l'an X, il écrit à propos de lui-même, qu'il a 51 ans, natif de Germond, comme on l'a vu plus haut, qu'il n'est pas marié. Il prie le préfet de

s'informer auprès des habitants de Sainte-Pezenne, dont il a été curé pour savoir s'il aurait la confiance des habitants de cette commune. Il souhaite retourner à Sainte-Pezenne, si on y établit une succursale. Et s'il ne peut retourner dans son ancienne paroisse, dit-il, le préfet pourrait s'informer auprès des habitants de Champdeniers, d'Echiré ou de Saint-Maxire, pour savoir si on lui fait confiance. **La lettre se termine par des formules où perce la flatterie.** Ainsi il demande *"la protection, l'estime et les bonnes grâces du préfet"*. Il conclut en affirmant son désir de régler sa conduite de manière à n'agir *"que conformément aux intentions du gouvernement, à le faire aimer ainsi que tous ceux qui gouvernent."* Comme on le verra plus loin, il déteste Joseph Ayrault, curé légitime de Champdeniers.

- **Pierre Louis Brelais**, habite Champdeniers, n'a pas prêté serment et n'exerçait pas le culte catholique avant ni depuis la loi. Son certificat de résidence du 1^{er} jour complémentaire atteste bien qu'il est pensionnaire ecclésiastique. Il est né à Champdeniers le 12 mars 1731 et baptisé le 13 du même mois.

Il est pensionnaire ecclésiastique et **par patriotisme**, il a offert une somme de 129 francs en numéraire, somme qui lui était due par le trésor public pour sa pension pendant le 1^{er} semestre de l'an V. Ce don a été fait pour la descente en Angleterre. Les administrateurs des Deux-Sèvres adressent le 7 ventôse an VI aux administrateurs de Champdeniers un courrier pour dire qu'ils applaudissent à son patriotisme. *Réf. L 47.*

À son sujet, en réponse à un courrier du préfet qui veut savoir quels prêtres sont domiciliés à Champdeniers, Charles André Texier, envoie une lettre, le 27 floréal de l'an X. Il précise que Brelais est âgé de 72 ans, natif de Champdeniers, assermenté, qu'il n'exerce plus depuis 1794. Il n'est pas marié. Il était autrefois curé de Cours. *"On aurait certainement de la confiance en lui"*. À cause de son âge avancé et de ses infirmités, il est empêché d'exercer activement la fonction de curé ou de desservant. Il dispose d'un revenu annuel de 3 à 4000 francs.

- **Joseph Ayrault**, né à Poitiers, le 15 juillet 1731, fils de Michel Pierre, chirurgien de l'Hôpital général de Poitiers et Catherine Elie. Curé assermenté, de Champdeniers. Il est chef de bureau de l'administration municipale. Considéré comme schismatique. Il a fait sa déclaration le 7 messidor an VI et a certifié n'avoir pas rétracté les serments prescrits par la loi du 14 août 1792 et du 5 fructidor de l'an V et a affirmé ne pas avoir l'intention de le faire. Il a déclaré lors de son serment qu'il regardait **"comme un des devoirs les plus sacrés pour un citoyen d'obéir aux lois de son pays."** *Réf. L 96.*

Il est pensionnaire ecclésiastique en l'an V. Dans un tableau des pensionnaires ecclésiastiques, on note qu'il touchait 1500 francs de pension avant le 2 frimaire de l'an II. *Réf Série V.* À son sujet, Charles André Texier écrit au préfet des Deux-Sèvres qu'il est âgé de 67 ans, natif de Poitiers, assermenté. Il exerce à Champdeniers dont il était curé. Il n'est pas marié. Et d'ajouter une critique à l'égard de Joseph Ayrault. *"Je vous dois la franchise et la vérité, précise le citoyen Texier, je vous apprendrais peut-être qu'il n'inspire et n'inspirera jamais aucune confiance à la majeure partie des habitants de cette commune."* Il les a indisposés et irrités et contre lui et contre les prêtres assermentés. Texier l'accuse de *"malhonnête intolérance"*, d'avoir éloigné du culte catholique des personnes religieuses qui l'ont quitté et ne reviendront pas. Ces mêmes personnes protestent tant qu'il exercera dans la commune. Et Texier de demander au préfet de l'envoyer dans une autre paroisse ou succursale, pas trop éloignées de son domicile actuel. Unique concession dans le rapport, Joseph Ayrault est jugé de bonnes mœurs.

Joseph Ayrault était en fonction depuis 1783 et y était encore, le 21 décembre 1792. Il remit les registres de l'état civil aux officiers publics mais il continua de signer les registres comme officier public.

Le 29 floréal de l'an VIII, Ayrault écrit une lettre au préfet Dupin dans laquelle il dit avoir exercé paisiblement ses fonctions depuis 18 ans et s'être conformé aux lois. Il dénonce Texier, alors ministre du culte à Souché qui s'est rétracté. Texier apporte le trouble dans la paroisse de Champdeniers où il exerce dans des maisons particulières. *Réf. Léo Dessaigne Histoire de Champdeniers.*

- **Noël Abel Pastural**, ex-bénédictin de l'abbaye de Saint-Maixent, instituteur à Germond. Il est né le jour de Noël 1763 et a été baptisé le 26 décembre 1763, à Saint-Didier-sur-Rochefort, aujourd'hui département de la Loire, fils de Pierre Pastural, notaire royal et Jeanne

Raisonnier.

Il a prêté le serment à Poitiers, le 30 septembre 1792, "en la maison commune" devant le maire Mottet. *Réf. Extrait du registre du directoire du district de Saint-Maixent. Réf. L 96.* Selon le recensement de l'année 1798, il est arrivé dans la commune de Germond, en l'an IV, où il est instituteur. Il signe à partir de l'an VIII, en qualité de premier adjoint au maire, les actes de l'état civil. Il terminera sa vie curé de La Chapelle-Saint-Laurent. *Réf. Archives communales de Germond. E dépôt 2 -1 D 1 à 9.*

- **Arsène Léon Larjault**, assermenté, habite Sainte-Ouene. À partir de 1793, il est officier public et signe les registres d'état civil.

Il est baptisé, le 17 novembre 1736, par l'abbé Bion, curé de Saint-Maxire. Il est fils d'Arsène Largeau dit Poictevin, cabaretier, et de Françoise Guitteau. Son parrain est Léon Jourdain de Villiers et sa marraine est Françoise Geneviève Jourdain. Le père ne sait pas signer. La famille Jourdain est une famille noble, dont le père Léon, chevalier, seigneur de Villiers, est enseigne colonel du régiment du Poitou.

Arsène Largeau est vicaire de Saint-Maxire lors du décès de son père qui a été enterré, le 24 août 1769, à l'âge de 72 ans, à Saint-Maxire.

Il fait une déclaration, le 9 messidor de l'an VI où il affirme être pensionnaire ecclésiastique et n'avoir pas rétracté les serments prescrits par la loi du 14 août 1792. Serments qu'il a fait, ajoute-t-il, dans les délais convenables. Terrasson a entériné et entériné sa déclaration le 17 messidor an VI. *Réf. L 96.*

Il devient curé de Surin, où il décède le 3 mai 1811. **À la différence des autres prêtres du canton de Champdeniers, assez aisés il n'a pas ni fortune ni fermes, ni rentes.** En voici pour preuve la déclaration de succession faite par Louis Largeau, son frère, cultivateur, demeurant dans la commune de Villiers-en-Plaine qui affirme qu'il "dépend de la succession de desservant, que les meubles et effets détaillés" dans un état joint à la déclaration, d'une valeur de 480 francs. *Réf 3 Q/7-52.*

Les curés non-jureurs

- **François René Bonneau** ancien curé et prier de Germond, non-jureur. Il est parti en Espagne où il est décédé. Ce qui est confirmé par l'état du clergé du diocèse de Poitiers. Un acte de la justice de paix de Champdeniers du 7 floréal de l'an VIII, pour une demande en justice contre Me Bonneau, notaire public à Niort, contre Louis Bonneau de la commune de Breloux et contre Corbier veuf de la citoyenne Bonneau, "**tous héritiers de François Bonneau, prêtre déporté.**" *Justice de Paix. L251.*
En effet à Breloux, près de La Crèche, est retranscrit l'acte de décès du dit Bonneau, décédé dans la paroisse de Sainte-Marie de diocèse de Pampelune, royaume de Navarre. Cet acte, extrait des registres des morts, commencé en 1770 et au verso de la 22^{ème} feuille, à l'acte 40 et suivant, atteste que le 25 novembre 1800 "est mort François René Bonneau, âgé de 58 ans, ex curé de Germon au diocèse de Poitiers en France". Il a reçu les sacrements et n'a point fait de testament. "Il a été enterré solennellement et avec les cérémonies accoutumées pour les prêtres." L'acte a été rédigé par Joseph Ségara, curé de la dite paroisse de Sainte-Marie. Le 30 novembre 1800, deux greffiers publics du royaume de Navarre, Jean Antoine Moriones et Vincent Phelippe attestent que l'acte mortuaire délivré par Dom Joseph Ségara "mérite foi et confiance ainsi que tous les extraits mortuaires et autres actes d'Église qu'il délivre et signe. Et qu'on doit y ajouter foi tant en jugement que hors jugement." François René Bonneau est remplacé le 3 juillet 1791 par Charles Garoteau, curé constitutionnel, qui a prêté le serment le 20 mars 1791. Il décède le 2 pluviôse de l'an II. *Réf. Archives communales de Germond. E dépôt 2 -1 D 1 à 9.*
- Le 8 juillet 1790, **Jean Maynier, (Mainier)** de Germond, vicaire, donne la somme de 8 livres pour la contribution patriotique (pour le terme du mois d'avril et d'octobre). Jean Maynier fut aussi prêtre non assermenté, comme en témoigne l'acte de succession après décès, du 9 prairial de l'an II du bureau de Champdeniers. Ce prêtre est décédé à Poitiers, dans la maison des Carmélites, (où il devait se cacher) section de saint Porchaire, le 2

août 1793 à l'âge de 29 ans, selon la déclaration faite à la mairie de Poitiers, par Pierre Louis Jourde et Jean Jahau. La déclaration de sa succession a été faite par Basile Mainier, faisant tant pour lui que pour ses frères et sœurs, au nombre de 6 et par Marie Auguste Texier, receveur des domaines au bureau de Champdeniers. Les frères et sœurs sont héritiers pour chacun une partie **et la République pour la septième partie**. À savoir une borderie et ses dépendances situées sur la commune de Rouvres, pour un revenu supposé de 17 livres 17 sols et 9 deniers et un capital de 3860 livres 18 sols et 9 deniers. Plus la 8^{ème} partie d'une tannerie, située au bourg de Champdeniers, abandonnée pour les rentes qui s'élèvent à la somme de 49 livres et 3 livres de ferme, ce qui fait pour la 8^{ème} partie de ce capital la somme de 159 livres 7 sols et 8 deniers. Réf 3 Q /7 – 31.

- **L'abbé Morin**, ex-curé de Surin, est mentionné dans un état des prêtres du canton de Champdeniers établi le 1er pluviôse de l'an VIII, qui ont été déportés pour n'avoir pas prêté le serment ou l'avoir rétracté, état signé Texier et Berthon. L'état précise qu'il est âgé de 58 ans, insermenté. Il a été sujet à la déportation, mais il a été trouvé sur le territoire de la République, depuis la Constitution de l'an III. Il a été déporté par ordre du directoire à l'île de Ré.

Marc BOUCHET



K COMME : KRIEGSGEFANGENER – 1915-1919

JULIEN BARATON, PRISONNIER DE GUERRE À MESCHEDÉ ET HAMELIN (ALLEMAGNE), QUATRE ANS LOIN DE LA GÂTINE.



15 août 1914, de Parthenay en Gâtine, à Nancy et ses environs en Lorraine.

Julien est né en Gâtine, à Verruyes, au moulin de la Roussière en 1887. Après avoir fait deux ans de service militaire, de 1908 à 1910, il a épousé Léonie en 1913. Mais le 1er août 1914, la mobilisation générale est ordonnée. Comme tous les hommes en âge de combattre, Julien rejoint son régiment, le 114e RI à Parthenay, et arrive au corps - comme on dit - le 4 août 1914, plein d'entrain et de fierté. Il est affecté au régiment de réserve qui vient de se créer, le 314e RI. Le caporal Julien Baraton, vingt-sept ans, a déjà fait vingt-quatre mois de service militaire de 1908 à 1910. Le 314e RI, composé entre autres de réservistes de Gâtine, appartient à la 117e brigade d'infanterie, 59e division d'infanterie, 9e région, 2e groupe de réserve. Julien part aux armées le 14 août. Le 15 août, le régiment défile dans les rues de Nancy puis cantonne, à quelques kilomètres, à Pulnoy*, pas très loin du 125e RI et de Louis Victorien Désiré Dutin, le cousin de sa femme. Le 314e RI veille sur la Seille, la rivière lorraine qui délimite les territoires des belligérants, protège ainsi Nancy et son Grand-Couronné, et participe aux batailles de

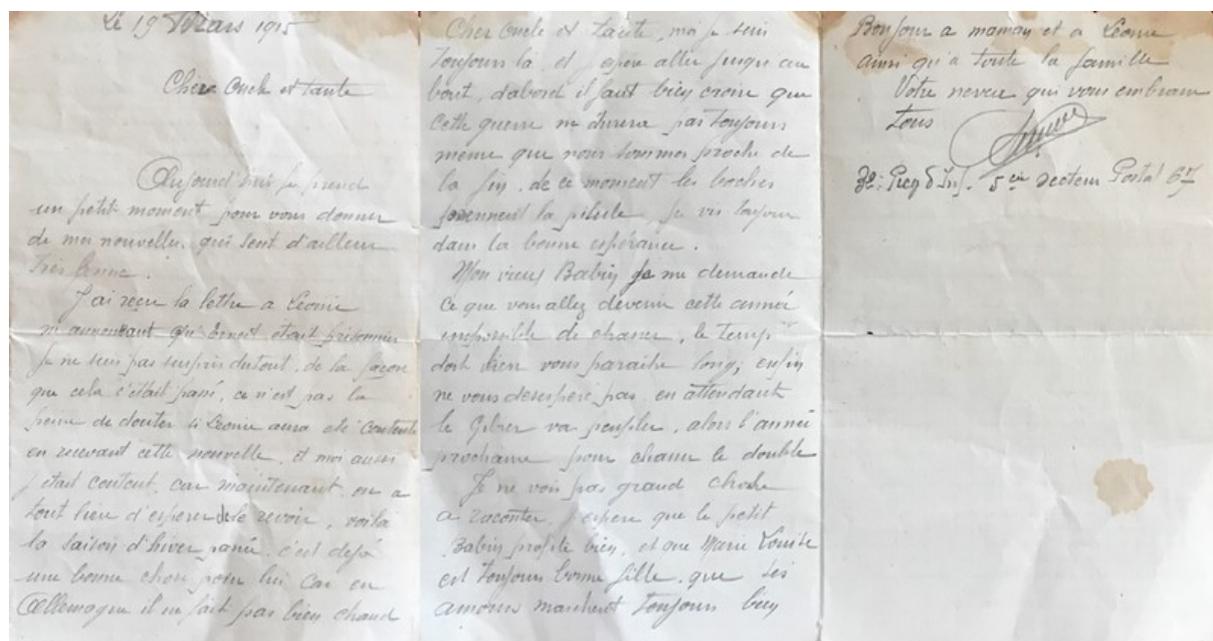
Sainte-Geneviève (août 1914) et de la forêt de Champenoux (septembre 1914). La fin de l'année et le début de 1915 furent apparemment calmes.

13 février 1915, la catastrophe du Signal de Xon

Autour de Nancy, plusieurs collines ont un intérêt stratégique, dont celle du Xon, sur la commune de Lesménils. Cette motte d'une hauteur de 356 mètres offre une vue imprenable sur la plaine, et est occupée depuis septembre 1914 par les Français. Les Allemands sont juste en face, à moins de 500 mètres. Le 13 février 1915, après des mois de calme, une lourde canonnade en provenance du camp ennemi assourdit tout le monde. En quelques heures, le Signal de Xon est devenu allemand, les soldats de la 20e compagnie du 325e qui le gardaient sont morts ou prisonniers. Du 13 au 16 février, les ripostes françaises pour reprendre cet endroit tactiquement important sont totalement désordonnées. On appelle des renforts mais sans aucune coordination ou plan réellement pré-établi. Les 18e, 21e et 22e compagnies du 314e arrivent ainsi dans la soirée du 13 février, en ordre dispersé, et se font cueillir par les Allemands. Le capitaine Cochin du 325e RI meurt héroïquement le 14 février, à l'avant de ses troupes.

14 février 1915, Vive la vie, Adieu la liberté !

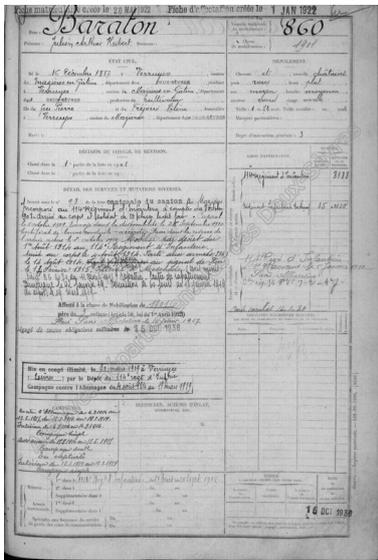
Julien est porté disparu depuis cette même date du 14 février 1915. Léonie, la jeune femme de Julien, sera rassurée quelques semaines plus tard sur le sort de son mari. En mars, la nouvelle se répand dans la famille que Julien est prisonnier, et non plus disparu ou pire encore. Le soulagement est immense à Verruyes, en Gâtine.



19 mars 1915, lettre de Victor Niveau, le frère de Léonie, à son oncle et sa tante, Célestin Babin et Louise Niveau, mes arrière-grands parents.

Le Xon a été finalement repris par l'armée française le 18 février, au prix de 1250 hommes hors de combat, morts, disparus, prisonniers. Aujourd'hui, la gêne, voire la honte de l'avoir perdu est palpable à la lecture des documents. Les 277e RI et le 18e Chasseurs qui ont permis la victoire le 18 février, sont mis régulièrement à l'honneur dans les récits de cet épisode. Deux régiments peu cités voire oubliés très souvent : le 325e, certes fautif dans la perte de la colline mais qui le soir même affrontait à nouveau les Allemands et le 314ème RI arrivé vers 20h en soutien, sans plan pré-établi de contre-attaque mais répondant aux ordres. Deux régiments sacrifiés avant la mise en place à partir du 16 février d'une véritable stratégie, et la victoire le 18 février.

Du Xon en Lorraine à Meschede en Rhénanie du Nord



Si Julien a réussi à échapper au massacre du Signal de Xon, il a pris le chemin des camps allemands dits de prisonniers ou encore d'internement voire de concentration selon certaines appellations retenues dans les documents. Selon toute vraisemblance, il a été transféré dans un premier temps à Meschede, en Rhénanie du Nord-Westphalie, comme l'indique sa fiche militaire puis a été évacué vers celui de Hamelin, près de Hanovre, les deux camps étant distants d'une centaine de kilomètres. Par méconnaissance du statut à donner aux prisonniers de guerre, il a peut être fait le chemin vers Meschede à pied ou dans un wagon à bestiaux****. Les Allemands, certains de leur victoire rapide, au début des hostilités, n'ont pas anticipé l'afflux de prisonniers, engendré par leur avancée sur Paris, à l'automne 1914. Les camps de prisonniers ne sont pas opérationnels pour recevoir autant d'hommes, ou pas encore aménagés en cette fin de première année de guerre. Beaucoup de prisonniers meurent durant l'hiver 14.

Meschede, rectangulaire, est entouré de plusieurs rangs de fils de fer barbelés, très serrés et très hauts, et situé sur une colline qui domine la ville : il est composé (en décembre 1914) de 2 baraquements en planches, pouvant loger 100 prisonniers chacun, et de plusieurs bâtiments servant aux magasins et cuisines, à un lazaret, logement du gardien, des soldats et officiers qui gardent le camp**.

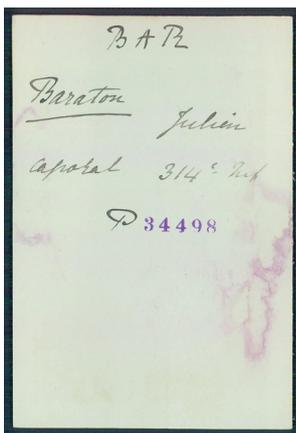


Des transformations du camp sont initiées au début de 1915. Une route principale est créée dans le camp, avec des allées transversales et des trottoirs en ciment. Les conditions semblent s'améliorer avec la création de sanitaires dignes de ce nom et la constructions de nouveaux baraquements. La palissade fait désormais 4 mètres de haut, formant un chemin de ronde, il y a aussi une autre clôture de 3 mètres de haut, des sentinelles aux quatre coins du camp qui sont installées dans des observatoires de 8 mètres

de haut. Tout autour du camp, des mitrailleuses, des 71 de campagne et de puissantes lampes électriques***.

La vie des prisonniers reste extrêmement difficile en ces premiers mois de guerre, en plein hiver, et leur quotidien diffère énormément d'un camp à l'autre. Le typhus en 1915 fait plus de 2 000 morts à Wittenberg, à Cassel****. Près de 20 000 prisonniers français au total mourront en Allemagne*****.

Jusqu'en 1919, à Hamelin ou Hameln, près de Hanovre



La Convention de la Haye, signée par 44 pays en 1907, doit régir le sort et la détention des prisonniers mais elle n'est pas appliquée. Cela commence à se savoir, et les protestations des belligérants déclenchent les visites de représentants des pays neutres, comme la Suisse et l'Espagne ou encore de la Croix Rouge.

Julien apparaît sur les fiches de La Croix Rouge en 1916, le 26 février, lors d'une visite d'inspection de l'organisation. La pièce le concernant est la n° P 34498. Le recensement concerne les soldats français internés au camp de Hamelin (ou Hameln, en allemand). Quand Julien est-il arrivé à ce camp ? Travaillait-il dehors, à la ferme dans le respect du statut de prisonnier de guerre ? Beaucoup de questions encore sans réponse... En tout état de cause, la fiche indique Julien Baraton, Caporal, du 314e d'infanterie, capturé à Don (en fait le signal de Xon), originaire de Versugen (sic ! En fait

Verruyes), et prisonnier n° 11565.

Le numéro de prisonnier correspond bien à celui que Julien indique sur chaque carte postale, adressées à Léonie ou à la famille pendant sa captivité. Très peu de mots, aucune information, jamais de date. Pas de numéro de régiment sur l'uniforme.

Julien a été rapatrié au centre de Dunkerque le 12 janvier 1919. Il retrouve sa Gâtine natale, Verruyes, après quatre ans de captivité. Il obtient sa carte de combattant le 11 janvier 1931. Le 314e régiment d'infanterie ne compte aucune citation et a été dissous en 1916. Julien n'a reçu aucune médaille. Prisonnier de guerre pendant la guerre n'était pas une situation enviable, mais cela ne l'est pas plus après la guerre.

*Plus de 600 000 Français prisonniers ne sont pas considérés comme des combattants, et les décédés en captivité ne se voient accorder la mention Mort pour la France qu'en 1922.******

20 FÉV 1918 P 31498

Nom	Grade	Regiment	Localité	N°
Bard Denis	Soldat	314e Inf.	Argentan	11403
Bellier Maurice	Chef	129e	Ourey	11404
Belle Alexandre	"	35e	Brémont	11405
Bouvet Raymond	Soldat	129e	Ourey	11406
Bouvier Henri	"	314e Inf.	Argentan	11407
Bouvier Pierre	"	129e	Ourey	11408
Bouvier Pierre	"	314e Inf.	Argentan	11409
Bouvier Jules	"	35e Inf.	Chaville	11410
Bouvier François	Serjt.	70e	La Roche	11411
Bouvier René	Soldat	314e Inf.	Argentan	11412
Bouvier Pierre	"	129e	Ourey	11413
Bouvier Maurice	"	129e	Ourey	11414
Bouvier Désiré	"	129e	Ourey	11415
Bouvier Alfred	"	129e	Ourey	11416
Bouvier Alexandre	"	26e	Le Mans	11417
Bouvier Albert	"	35e	Brémont	11418
Bouvier Jacques	"	20e	La Roche	11419
Bouvier Jules	"	1e	Moselle	11420
Bouvier René	Chef	7e	Paris	11421
Bouvier Julien	"	314e	Argentan	11422
Bouvier François	"	94e	Argentan	11423
Bouvier Armand	Soldat	30e	Moselle	11424
Bouvier René	"	34e	Moselle	11425
Bouvier Antoine	"	129e	Ourey	11426
Bouvier Georges	"	129e	Ourey	11427
Bouvier René	"	90e	Argentan	11428
Bouvier Henri	"	105e Inf.	Argentan	11429
Bouvier Outille	"	105e	Argentan	11430
Bouvier André	Chef	21e	Argentan	11431
Bouvier René	Soldat	104e	Argentan	11432
Bouvier Antoine	"	07e	Argentan	11433
Bouvier Charles	"	105e	Argentan	11434
Bouvier Germain	"	90e	Argentan	11435
Bouvier Charles	"	105e Inf.	Argentan	11436



Julien Arthur Hubert Baraton. Julien... Personne ne l'a jamais appelé comme ça. Jamais. Encore aujourd'hui, ma mère, sa petite cousine par alliance, Gérard et Alain, ses petits-enfants, ne l'ont toujours connu que sous le prénom d'Ernest.

Allez savoir pourquoi !

Il s'agissait peut-être de son prénom de baptême, souvent différent de celui, de ceux, de l'état civil. Ernest est parti en 1970, à l'âge de 83 ans, emportant avec lui les détails de son histoire, celle d'un jeune homme de Gâtine, réchappé par miracle d'une des plus grandes boucheries de l'Histoire du XXe siècle.

Un homme sur des millions à qui nous devons notre liberté aujourd'hui.

* [Historique du 314e Régiment d'infanterie](#) - Saint-Maixent, Imp. Charoussant-1920

** Site [chtimiste.com](#)

*** Site [prisonniers de guerre 1914-1918](#)

**** Site [Chemins de mémoire - Les prisonniers de guerre français 1914-1918](#)

***** Site du [centenaire 14-18 - L'image des prisonniers de guerre](#)

Caroline CESBRON

[La drôlesse](#)

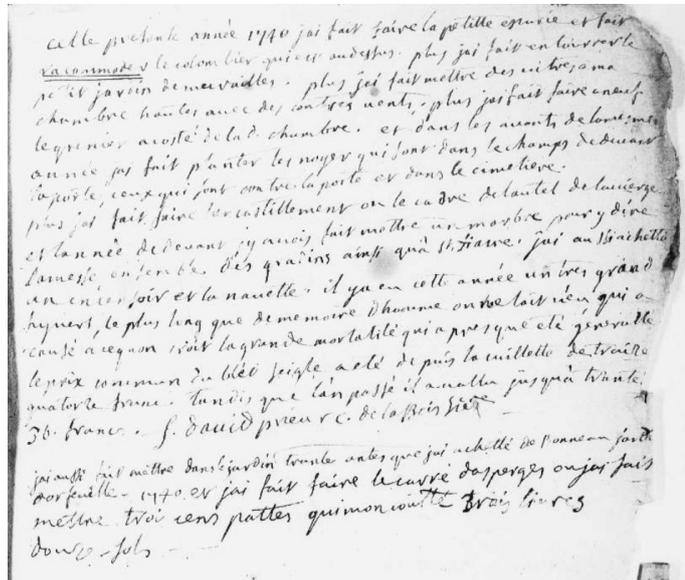
et Vincent MOREAU



L COMME LAGEON

Il n'est pas rare de trouver au hasard des recherches dans les registres paroissiaux des pages qui rompent la monotonie des actes répétitifs. C'est le cas particulièrement d'un registre de la commune de Lageon (BMS 1722-1792) qui cumule exposés-bavardages de curés, dispenses de consanguinité, morceaux de textes imprimés, brouillons de ce qui ressemble à la préparation d'un sermon. Lageon, commune rurale de 350 habitants au nord de Parthenay s'appelait avant 1897 La Boissière-Thouarsaise, lieu-dit Boissière que l'on retrouve en direction d'Amilloux, près du château de Tennessus.

Nous nous intéresserons plus spécifiquement aux écrits des curés. En janvier 1736, François David signe son premier acte comme « prêtre desservant de la paroisse » puis plus tard comme « prieur curé ». Il écrira son dernier acte le 16 février 1749 et sera inhumé le 03 mars 1749. Entre 1740 et 1748, chaque fin d'année, il rédigera un résumé des événements marquants de l'année. Il parle pêle-mêle de sa vie, des travaux effectués dans les biens de l'église, du temps (pluie, froid, sécheresse), des animaux (achats, mortalité), de ses démêlés judiciaires, du prix des certaines denrées, principalement « bled seigle » et vin, et un peu de la situation internationale (guerres).



Première page de commentaires en 1740 (AD79)

J. Guibert lui succède dès le 2 mars 1749 jusqu'au 2 janvier 1767. On ne trouve pas trace de son décès à La Boissière-Thouarsaise. Les premières années, il se cantonne à baliser dans le registre les grandes étapes de la vie des paroissiens. De 1754 à 1762, il reprend la chronique de son prédécesseur, la teneur y ressemblant la première année, mais se singularisant à partir de 1755. Il parle un peu des prix des denrées et du temps, mais sans transition il expose beaucoup plus la vie politique (tentative de régicide, rubrique nécrologique du pape et des rois, situation des Jésuites en France, puis leur expulsion), des événements sismologiques ou climatiques (tremblements de terre, notamment celui de Lisbonne de 1755 ; influence de la lune sur le climat) et particulièrement la situation internationale, surtout les guerres, en Europe, en Asie, en Afrique, dans le nouveau monde, avec la guerre de sept ans. Il liste un état très détaillé des différents conflits et des forces en présence. On éprouve un sentiment de malaise devant le catalogue des batailles et la litanie des morts (très impressionnant). Face aux écrits de ce prêtre, on est partagé ... entre la consternation devant sa fascination des guerres et des chefs militaires, le peu d'empathie envers les victimes ... et la stupéfaction face à la mine de renseignements rapportés (les forces en présence, les commandements des différents corps, l'analyse des stratégies, les bilans matériels et humains) : on se demande comment toutes ces informations peuvent arriver si régulièrement, si précisément et si vite au fin fond de la Gâtine.

Nous ne pourrions malheureusement pas connaître les commentaires suivants et en particulier ceux relatifs à la fin de la guerre de sept ans, non par décision du rédacteur mais malheureusement car les registres sont lacunaires à partir de 1762. Peut-être ceux-ci avaient-ils continué... ? On a là des exemples qui montrent à quel point la vie pendant l'ancien régime était aussi faite de batailles fréquentes et donc de réquisitions et de morts.

(La retranscription de l'intégralité des notes des curés David et Guibert est accessible sur notre site.)

Pour être plus complet, on trouve également au milieu des actes :

- des textes de prêche ? (brouillons) : [71/306](#), [72](#), [77](#), [79](#), [80](#)
- des morceaux de textes d'époque imprimés : ordonnance du roi : [90](#), [94](#) ; mandements d'actions de grâce par l'évêque de Poitiers : [119](#), [123](#)
- des dispenses de consanguinité de l'évêque de Poitiers : [157](#), [182](#)



Dispense de consanguinité (AD79)

Pour les passionnés, on trouve par ailleurs des textes en latin : folios [151/264](#), [152](#), [154](#), [155](#) des BMS 1645-1721 de La Boissière-Thouarsaise.

Serge JARDIN



M COMME MA MYSTÉRIEUSE MARTHE

Même si mes aïeux sont dans l'ensemble plutôt du Bocage, j'ai quelques ancêtres dans la Gâtine. Parmi eux, il y a Marthe Audebrand qui a été longtemps pour moi juste un prénom et un nom. Je n'avais aucun acte, aucune date, aucun lieu précis à y associer. Je savais juste, grâce à quelques actes de mariage (et par déductions) qu'elle avait épousé un nommé René Jourdain (tout aussi énigmatique pour moi) et qu'elle avait eu au moins 5 enfants. Elle était décédée avant 1745, avant les mariages de plusieurs de ses enfants à Féney et Amailloux, deux villages de Gâtine.

Je ne pouvais que supposer sans pouvoir l'affirmer que, avant d'être mère, Marthe avait été une fille du terroir et qu'elle avait grandi au milieu des chirons et des ruisseaux de Gâtine !



Paysage de Gâtine, source [Portail du Pays de Gâtine](#)

Je ne veux pas dire que je l'ai beaucoup cherchée, mais souvent, oui ! Son prénom plutôt rare et son nom pas si fréquent me laissaient l'espoir de l'identifier plutôt facilement, mais ce fut longtemps en vain. La situation s'est finalement débloquée parce que je lui connaissais une sœur, Perrine Audebrand, présente en tant que tante à différents mariages des enfants de Marthe. J'avais aussi trouvé un fils à Perrine, sans doute unique et sans doute célibataire, Bonaventure Noirault, et c'était tout. Je ne connaissais même pas le prénom de son mari. Pour moi cette piste était définitivement bloquée. C'est en cherchant l'éventualité que Perrine soit témoin à d'autres baptêmes, mariages ou sépultures (merci à la base de données *Généa79* d'offrir cette possibilité de recherches) que la situation s'est enfin débloquée pour moi. En fouillant bien, je lui ai trouvé d'autres frères et sœur, et j'ai même, de fil en aiguille, trouvé des actes qui citaient ma mystérieuse Marthe, qui du coup l'est un peu moins.

Marthe Audebrand, est donc la fille d'un maréchal, Louis Audebrand, et de son épouse Marie Guignard. Le couple a eu au moins 6 enfants et ils sont de purs Gâtineaux ! Le père est peut-être né à Amailloux. Ils se sont mariés avant 1683 et ont vécu tout près de Parthenay, à Châtillon-sur-Thouet. Ils sont apparemment proches des autres artisans du bourg, tisserands... J'ai maintenant une petite idée de la jeunesse de mon ancêtre Marthe. Je n'ai pas sa place dans la fratrie mais je sais que son frère Louis est mort jeune en 1691. Elle n'est pas citée au mariage de son frère Jean à Adilly en 1712. Elle est par contre présente au décès de sa mère en 1712, au mariage de son frère Pierre à Amailloux en 1715 et de sa sœur Marie à Châtillon en 1716. C'est là que je perds sa trace. Dans quelle petite paroisse de Gâtine s'est-elle mariée avec René Jourdain ? Était-ce en même temps que sa sœur Perrine ? Dans quel village le couple a-t-il vécu et donné naissance à ses 5 enfants ? Où et à quelle date Marthe est-elle morte ? Il me reste encore beaucoup à découvrir ! La Gâtine, terre de mystères je vous dis !

Raymond DEBORDE

[L'arbre de nos ancêtres](#)



N COMME NICOLAS, UNE FAMILLE EN GÂTINE

Les Nicolas sont nombreux dans mon arbre, j'en trouve dès 1590. Mon ancêtre le plus ancien sur cette branche est Jean Nicolas (sosa 3952), sieur de la Taupelière, qui épouse le 26 octobre 1631

Madeleine Mocquet à Parthenay en l'église Saint-Laurent. Après lui, avec ses descendants qui sont aussi mes ancêtres, je parcours la Gâtine.

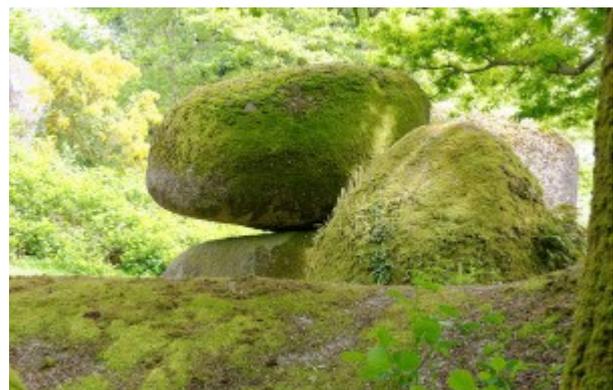
Olivier, son fils (sosa 1976), lui aussi Sieur de la Taupelière, naît, se marie et meurt paroisse de Saint-Laurent. Puis Charles, 7e fils d'Olivier, (sosa 988), Sieur de la Mitoisière, de la Taupelière et de la Romplelière, naît à Fenioux, il se marie hors de la Gâtine (en premières noces à Poitiers et en secondes noces à Aigonnay), mais ses enfants voient le jour à Parthenay et à La Peyratte. Charles-Antoine, fils aîné de Charles, (sosa 494) Sieur de la Mitoisière et de la Valentinière, naît à Parthenay, se marie à Soutiers et est enterré à Beaulieu-sous-Parthenay. Enfin, Marie-Marguerite Nicolas (sosa 247) vient au monde à Gourgé, se marie à Saint-Pardoux et meurt à Soutiers. Me voici donc avec une famille de Gâtine !



Plan extrait de l'atlas de Trudaine réalisé de 1745 à 1780 ©Archives de Parthenay

Au fil des générations, la famille se déplace dans toute la Gâtine, mais revient toujours en son berceau : la paroisse Saint-Laurent de Parthenay. C'est la principale des 7 paroisses existant dès le Moyen-Age. Située sur le plateau, dans la ville haute au cœur du bourg, elle s'organise autour de son église gothique, la plus ancienne de la ville. Construite au XIe siècle, l'église a subi de nombreux remaniements au fil des siècles. Au moment où je rencontre mon ancêtre Jean Nicolas, le bâtiment doit être en chantier car, en 1572, les voûtes se sont effondrées, 4 ans après un incendie causé par les Huguenots.

Quand ils ne sont pas à Parthenay, les Nicolas vont dans leurs divers logis : Beaulieu-sous-Parthenay, Fenioux, Gourgé, Saint-Lin, Louin, Xaintray, Soutiers, Vouhé, Saint-Pardoux, autant de destinations qui leur font découvrir les paysages vallonnés de Gâtine, ces « terres gâtées » qu'on parcourt le long de chemins creux et où dans chaque petite parcelle de terre on peut voir un « chiron », un de ces blocs de pierre que l'on trouve souvent par ici.



Chirons en Gâtine ©Tourisme Deux-Sèvres

Les Nicolas, qui appartiennent à la petite noblesse de province, vivent en Gâtine et unissent leur destin à celui d'autres familles locales : leurs enfants épousent des Olivier, des Augron, des Gatet et même une ou deux fois des de La Porte, la grande famille locale issue de Charles de La Porte, maréchal de La Meilleraye et neveu de Richelieu, arrivé à Parthenay en 1641. Toutes ces familles comptent des officiers seigneuriaux lesquels s'occupent des affaires de police et de justice (lieutenant général de police, avocat au siège présidial, greffier...) ainsi que des médecins et bien sûr des ecclésiastiques.

Les descendants de Jean Nicolas et Madeleine Mocquet ont vécu en Gâtine. Je les accompagne sur 5 générations et je les quitte avec Marie-Marguerite Nicolas, l'arrière-arrière-petite-fille de Jean, seule descendante en vie d'un père mort à 28 ans. Elle perd la relative aisance de la famille en épousant un menuisier à Saint-Pardoux, toujours en Gâtine.

Sylvie DEBORDE

[L'arbre de nos ancêtres](#)



O COMME OFFICIER D'ACADÉMIE

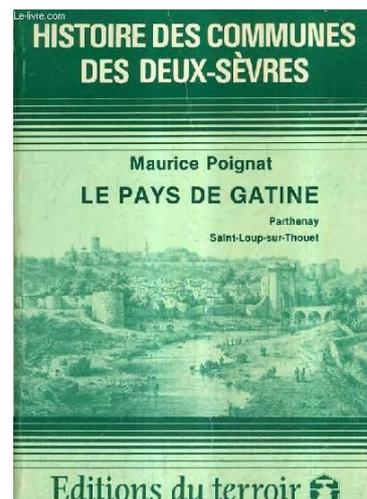


Pourquoi évoquer Maurice Poignat (1911-1997), officier d'Académie ? Son lieu de naissance (La Chapelle-Saint-Laurent, le 19 mai 1911) en fait plutôt un Bocain. Né d'un père cordonnier et d'une mère lingère dans une petite commune, il aurait pu être contraint comme beaucoup à une vie rurale et discrète. Pourtant, il va devenir un historien local reconnu, un journaliste, un écrivain, et sa carrière en fera un Gâtineau.

Historien, il est conservateur du musée *Georges Turpin* à Parthenay, membre de la *Société historique des Deux-Sèvres* et de la *Société des antiquaires de l'Ouest*. Il s'intéresse à l'histoire régionale, au folklore, aux guerres de Vendée et fait d'importantes recherches en sillonnant les territoires de Gâtine et du département, recherches qui aboutissent à des milliers de fiches.

Journaliste, il est responsable des chroniques consacrées à Parthenay et à la Gâtine du journal *Le Petit Courrier* jusqu'à la guerre, puis du *Courrier de l'Ouest* à partir de 1944.

Il est aussi écrivain et publie plusieurs livres historiques sur la Gâtine, mais aussi iconographiques avec *Parthenay et la Gâtine en cartes postales anciennes*. Mais surtout, dès 1948, il commence à rédiger pour *Le Courrier de l'Ouest* une série d'articles consacrés aux communes des Deux-Sèvres. Ces années de travail se retrouvent compilées dans son œuvre monumentale *Histoire des communes des Deux-Sèvres*. C'est un bonheur pour les généalogistes : elle fourmille d'anecdotes et de renseignements qui permettent d'approcher au plus près le cadre paroissial puis communal où ont vécu nos aïeux. 2



tomes sont consacrés à sa chère Gâtine. Je ne résiste pas au plaisir d'extraire presque au hasard une petite anecdote qui se situe dans la commune de La Ferrière :

Au mois d'octobre 1836, le recrutement d'une institutrice ayant été envisagé, le maire, M. Bourdin, suggéra qu'il soit fait appel à une religieuse, et ce à fin d'économie, la paroisse s'engagea à lui fournir le logement et le mobilier. Trois conseillers ayant demandé un vote à bulletins secrets "il a été demandé - lit-on sur le registre des délibérations conservé à la mairie - de voter avec des pois, en prenant des pois blancs pour l'adoption et des pois rouges contre". Cette curieuse façon de procéder avait été décidée afin de favoriser la tâche de certains conseillers sachant tout juste signer leur nom. Toujours est-il que la proposition d'accueillir une religieuse comme institutrice communale munie de son "diplôme" fut décidée... par sept pois rouges contre cinq pois blancs !

Maurice Poignat a reçu de justes récompenses honorifiques pour l'ensemble son travail. Il est ainsi Chevalier des Arts et Lettres, mais aussi Officier d'Académie (ou de l'Instruction publique), ce qui me permet de rendre hommage au rôle de transmission qu'il a eu. Avec ses livres, il a donné le goût de l'histoire locale et offert des pistes aux généalogistes de Gâtine et des Deux-Sèvres pour mieux connaître la vie de leurs ancêtres.

Raymond DEBORDE

[L'arbre de nos ancêtres](#)



P COMME : PARTHENAY, AUX ORIGINES DU NOM

Les érudits du XIXe siècle ont attribué l'origine du nom de la ville de Parthenay à un romain du nom de *Parthenius* qui aurait possédé un domaine à Parthenay-le-Vieux. Qu'en est-il exactement ?



Dessin de l'église Saint-Pierre de Parthenay-le-Vieux à la fin du XIXe siècle. Cet édifice des XI-XIIe siècles est postérieur à la création d'un lieu habité par un Parthénus. (Collection Yves Drillaud)

Selon nos recherches sur Parthenay, le premier domaine d'un *Parthenius* se situerait au niveau de l'ancienne Croix-Bouc, au carrefour des rues du Docteur-Émile-Roux, de la Réole, Pierre de Coubertin et route de Pont-Soutain. La Croix-Bouc étant la déformation de *Croix du Bourg*. Nous considérons que Parthenay-le-Vieux devait être occupé vers le IXe siècle.

Quant au *Parthenius*, était-il romain, et d'où pouvait venir son patronyme ?

Tous les noms commençant par *Parth*, pourraient tirer leurs origines des *Parthes*, un peuple de l'actuel Iran. On peut également évoquer les *Parthéniens*, peuple lacédémonien né, durant la première guerre de Messénie, du commerce des jeunes femmes de Sparte (*parthenoi*) avec les esclaves. Méprisés par leurs compatriotes, les *Parthéniens* conspirèrent avec les Hilotes. Découverts et forcés de quitter Sparte, ils s'établirent en Italie sous la conduite de Phalante et bâtirent Tarente en 707 av. J.-C.

Divers lieux situés à l'est de la Méditerranée font référence à *Parthénios* et l'on rencontre dans le *Grand dictionnaire historique* de Moréri de 1759, que ce nom était « *donné à diverses rivières et cité par Strabon, Pline et Ovide. Il y en avoit un dans la Bithynie, appelé aujourd'hui Parthenai, comme le veut Moletius, ou Dolap au sentiment de le Noir : un autre dans l'Arcadie : un autre dans l'isle de Samos, & un autre dans la Sarmatie d'Europe* ». On peut encore ajouter que *Le Parthénios*, dénommé également *Fleuve de Bartin (Bartın Çayı)*, est un fleuve de Paphlagonie qui est une ancienne région côtière du nord de l'Asie Mineure. D'autre part, le *Mont Parthénios* est une montagne d'Arcadie au centre du Péloponnèse.

Venons-en maintenant aux personnages dénommés *Parthenius* que l'on rencontre dans l'histoire. Le plus ancien est un compagnon d'Énée, un prince de la légende troyenne attaché à la fondation de Rome.

Le *Grand dictionnaire historique* de Moréri nous fait encore connaître *Parthenius de Nicée* : « *Poète, vivoit au commencement du regne d'Auguste. Il composa un livre en prose, que nous avons en intitulé (titre en grec), dédié à Cornelius Gallus, gouverneur d'Égypte, qui est d'autant plus considérable, que toutes les narrations sont prises d'auteurs anciens, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Ce livre a été traduit en françois, par Jean Fornier sous ce titre : Les affections de divers amans. Cette traduction fut d'abord imprimée à Paris en 1555, avec les narrations d'amour de Plutarque. Elle a été réimprimée en 1743 à Paris, in-12. Parthenius composa l'éloge d'Arétas sa femme, & diverses autres pièces. On dit qu'il fut fait esclave pendant la guerre de Mithridate ; qu'il fut affranchi par Cinna, & qu'il mourut du temps de Tibere. S'il faut ajouter foi à tout ce que Suidas rapporte à ce sujet, il faut croire que Parthenius fut pris étant encore fort jeune, car il y a plus de 70 ans depuis cette guerre jusqu'à Tibere. Quoi qu'il en soit, on dit que Virgile fut son disciple, & qu'il imita de lui le poème qu'on lui attribue, intitulé *Mretum* ; & il est sur que Tibere se plaisoit à l'imiter dans ses poésies. Ses métamorphoses pouvoient bien aussi avoir été le fond de celles d'Ovide* ».

Après *Parthenius de Nicée*, citons *Parthenius de Chio*, surnommé *Chaos*, un auteur Grec qui écrivit un traité de la vie de son père *Thestor*.

L'Italie conserve plusieurs souvenirs attachés à des *Parthenius*. On trouve tout d'abord sous ce patronyme un valet de chambre de l'empereur Domitien (empereur de 81 à 96). C'est peut-être le même qui est dit « *grammairien, disciple de Denys, vivoit encore au temps de Domitien* ». Plus tard, se rencontre aussi un eunuque chrétien dénommé *Parthenius* qui fut martyrisé en 250 et inhumé au cimetière de Callixte à Rome dans une crypte de 4 m de long sur 2,95 m de large en 304. La paroi de la crypte, aujourd'hui disparue, portait un graffiti dont l'inscription *PARTENI MARTIRI*.

Rapprochons-nous de notre époque et entrons maintenant en France. Ainsi, selon divers auteurs, un autre *Parthenius* aurait des origines aristocratiques et Arverne par sa filiation avec l'évêque de Limoges Rurice. Il pourrait être petit-fils de l'empereur Avitus, ou encore neveu d'Ennodius de la famille de *Anicii*, évêque de Pavie. Pour François Clément, historien bénédictin, *Parthénios* serait né à Arles quelques années avant la fin du V^e siècle. Christian Settipani le dit petit-fils de Firminus et il serait cité dès 485. Selon les auteurs, il aurait étudié à Rome ou à Ravenne. On le trouve en 507 à

Arles puis en 508 à Ravenne comme ambassadeur de l'assemblée provinciale et représentant de la cité de Marseille. En 533, lorsqu'Arles est libérée par le préfet des Gaules, il reste à son poste parmi les fonctionnaires. En 536, passé sous la domination franque, il devient *patrice* voire *Préfet des Gaules* si l'on en croit Édouard Baratier. Appelé *vir illustrissimus*, il porte également la dénomination de *magister officiorum atque patricius* (maître des offices) pour la Gaule en 544. Il se retrouve représentant et principal conseiller de Théodebert 1^{er} en 547. Il décède vers 548, juste après la mort de Théodebert 1^{er}. Il aurait été lapidé par les Francs à Trèves car on lui reprochait une politique fiscale trop oppressante. Cependant, selon François Clément, le *Parthénus* lapidé à Trèves ne serait pas le *maître des offices* cité en 544.

Pour terminer, Grégoire de Tours cite un *Parthenius* évêque de Gévaudan entre 541 et 625. Il est alors connu pour ses querelles avec Palladius auquel le roi Sigebert avait donné puis ôté le gouvernement du Gévaudan.

Et qu'en est-il du *Parthenius* qui aurait donné son nom à la capitale de la Gâtine ? Une question sans véritable réponse. Selon nous, il est peu probable que cet homme fut un soldat romain en l'absence de vestiges avérés de cette époque à Parthenay. Nous pensons plutôt que le *Parthenius* qui donna son nom à la capitale de la Gâtine vivait à l'époque mérovingienne ou carolingienne, mais qu'il pouvait avoir des origines romaines. Les recherches que nous venons de citer font état de plusieurs *Parthenius* au VI^e siècle et l'un d'eux, ou un descendant, ne pourrait-il pas avoir un lien avec le *Parthenius* qui donna son nom à Parthenay ?

Albéric VERDON

[*Histoire de la Gâtine poitevine et de Parthenay*](#)



Q COMME QUITTER LA GÂTINE



Si, durant les siècles précédents, voyager et bouger pour trouver du travail a bien existé, les moyens de transports n'étant pas ce qu'ils sont aujourd'hui, les déplacements pouvaient rester cependant limités et les destinations peu lointaines. C'est le cas de mes ancêtres gâtineaux, ceux de ma mère. Ils se sont rarement aventurés très loin, et métayers ou meuniers, ils ne le faisaient que pour trouver la métairie ou le moulin à exploiter. Ils naissaient, se mariaient, vivaient, décédaient, majoritairement au même endroit ou dans un rayon restreint autour de leur village natal.

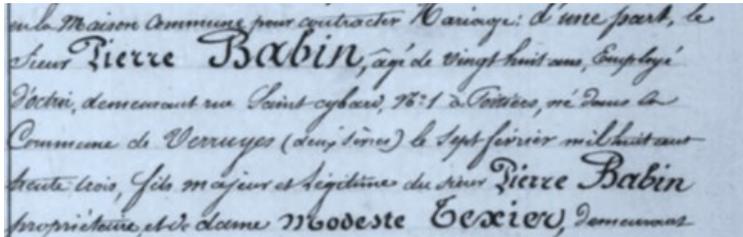
Plusieurs, cependant, ont tenté une autre aventure. Parfois, pour mieux revenir, d'ailleurs. La Révolution a soufflé un vent nouveau, y compris en Gâtine, au début du XIX^e siècle.

Magdelaine Couturier, mon aïeule, native de Verruyes au Sud de la Gâtine, est allée gagner son pain comme fille de confiance, à Dompierre près de La Rochelle, au service d'une noble dame du Poitou,

qui avait échappé aux affres de la période révolutionnaire.

Née en 1812, Magdelaine a tout juste vingt trois ans quand elle bénéficie d'une rente à vie (lettre R comme Rente du ChallengeAZ collaboratif dédié à la Gâtine).

Elle fait venir près d'elle Jacques et Louis Goudeau, ses cousins issus de germains. Elle épousera Jacques à Dompierre-sur-Mer, deux premiers enfants y naîtront. Mais le couple, très certainement grâce à la rente à vie de Magdelaine, reviendra en Gâtine, à Verruyes. En 1892, Magdelaine décèdera là où elle est née, à Verruyes.



en la Maison Commune pour contracter Mariage: d'une part, le
Sieur **Pierre Babin**, âgé de vingt-huit ans, Employé
Public, demeurant rue Saint-Jacques 75:1 à Poitiers, et d'autre part
Commune de Verruyes (deux tiers) le sept février mil huit cent
quatre-vingt-trois, fils majeur et légitime du sieur **Pierre Babin**
propriétaire, et de dame **Modeste Texier**, demeurant

La petite fille de Magdelaine et Jacques, Louise, épousera quelques années plus tard, Célestin Babin. Un des oncles de Célestin, Pierre Babin, quitte lui, non seulement la Gâtine, mais abandonne aussi le métier de

la terre. Né en 1833 à Verruyes, toujours, il est l'aîné de la fratrie. Ses parents, Pierre et Modeste Texier, se sont mariés contre l'avis des parents de Modeste et ont eu neuf enfants, dont plusieurs n'ont pas atteint l'âge adulte.

Pierre quitte son Verruyes natal pour s'établir à Poitiers, dans la Vienne. Certes, ce n'est pas très loin mais c'est déjà une grande ville et son métier n'est plus métayer, bordier, cultivateur, journalier ou encore meunier mais désormais employé d'octroi, douanier en quelque sorte.

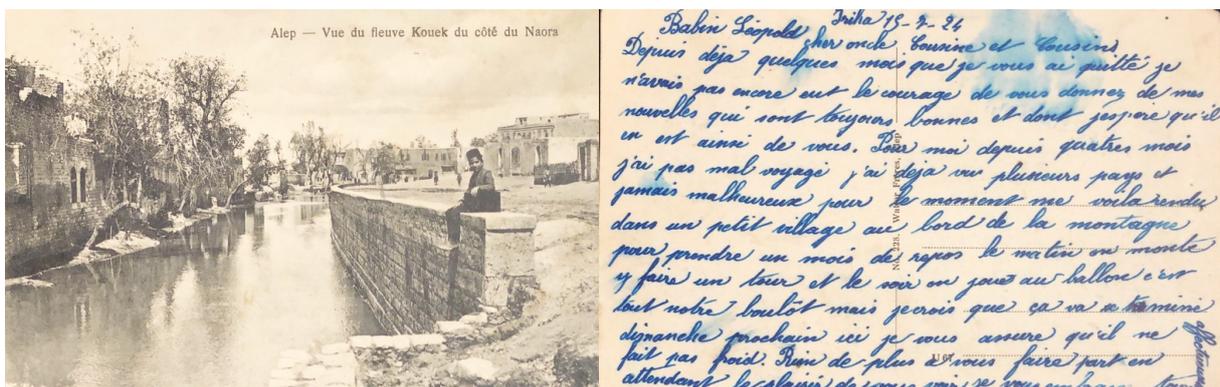
C'est la profession inscrite sur son acte de mariage avec Julie Augustine Beleaud en 1861, une cuisinière dont le père est décédé à Paris mais dont la mère habite... en Gâtine, à Parthenay. Pierre s'installera définitivement à Poitiers et y décèdera en 1890, une heure après sa mère à Verruyes.

L'appel de la ville commence à se faire sentir pour les jeunes générations en cette fin de siècle et en ce début du XXe. Les jeunes Babin auront plus la bougeotte, et l'administration leur fera des appels du pied auxquels répondront certains. C'est le cas d'un neveu de Pierre, François Augustin Babin, mon arrière grand oncle, le frère aîné de mon arrière grand-père, resté lui à Verruyes. Né en 1863, il devient brigadier des eaux et forêts près de Niort, « ce qui n'était pas rien déjà » comme on dit chez nous. Mais c'est son fils Léon Émile, qui a laissé, de ce côté-ci de la famille, un très grand souvenir.

Léon Émile Babin, né en 1891 à Mazières-en-Gâtine, à trois kilomètres de Verruyes, est décédé en 1976 à Orléans où il s'est marié tardivement en 1936.

Engagé volontaire pour trois ans en 1910, comme soldat 2e classe, il devient caporal six mois après, et sergent moins d'un an plus tard. Il rempile en 1912 et est aspirant-lieutenant lorsque la guerre éclate en 1914.

Sa fiche militaire se compose de pas moins de quatre feuillets rédigés d'une écriture serrée et, si ses faits d'armes pendant la Guerre mériteront qu'on s'y attarde dans des articles à venir, ce n'est pas ce qui a été retenu dans la mémoire familiale mais plutôt l'opportunité de voyages dans le monde entier. La paix revenue, il est resté dans l'Armée et y a fait une belle carrière. Ses cartes postales, envoyées après la guerre, religieusement conservées, proviennent en particulier du Maroc, mais aussi de Syrie comme celle-ci, ce qui devait laisser rêveuse l'ensemble de la famille.



Le capitaine Babin a apparemment fait partie aussi du renseignement français... ce qui explique tous ses voyages.

Si, du côté de ma grand mère Marie-Louise Babin, certains membres de la famille ont quitté la Gâtine, celui qui, paradoxalement n'a laissé aucun souvenir, est celui qui peut-être est allé le plus loin : le grand-oncle de mon grand père Denis Niveault, Alexandre Robin.

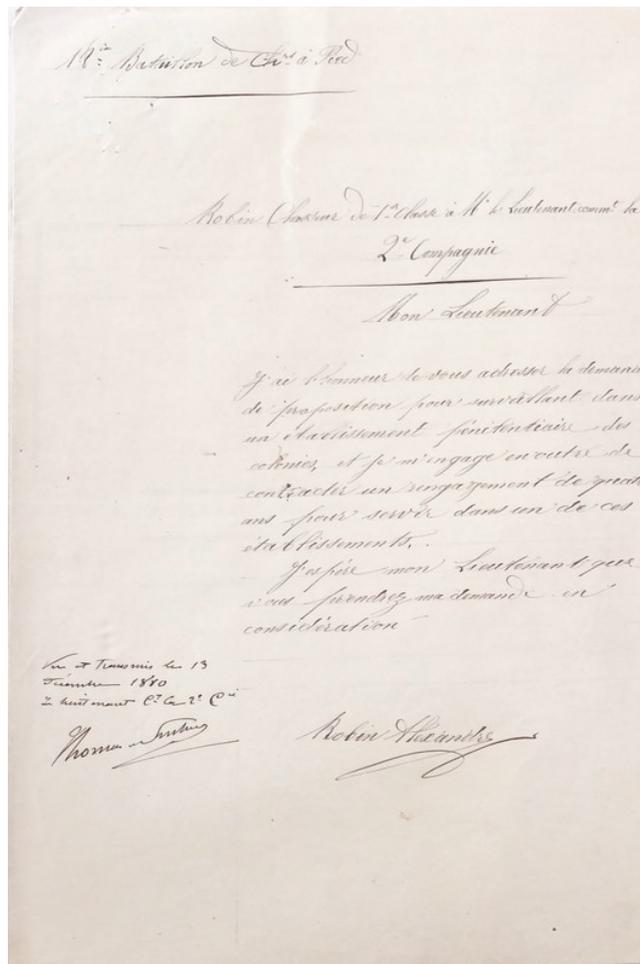
Dernier d'une famille de sept enfants, il est né en 1856, à la Gauffraire de Verruyes et rien ne le prédestinait... sauf lui-même, à quitter son pays et le métier de la terre.

Près de trente ans avant Léon Émile Babin et quarante ans avant le début de la Grande Guerre, Alexandre s'engage volontairement en 1877 dans le 18ème bataillon de chasseurs à pied de Tours. En 1880, il demande à partir aux colonies en tant que surveillant militaire. Il partira quelques mois plus tard en Nouvelle-Calédonie où il passera plusieurs années. En 1891, il rejoint Cayenne, en Guyane et y fait venir sa femme qui donnera naissance à leur premier fils, Gérald. Alexandre décédera à l'hôpital militaire de Marseille, en 1897, loin de sa Gâtine natale, laissant une veuve de vingt cinq ans, et deux enfants de cinq ans et un an.

Il n'existait qu'une petite trace indirecte d'Alexandre, la carte de communiant de son fils Gérald, envoyée par son épouse Marie-Antoinette à mon arrière grand-mère Marcelline. Cette carte de communiant m'a menée aux Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, où j'ai pu découvrir la majeure partie de sa vie. Raconter son histoire est à venir.

En ces jours de célébration du centenaire de la paix revenue, je ne peux pas oublier tous les soldats de la Grande guerre, pour la plus grande partie des paysans, qu'ils soient de Gâtine ou pas, partis loin de chez eux, de force. Parfois, avec l'espoir de découvrir autre chose, de vérifier si l'armée ne pouvait pas être une vie possible, un « métier » comme ils l'écrivent à leurs familles. Si ceux qui sont revenus ne sont pas devenus militaires, beaucoup ont quitté cependant la vie de la terre, sont partis à la ville, sont devenus conducteur de tramway, cheminot, directeur d'entreprise... Aujourd'hui, les descendants de mes grands-parents maternels sont encore, pour certains d'entre eux, des Gâtineaux. D'autres vivent au-delà de la Gâtine, dans les Deux-Sèvres, aux États-Unis, dans le sud de la France ou encore la région parisienne bien entendu.

Mais la Gâtine, de temps à autre, les appelle, et ils viennent la voir.



Caroline CESBRON

[La Drôlesse](#)



R COMME RENTE À VIE

Pendant des années, j'ai été intriguée par la naissance de mon arrière-arrière grand-mère, Madeleine Justine Goudeau, en 1846, à Dompierre-sur-mer, près de La Rochelle. Je pensais que ses parents, Magdelaine Couturier et Jacques Goudeau avaient souhaité s'embarquer pour la Nouvelle France, mais je ne comprenais pas, alors, pourquoi ils étaient revenus à Verruyes en Gâtine où ils sont finalement morts et enterrés, après cette escapade charentaise.

Aujourd'hui, je ne connais pas encore toute l'histoire, et je continue mes recherches, mais une partie était cachée depuis plus de cent cinquante ans dans un tiroir de la bonnetière de la salle à manger. C'est l'histoire de deux femmes, dont l'une a très certainement changé la vie de la seconde.

Magdelaine Couturier 1812-1892

Magdelaine Couturier est l'aînée des enfants du second mariage de Jacques Couturier avec Marie Jeanne Godard. Si Jacques est né à Azay-sur-Thouet, sa famille est malgré tout originaire de Verruyes, en Gâtine. Il s'y marie les deux fois et ses enfants y naissent. Il décède en 1818 en laissant deux filles (à minima) dont l'une déjà mariée, de son premier mariage, et quatre autres enfants, âgés de 6 ans à quelques mois, de son union avec Marie Jeanne.

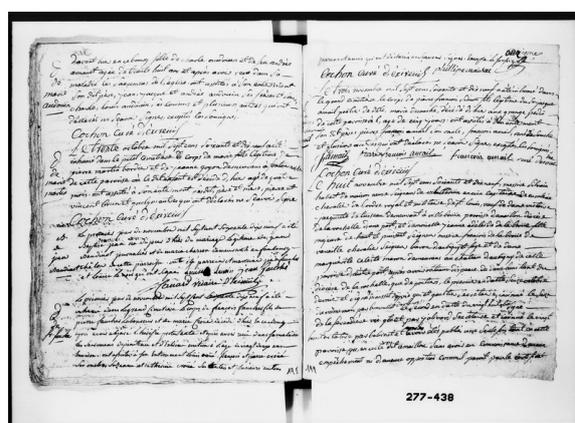
Magdelaine n'a alors que six ans. Elle grandit. Comment ? Je n'en sais rien mais certainement avec l'aide de ses sœurs aînées, et des familles de ses parents, les Godard et les Couturier, des paysans peut-être un peu aisés de Verruyes. Marie-Jeanne, sa mère ne se remariera pas mais sera déclarée comme mendicante à son décès. Dès qu'elle a l'âge de travailler, Magdelaine est certainement placée comme domestique.

Elle sert notamment chez une noble dame poitevine, Jeanne-Adélaïde de la Broue de Vareilles. Je ne sais toujours pas quand et comment Magdelaine est entrée au service de Jeanne-Adélaïde mais elle devient sa fille de confiance, c'est-à-dire sa servante attirée, sa gouvernante.

Jeanne-Adélaïde de la Broue-Vareilles 1748-1842

Née vers 1748, Jeanne-Adélaïde est la fille de François de la Broue de Vareilles, Seigneur d'Exireuil, dans les plaines Saint-Maixentaises, et de sa femme, Marguerite Céleste Maron, et fait partie de la noblesse poitevine. Chacune de ses sœurs portent aussi, au temps de leur jeunesse, le nom d'une terre familiale pour mieux les distinguer : Mademoiselle d'Aubigny, Mademoiselle d'Exireuil, Mademoiselle de la Clergerie, Mademoiselle de la Broue.

Mademoiselle de la Broue, c'est Charlotte, qui épouse le 26 août 1776 Isaac Charles de Lestang, Seigneur de Ringère.



Trois ans plus tard, en 1779, à un peu plus de trente ans, Jeanne-Adélaïde se marie à Exireuil, au [château familial d'Aubigny](#), avec [Silvain Hubert Lamaisonneuve de Vilbouin](#), un châtelain deux-sévrien d'Amilloux.

Ils ont une maison à Parthenay, dans la Citadelle, au quartier Sainte-Croix, des biens dans les Deux-Sèvres, en Gâtine évidemment, des biens aussi en Charente où ils semblent avoir des attaches. En mai 1786, à Dompierre-sur-mer, près de La Rochelle, ils sont ainsi tous les deux le parrain et la marraine par procuration, n'étant pas sur place, d'un enfant de la famille. La Révolution arrive... Silvain met en ordre ses affaires en 1789.

Il rédige son testament en faveur de sa femme et décède à l'âge de 67 ans, quelques mois plus tard en mars 1790. Selon les recherches d'Albéric Véron, Jeanne-Adélaïde est déclarée émigrée en 1793. Après la Révolution, elle semble vivre plutôt dans sa propriété de Dompierre-sur-Mer, au village de Chagnollet.

Premier testament, 20 janvier 1835, Chagnollet, Charente-Maritime

Qu'il doit paraître loin le temps où Jeanne-Adélaïde était appelée Mademoiselle de Faye !

Qu'elle doit être intimidée... ou exulter, Magdelaine, si elle sait que Jeanne-Adélaïde fait ce qu'il faut pour qu'elle se souvienne d'elle après sa mort !

En ce 20 janvier 1835, à Chagnollet, Jeanne-Adélaïde fait son testament, qui sera enregistré à La Rochelle, sept ans plus tard, le 5 juillet 1842 chez Maître Fournier.

En préambule, elle écrit *Au nom du père, du fils et du Saint esprit.*

La vieille dame déclare ensuite : *Je, soussignée, Jeanne-Adélaïde Labroue, veuve de Silvain Hubert Lamaisonneuve de Vilbouin, domicilié à Poitiers, département de la Vienne, et de présent à Chagnollet, département de la Charente inférieure, commune de Dompierre près La Rochelle, je donne à Magdelaine Couturier une rente viagère de cent francs, sans retenue, qui lui sera payée d'avance à commencer du jour de ma mort et continuer ainsy d'estre payée d'années en années jusqu'à sa mort et je luy donne aussi ainsy qu'à Rose Bernard, à partager entre elles deux mes nippes, mes habillements et linge qui servent à mon usage particulier personnel, j'en excepte pourtant deux vrayes dentelles que je donne à Mademoiselle Félicité Fléandraux.*

Magdelaine, en janvier 1835 n'a pas encore fêté ses vingt trois printemps. Depuis combien de temps est-elle au service de Jeanne-Adélaïde pour que ses années aux côtés de Mademoiselle de Faye lui octroient déjà tant de reconnaissance ?

Second testament, 2 avril 1840, Chagnollet, Charente-Maritime

Cinq ans plus tard, le 2 avril 1840, Jeanne-Adélaïde reprend son testament et y note :

J'ajoute à ce présent testament que je veux et entends qu'il soit payé à Magdelaine Couturier, ma fille de confiance, une rente viagère de cent cinquante francs au lieu de cent francs qu'elle est marquée dans mon présent testament et avec les mêmes clauses et conditions, À Chagnollet, le 2 avril 1840.

Là encore, que s'est-il passé pour que la vieille dame renforce sa reconnaissance envers Magdelaine ?

Exécution testamentaire, 13 juillet 1842, Chagnollet, Charente-Maritime

Le 13 juillet 1842, deux ans après le second testament et sept ans après le premier, Maître Fournier, le notaire qui a gardé l'original du testament, rédige *un acte portant délivrance de legs aux termes duquel Monsieur de l'Estang a fait délivrance à la fille Couturier qui a accepté*

1° 150 francs de rente viagère à elle légués par les testaments

2° ses gages jusqu'au 24 juin 1843

3° une somme de quatre vingt francs pour remplacer la nourriture jusqu'à la dite époque du 24 juin Et encore par le même acte, la dite Couturier s'est reconnue en possession de la part lui revenant dans les nippes, habillement et linge a elle légué par le testament.

Je n'ai pas retrouvé l'acte de décès de Jeanne-Adélaïde, et je ne peux que supposer qu'elle serait décédée peu avant le 13 juillet 1842, à l'âge vénérable de 96 ans. Et certainement sans descendance, puisqu'il semble que ce soit - vraisemblablement - son neveu, qui fait le nécessaire avec le notaire.

En 1835, Magdelaine est à priori seule en Charente-Maritime, Jacques Goudeau son cousin issu de germains, futur époux, est recensé en 1836 à Verruyes.

En 1840 et en 1842, je ne peux pas vérifier si Jacques est arrivé à Dompierre, les recensements des AD17 ne sont toujours pas en ligne à ces dates. Mais en tout état de cause, Jacques et Magdelaine se marient le 27 septembre 1843, à Dompierre, précisément à Chagnollet, où ils semblent s'être installés.

Deux filles y naîtront, Marie-Louise en 1844 et Marie-Madelaine Justine en 1846. Françoise, la troisième fille connue, elle, verra le jour en Gâtine, à Verruyes en 1852, où donc, ils sont revenus, avec la précieuse rente.

Épilogue, 7 octobre 1871, Poitiers, Vienne

Je soussigné, tant en mon nom que me faisant fort de Mesdames de Beauregard, de Chevigné et de Mademoiselle de L'Estang, mes soeurs, reconnais que la rente de cent cinquante francs léguée par Madame de Vilbouin à Madelaine Couturier, pendant sa vie et sur sa tête, continue à être due et je renonce pour moi et pour mes soeurs à invoquer toute péremption du testament ci-dessus. Bon pour titre nouvel, de [l'Estang de Ringère](#), 7 octobre 1871, par délégation

Jeanne-Adélaïde est décédée depuis près de trente ans et ce sont ses petits neveux - les petits enfants de sa soeur Charlotte -, Marie Delphin de Lestang de Ringère, baron d'Aubigny, Marie Félicité Céline de Beauregard, Marie Caroline Alphonsine de Chevigné, et Marie Caroline de Lestang de Ringère d'Aubigny, qui doivent désormais honorer la rente viagère et continuer à s'engager à son versement annuel.

Magdelaine a désormais soixante ans et a pris soin d'obtenir et surtout conserver ces extraits de testament qui lui prouvent ce qu'on lui doit.

Elle décédera vingt et un ans plus tard, en 1892 à l'âge de 80 ans, le document testamentaire précieusement conservé, pour parvenir plus de cent cinquante ans plus tard à l'arrière petite fille de sa petite fille, cinq générations plus tard.

Une grande cuillerée de pragmatisme, une belle pincée de persévérance, quelques brins d'âpreté pour vivre et survivre... l'âme gâtinelle !

Caroline CESBRON

[La Drôlesse](#)



S COMME SURIN

...ou petite étude sur une commune de Gâtine, à travers deux singularités : son recensement de 1798 et son personnage célèbre : Patrice Coirault.

La commune de Surin, canton de Champdeniers, fait partie des 105 communes de notre département à conserver un recensement pour l'époque révolutionnaire. Il a été fait et arrêté le 21 brumaire de l'an 6 de la République et nous apprend l'âge de ses habitants, leur profession, leur ancienneté dans la commune qui comptait alors 414 personnes.



Etude par classe d'âge :

<10 ans		40/49 ans	62
10/19 ans	61	50/59 ans	50
20/29 ans	60	60/69 ans	50
30/39 ans	114	70/79 ans	16
		+ 80 ans	2

Surin possède donc en 1798 une population relativement jeune puisque 235 habitants ont moins de 40 ans, la catégorie des trentenaires représentant à elle seule 28 % de la population globale. Curieusement, Surin en 1798, ne compte aucun enfant de moins de 10 ans. Faut-il y voir un rapport avec les guerres de Vendée particulièrement violentes pour la décennie concernée ? La toponymie des lieux nous incite fortement à le croire puisque sur le cadastre napoléonien, nous trouvons les noms évocateurs de « Le champ des morts Girault », « Pont cassé » sur l'Autize ou encore « Bataillère ».

C'est en tout cas une population très majoritairement agricole avec 80 % des métiers connus, l'artisanat n'en représentant que 14 %. A noter que 214 personnes sont définies seulement par leur état et 9 n'ont ni profession, ni état.

Etude par profession ou état

Professions agricoles

Bordier :	29
Cultivateur :	2
Domestiques :	23
Journalières :	3
Journaliers :	45
Laboureurs :	30
Métayère :	1
Propriétaire :	1
Servantes :	18
Total	152

Artisans :

Charon :	2
Compagnon :	2
Cordonnier :	1
Maréchal :	2
Menuisier :	2
Sabotier :	1
Thuilliers :	3
Tisserands :	14

Commerce :

Voituriers :	9
--------------	---

Divers :

Garde champêtre :	1
prêtre agent municipal :	1
prêtre :	1
Total	12

Définis par leur état :

Femmes :	130
Filles :	34
Fils :	22
Gendre :	1
Veuves :	27
	214

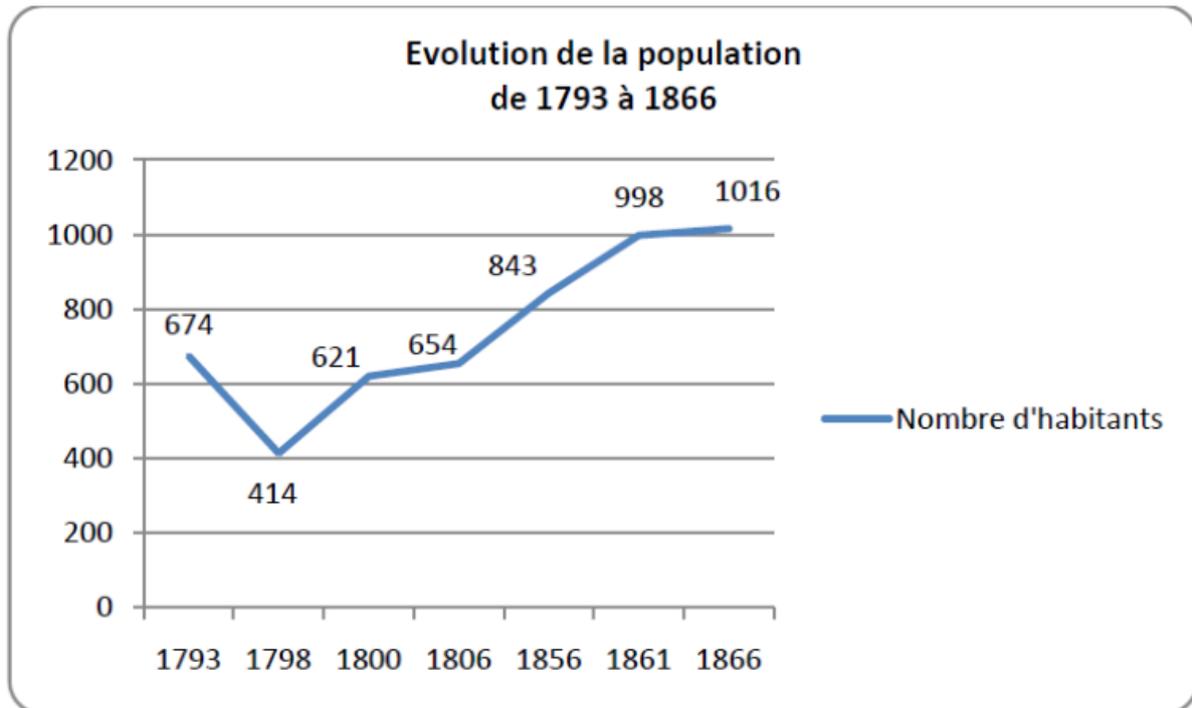
Sans profession, sans état : 9

Homme :	1	Femmes :	8
---------	---	----------	---

Etude par ancienneté dans la commune

<1 an	47	< 5 ans	55	< 10 ans	25
≥ 10 ans	88	≥ 20 ans	79	≥ 30 ans	67
≥ 40 ans	23	≥ 50 ans	14	≥ 60 ans	16

68 % des habitants sont installés dans la commune depuis plus de 10 ans. Mais, depuis 1793, une arrivée de population nouvelle est enregistrée avec 127 personnes, dont 80 % depuis moins de 5 ans et 37% sur la seule année 1798.



La période révolutionnaire a été marquée à Surin par une baisse importante de sa population (-39 %). Malgré les apports de l'année 1798, la commune en 1806, n'a pas encore retrouvé son niveau de 1793.

Aucun instituteur n'est recensé à Surin en 1798. Mais le fils de l'un d'eux, instituteur à Bessines, naîtra à Surin au domicile de ses grands-parents maternels, le 26 septembre 1875. Il restera fidèle à la commune puisque nous le retrouvons à son deuxième mariage le 14 septembre 1956, nous y trouvons même son décès le 15 janvier 1959. Patrice COIRAULT, fils d'instituteur, passé par Khâgne et la Sorbonne où il a obtenu une licence de lettres, a fait carrière dans les travaux publics, en tant qu'ingénieur et fut fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Il est surtout connu pour ses travaux sur la chanson traditionnelle, boudés par l'ethnomusicologie institutionnelle de l'époque, mais particulièrement appréciés en revanche par les acteurs de l'éducation populaire. Son œuvre ultime, *Formation de nos chansons folkloriques*, a été publiée aux Éditions du Scarabée.

Danièle BILLAUDEAU



T COMME TORPILLAGE

J'avais 10 ans lorsque pour la première fois, j'ai entendu le nom de Victor Guérin. Il était l'oncle de mon grand-père paternel qui, alors que je l'interrogeais sur ses parents, prenait soudain un air douloureux : *ah le tonton Victor, qu'est mort dans les Dardanelles... y l'on jamais revu*. Ce nom de Dardanelles était emprunt de mystère, de drame... je le sentais bien.

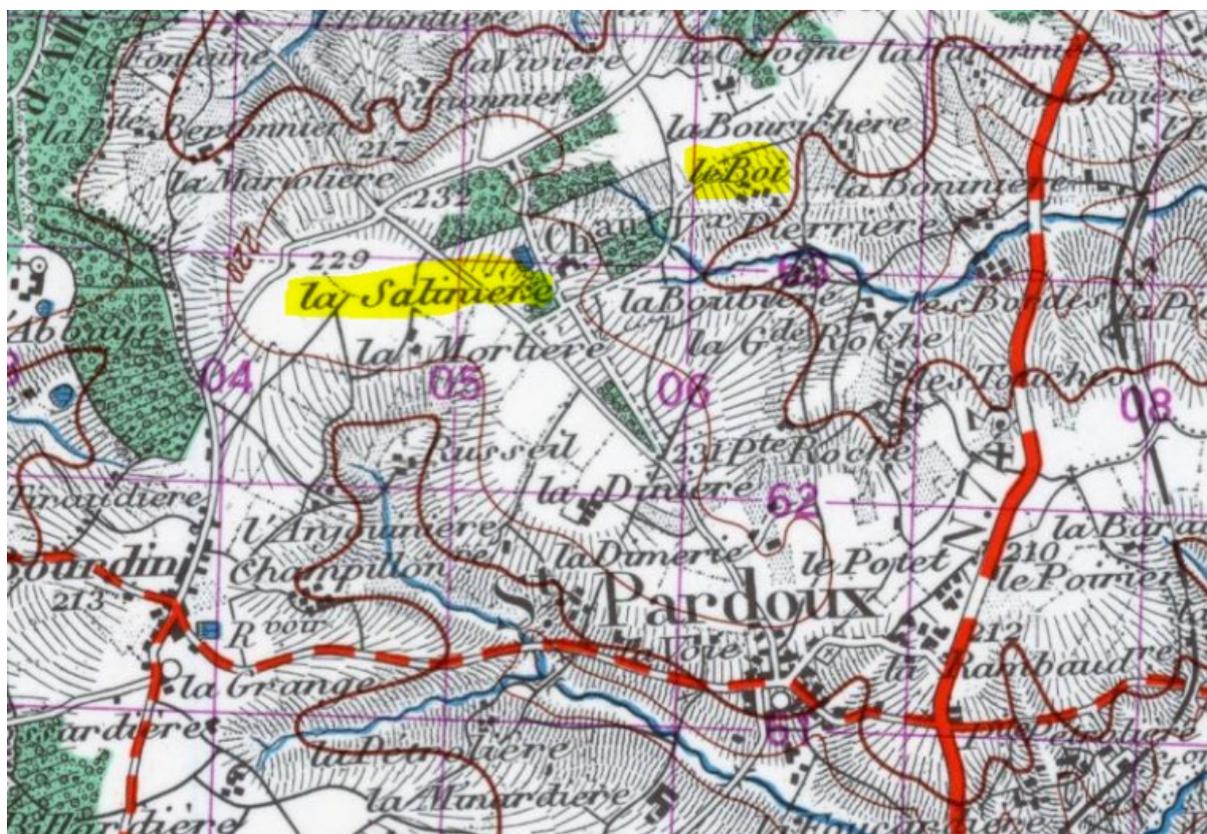
Victor Auguste Guérin était le cinquième de la fratrie, né le 18 janvier 1873 à la ferme de la Salinière de Saint-Pardoux. Pierre et Françoise ses parents étaient fermiers au château du même nom. Après leur mariage, ils sont restés à la ferme où ils ont eu 7 enfants.

Victor est resté longtemps à la Salinière à travailler avec son frère Pierre, mon arrière-grand-père de trois ans son aîné.

Le 15 novembre 1894, il rejoint le 18^e bataillon de chasseurs à pied, service national oblige. Il sera chasseur de 1^{ère} classe en décembre 1896 et passera dans la disponibilité de l'armée active le 18 septembre 1897... bonne conduite accordée.

De retour au pays, il devra faire deux périodes d'exercices, en 1900 et 1903 avant de passer dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1907.

En 1908, il épouse Marie Euphrosine Baudry, d'Adilly. Il a 35 ans. Les parents Guérin décédés, la noce a lieu en octobre, à Saint-Aubin-le-Cloud. Sûr que les petits neveux et nièces sont de la fête... Le jeune couple habite alors au Bois, à 4 km de la famille, où naît Henri cinq ans plus tard. Il partagera les jeux de ses cousins, Maurice, Henri et André.



1^{er} août 1914, c'est la guerre. Victor a-t-il pensé, vu son âge (41 ans) et chargé de famille, que la France aurait besoin de lui ? Pourtant, il est mobilisé le 24 novembre 1914 et se retrouve, ce 3 octobre 1916, avec Léon Babin de la Boucherie de Saint-Pardoux, avec Jean Gaillard de Saurais et bien d'autres des Deux-Sèvres, comme lui au 113^e R.I.T. à Toulon, prêt à embarquer sur le *Gallia*. Ce bateau, transformé en transport de troupes comme croiseur auxiliaire, est affecté au transport de l'armée d'orient. Il est commandé par le lieutenant de vaisseau Eugène Alphonse Kerboul.



Sûr que les gars n'avaient jamais rien vu de pareil... dans leurs contrées de Gâtine. Destination, Salonique afin de soutenir l'armée serbe...



Sur ce bateau, plus de 2350 personnes embarquent, dont 1650 soldats français.

Le 4 octobre, tout semble lisse sur cette Méditerranée, entre Sardaigne et Tunisie : les soldats, revêtus de leur gilet de sauvetage prennent le temps de manger. Victor, Jean et Léon étaient-ils ensemble, confiants, inquiets ? Ont-ils causé de la famille, des femmes au pays dont ils n'avaient plus de nouvelles ? Des petits drôles qui leur manquaient tant ? Henri avait un an quand Victor est parti... 17 h 50 le repas se termine : c'est à ce moment-là qu'une explosion retentit et assourdit tout le monde. Les officiers rassurent disant que ce n'est rien.

15 minutes plus tard, le gros bateau coule, emportant tous ceux qui n'ont pu ou voulu sauter. Les mules et les soldats se battent dans les eaux pour atteindre les embarcations de secours. Parti des Baléares, un des plus grands sous-marins allemands U-35, conduit par le lieutenant de

vaisseau Lothar von Arnauld de La Perière, venait de lancer sa dernière torpille.

De Victor et des copains du pays, plus rien.

52 soldats des Deux-Sèvres seront ainsi considérés comme disparus en mer... sur 1300 soldats français noyés dans cette tragédie maritime.

Décédé en 1989, mon pépé n'a rien su de ce qui était arrivé à son oncle, disparu en Méditerranée. Les carnets de guerre de quelques rescapés ont pu nous renseigner, presque cent ans plus tard, sur le déroulement de ce drame : le site *chtimiste* rend compte de tous ces événements. C'est là que j'ai vu le nom du tonton, avec tant d'autres.

Enfin il existait, enfin cette histoire prenait sens.

En 2014, alors que j'assistais à une cousinade Guérin à Saint-Pardoux, évènement organisé par Marie-Madeleine Bertin, je découvrais, non sans émotion, le visage de Victor Auguste Guérin, au cœur d'une décoration funéraire, entre Croix militaire et Croix de guerre.

Il était couché dans le livre de famille, à sa place. près de ses frères et sœurs, avec Euphrosine son épouse, Henri son fils marié à Édith, ses 4 petits-enfants et arrière-petits-enfants. Tous nés après lui, de lui. Le tonton Victor de mon pépé était revenu vers nous : il avait retrouvé sa place.



Articles à lire pour plus d'informations sur cette tragédie :

[Le Chtimiste](#)

[France 24](#)

[Blog Pour ceux de 14](#)

Claudy GUÉRIN



U COMME UNION DE GÂTINAIS AUX MONTILS

En cette fin du 19ème siècle, le phylloxéra en a fini de dévorer les vignes saintongeaises et l'on est persuadé que l'insecte ravageur n'a laissé derrière lui que des terres impropres à toute culture. Elles ont d'ailleurs perdu beaucoup de leur valeur et les vigneron, ruinés, sont partis travailler dans les villes. L'exode rural consécutif à la crise, est encore palpable aux Montils en 1911. Le recensement, nous démontre que malgré l'arrivée de familles nombreuses dès les années 1880, la commune est encore à – 20 % de sa population initiale et 29 maisons demeurent vacantes. Il y a urgence à repeupler la commune qui manque de main-d'œuvre agricole. L'information passe par la presse, les marchés et marchands de biens, aidés dans leur tâche par le chemin de fer qui dessert la commune et le tout nouveau télégraphe.

Nos paysans de Gâtine, souvent issus de très grandes familles, possèdent un savoir-faire agricole, beaucoup de bouches à nourrir mais peu de moyens financiers et de terres à cultiver, en céréales ou

prairies pour l'élevage des vaches laitières. Ils connaissent déjà les Charentes pour leurs emplois saisonniers des vendanges, alors, ils vont venir en nombre s'y installer définitivement, apportant avec eux d'autres méthodes de cultures, d'autres usages. Ces paysans piqueurs de choux, pratiquant la trêve dominicale en allant à la messe, ne sont pas toujours bien accueillis par les saintongeais. Alors, pour faire face à l'adversité, on s'accorde entre cousins ou « pays », on unit les familles, parfois même avant de partir : Les FLEAU aux AIGUILLON, FREMENTEAU et FLEURY, les MOINE aux CANIOT, MICHONNEAU et PUBERT, les METAYER aux METAYER, GUERRY et PILLET.



On s'unit encore au sein de coopératives, pour endiguer les prix des denrées alimentaires (L'Union saintaise est créée à Saintes en 1912).

On s'unit surtout pour écouler la production locale de lait et de beurre vers les villes. Le *Beurre des Charentes-Poitou* est né de cette série d'unions.

Parmi les familles gâtinaises recensées aux Montils en 1911, j'en ai retenu quelques-unes pour illustrer le propos, le cas de Marie SOULARD par exemple, veuve avec 13 enfants est particulièrement éloquent.

Familles parties du Beugnon entre 1906 et 1911

FLEAU Jean est né le 1er mai 1852 au Beugnon (79) et décédé au même lieu le 12 octobre 1902. Il épouse le 25 janvier 1881 à Scillé (79) Marie SOULARD, couturière, née le 24 juin 1862 à Scillé (79). Leur fille aînée, Mélanie, Marie-Louise, épouse le 9 juin 1902 au Beugnon (79) François, Alexandre AIGUILLON, cultivateur, né le 30 septembre 1874 au Beugnon (79) et décédé le 27 août 1918 à Thois (Somme) acte transcrit à Thézac (17). Les autres filles connues, sont Léontine, Céline née le 1er août 1884 au Beugnon (79), Alice, Valérie, Marcelle, née le 17 mars 1886 au Beugnon (79), Georgette, née le 8 avril 1889 au Beugnon (79) qui épouse le 26 avril 1905 au Beugnon (79) Jean Auguste FREMENTEAU dont la famille est étudiée plus loin, Anselma, née le 6 mai 1890 au Beugnon (79) décédée aux Montils (17), le 20 mars 1960. Elle avait épousé le 26 août 1909 aux Montils (17) Jean BAPTISTE, né le 19 mars 1890 aux Montils (17). Blanche, née le 6 décembre 1894 au Beugnon (79) épouse le 29 août 1911 aux Montils (17) Jules FLEURY, né en Deux-Sèvres.

Leurs fils sont Abel, né le 24 mai 1887 au Beugnon (79), Louis, né le 31 décembre 1891 au Beugnon (79) recensé domestique chez FREMENTEAU aux Montils (17) en 1911 (Il épouse le 28 mai 1912 aux Montils (17) Juliette FLEURY), Maurice, né le 2 août 1893 au Beugnon (79), Constant, Alfred, Pierre,

né le 30 janvier 1896 au Beugnon (79), Célestin né le 22 avril 1898 au Beugnon (79) (décédé le 17 décembre 1980 à Floirac) et Edmond, né le 23 juillet 1899 au Beugnon (79) qui épouse en premières noces le 22 juillet 1922 à Pons (17) Marie Isabelle NEBOUT, puis en secondes noces le 19 avril 1949 aux Montils (17) Anne Nadette VIOLIER. Jérôme, Théodore, né en 1901 au Beugnon (79) ne sera pas de l'aventure charentaise, puisqu'il décède au Beugnon le 1er novembre 1901. La famille au complet est recensée au Beugnon en 1901, village de la Proutière. Elle y est toujours en 1906, mais à celui de la Boninière. Malgré sa nombreuse famille, Marie SOULARD, devenue veuve, n'hésite pas à quitter son village pour s'installer aux Montils (17) où nous la retrouvons au recensement de 1911.

Entre 1906 et 1909

FREMENTEAU Jean Auguste, né au Beugnon (79) le 6 juin 1880, fils de Jean Baptiste & Marie Henriette GUERIN, est décédé le 28 janvier 1947 à Médis (17). Il avait épousé le 26 avril 1905 au Beugnon (79), Georgette, Louise, Armande FLEAU, qui précède. Nous connaissons deux fils et une fille à ce couple, Maurice né le 7 novembre 1906 au Beugnon (79), Raphaël ° 1909 aux Montils et Odette ° en 1910 aux Montils (17). La famille est recensée aux Montils (17) en 1911

Entre 1891 et 1898

METAYER Louis, né le 18 avril 1842 à Fenioux (79) et décédé le 2 février 1913 aux Montils (17). Il avait épousé le 1er octobre 1867 à Secondigny (79) Marie Marguerite REVAULT, née le 25 octobre 1845 à Secondigny(79) décédée le 2 avril 1898 à Chambon (17). La famille est recensée au Beugnon en 1891, puis aux Montils en 1911. Nous connaissons plusieurs enfants à ce couple, dont trois fils : Jean, Auguste, né le 2 décembre 1868 à Chatillon sur Thouet (79), décédé le 9 mai 1947 aux Montils (17). Il avait épousé le 27 octobre 1890 au Beugnon (79) Marie Amélie PILLET, née le 7 avril 1871 à Secondigny, décédée le 22 janvier 1956 aux Montils (17). Un fils, Léon, André, est né de cette union, le 6 décembre 1907 aux Montils (17). La famille est recensée au Beugnon en 1891 et 1901, puis aux Montils en 1911. Louis, Charles (poseur SNCF), né le 26 janvier 1871 à Chatillon-sur-Thouet (79) et décédé le 28 octobre 1937 à Verrières (16). Il avait épousé le 30 janvier 1899 Chambon (17) Louise, Marie-Augustine BOITEAU, née le 21 septembre 1873 à la Meilleraye-Tillay (85), fille de Louis, employé du chemin de fer et de Jeanne GRELET. Nous connaissons deux fils à ce couple : Maurice né le 25 juin 1899 Chambon (17) où il est décédé le 22 septembre 1899 et Marcel, Louis, Raymond, né le 10 février 1901 Chambon (17), décédé le 11 juillet 1974 aux Montils (17). La famille est recensée aux Montils en 1906. Louis, Auguste, Flavien, est né le 13 mai 1883 au Beugnon et décédé aux Montils (17), le 9 mars 1962. Il avait épousé le 18 novembre 1907 à Cirières (79) Marie-Josèphe, Juliette GUERRY, née le 6 septembre 1888 à Cirières (79). Le couple demeure aux Montils en 1907.

Nous connaissons aussi deux filles : Marie-Thérèse, née le 13 septembre 1873 au Beugnon (79) et décédée le 26 janvier 1910 à Chambon (17), Marie, Léontine, Joséphine née le 27 août 1876 au Beugnon (79) est décédée le 11 juillet 1941 aux Montils (17). Elle avait épousé le 25 juin 1900 à Chambon (17), Pierre Auguste METAYER, né le 17 septembre 1874 au Beugnon (79).

Entre septembre 1892 et 1896

MOINE François, Baptiste, Désiré, né le 28 novembre 1852 à Secondigny (79) épouse le 27 Juin 1881 à Vernoux en Gâtine (79) Flavie, Mélina CANIOT, née le 12 juin 1858 à Scillé (79), fille de Gilles, vannier & de Jeanne-Marie POUSSARD, vannière. Nous connaissons quatre filles à ce couple : Marie-Louise, née le 25 novembre 1883 au Beugnon (79) décédée le 24 mars 1967 à Nercillac (17). Elle épouse François, Louis, Octave MICHONNEAU. Mélanie, Victorine, Gabrielle, née le 30 septembre 1885 au Beugnon (79), épouse Félicien, Louis, Ernest BELAUD le 11 janvier 1908 aux Montils (17). Victorine, Léontine, Mélanie, née le 30 avril 1888 au Beugnon (79) est décédée à Pérignac (17) le 15 septembre 1961. Elle avait épousé Louis, Alexandre, Eugène PUBERT le 11 septembre 1909 aux Montils (17). Enfin Baptistine, Ernestine, née le 24 septembre 1892 au Beugnon (79) est décédée le 23 août 1966 à Cognac (16). Elle avait épousé Jean Fulbert HERPIN le 11 novembre 1911 aux Montils (17). La famille est présente au Beugnon, village de Bois Brûlé au recensement de 1891. Nous la retrouvons aux Montils(17) en 1896.

Familles parties de Vernoux, entre 1891 et 1896

MICHONNEAU François, Louis, Octave, est né POUSSARD le 27 mai 1878 à Vernoux (79), fils naturel de Mélanie, Désirée POUSSARD, couturière et de MICHONNEAU Armand, Henri qui reconnaît être le père de l'enfant à son mariage à Vernoux (79), le 10 juillet 1878. Il épouse Marie-Louise MOINE, fille de François, Baptiste, Désiré & de Flavie, Mélina CANIOT Flavie Mélina, née le 24 novembre 1883 au Beugnon (79), village de Bois Brûlé. Il est décédé le 24 mars 1967 à Nercillac (17). Nous connaissons deux fils à ce couple : Henri, Ernest, Octave, né le 25 août 1908 aux Montils (17), et André, Louis, né le 8 octobre 1911 aux Montils (17). François qui a 12 ans au recensement de 1891 est présent au Bas Bourg de Vernoux avec ses parents et ses frères Alphonse, 7 ans, Henri, 5 ans et Ulysse, 14 mois. La famille est recensée aux Montils en 1896 et en 1911 aux Montils (17).

Danièle BILLAUDEAU



V COMME VERRUYES

À la limite sud de la Gâtine, au centre des Deux-Sèvres, Verruyes, commune où règne douceur et sérénité.



Son nom latin est cité pour la première fois en 1041, Verruca, petite verrue, pour désigner un tertre, qui devient à partir de 1346, Verruyes, sans s. Son prieuré, dédié à saint Martin, comme dans beaucoup d'autres communes de la région Ouest, dépend déjà en 1363 de l'abbaye de Saint-Maixent. L'un des premiers seigneurs connus, Simon de Verruyes, a en effet, au XIIIe siècle, fait don à l'Église de terres et bâtiments.

Avant la Révolution, en 1750, Verruyes est une grosse commune comptant 331 feux, ou foyers selon notre terminologie contemporaine. En 1836, le recensement indique 1540 habitants, celui de 1906 dénombre 417 maisons, soit 436 ménages, et 1818 habitants. Aujourd'hui (2015), les Verruyquois ne sont plus que 917... un nombre divisé par deux en moins de cent ans.

Le chemin des Chaussées

Cette commune doit certainement son développement à la présence très tôt d'une route commerciale. Elle est en effet traversée par une ancienne voie gallo-romaine, le chemin des Chaussées qui est également une ligne de partage des eaux (voie reliant Nantes et Limoges).

Selon les mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest, « *au sud de Verruye, un nom significatif indique très bien son ancienne trace, c'est le Grand-Chemin...* ». La particularité de ce chemin ? La partie au nord-est de cette voie est davantage composée de vieilles familles catholiques pratiquantes et la partie au sud-ouest est plus laïque.

Après la Révolution, Verruyes fut chef-lieu du canton de 1793 à 1801.



Pendant les guerres de Vendée, nous étions à la limite des troubles. Le canton de Verruyes compte une maison incendiée, 95 maisons dévastées et 75 équidés volés (12 mai 1797).

Mais, en 1832, [la duchesse de Berry a soulevé quelques partisans dans la région](#) qui s'appelèrent, en souvenir de la Révolution, "Chouans". Ils tuèrent une personne à Mazières et une autre à Verruyes.

Selon mon père, ce dernier aurait été pendu dans le chemin en haut de Verruyes, à droite du calvaire (à vérifier pour le supplice infligé ainsi que le lieu).

En ce pays de Gâtine, Verruyes a encore quelques habitants qui parlent le patois local.

C'est bien plus qu'un patois, selon moi, on peut quasiment parler d'une langue puisque plusieurs mots sont intraduisibles en français !

Malheureusement, combien le parlent encore ? Quelques dizaines ? Quelques milliers si on est optimiste ? Mon frère, Gérard est un maître en la matière.

Combien de remarques avons-nous dû accepter des instituteurs qui nous faisaient répéter les "g" les "ch" bien gras que nous déversions en prononçant certains mots...

Combien de fois, des auditeurs de mes interventions publiques sont-ils venus me demander : "*Vous êtes Canadien, vous avez leur accent...*" Ma réponse : "*Non, ce sont les Canadiens qui ont mon accent.*" Plus particulièrement les Acadiens, des migrants européens au XVIIe siècle. En effet, nombreux d'entre eux sont originaires de notre Poitou et utilisent encore des expressions ou des mots de "notre langue" poitevine.

Les galipotes, les fadets

Nous avons grandi avec les histoires de galipotes, de cheval Mallet mais aussi de fadets... Ah, ces fadets ! Notre grand-père maternel, Ernest, nous emmenait à travers champs à l'Herbaudière, voir "les creux de fadets". Nous n'en n'avons jamais vu.... En fait, ce trou n'est qu'une ancienne mine de plomb ou d'argent (un forage du bureau de recherches géologiques et minières, il y a quelques décennies, a classé le site insuffisant pour une nouvelle exploitation).

Et puis, n'oublions pas Mélusine, notre bonne fée poitevine qui a construit l'ancienne église et fait en sorte que la nouvelle se tienne au milieu du village, et pas sur l'ancien lieu.



La commanderie de Saint-Rémy*

Maintenant, rendons nous à 1,5 km du bourg, vers le sud. Un lieu qui a connu ses heures de gloire du XIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle.

La commanderie de Saint-Rémy. Je suis né à 100 m de ce lieu magique. Aujourd'hui, il ne reste que la chapelle en mauvais état malgré la réfection de la charpente par mon frère en 1982. Chapelle construite par le commandeur Antoine Charron en 1493. Une plaque atteste la date en lettres gothiques :

"L'an 1493, frère Antoine Charron, commandeur de céans fit faire cette chapelle".

La commanderie existait déjà en 1208. Elle jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice.

Le commandeur de Saint-Rémy possédait de nombreux biens représentant des centaines d'hectares comme plusieurs droits et fiefs dans la paroisse de Clavé toute proche, ainsi que des maisons jusqu'à Parthenay au nord dont celle du commandeur de cette ville. Son pouvoir s'étendait jusqu'à la commanderie de Lavausseau à 30 km de là, à l'est, selon Claude-André Fougeyrollas*.

Avant la Révolution, les biens de la commanderie de Saint-Marc-la-Lande, à l'ouest, furent dévolus à l'Ordre de Malte et regroupés avec ceux de Saint-Rémy. Ceci fut difficile à accepter par le commandeur de Saint-Marc-la-Lande. D'ailleurs un procès pour l'emplacement d'un simple poteau devant l'église de Saint-Marc pour déterminer la limite entre les deux fiefs dura... 2 siècles !

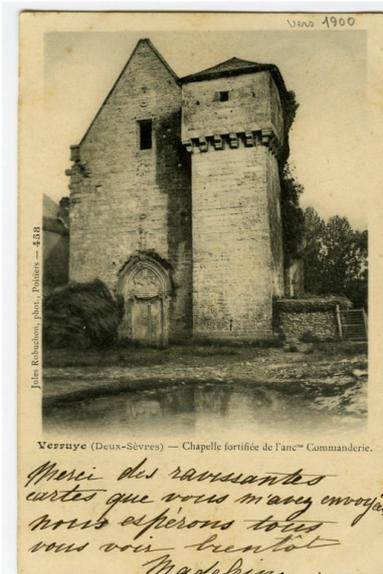
À la Révolution, spolié de tous ses biens, l'Ordre n'a pu survivre.

Saint-Rémy a eu un commandeur important dans l'Ordre :

François Marie des Bancs de Mareuil. Il fut reçu dans l'Ordre de Malte le 8 juillet 1639, devient receveur du grand prieuré d'Aquitaine en mai 1710. Il est ensuite nommé, en 1716, grand trésorier de France avec le titre de bailli et décède à la fin du mois d'août 1720. François Marie des Bancs de Mareuil, après ce parcours, est enterré dans la chapelle de la commanderie derrière l'autel.

À Saint-Rémy, le logis du commandeur fût démoli en 1912 (mon grand-père a joué à cache-cache à l'intérieur) pour produire les pierres nécessaires à la construction de la ferme et de la grande maison "bourgeoise" de la Surgère, à 2,5 km de Saint-Rémy. Ce qui explique aisément, que les encadrements de certaines portes et fenêtres soient composés de pierres "travaillées". Sans être un château, le logis, la chapelle et l'ensemble des bâtiments étaient entourés de douves et un pont-levis était à l'emplacement du lavoir de notre enfance (comblé aujourd'hui).

Un magnifique porche reliant deux maisons, dépendances de la commanderie, à 50 m de celle-ci comprenait, en sa partie supérieure un passage couvert. Il fut démoli dans les années 70 pour permettre aux matériels agricoles "modernes" d'accéder à la ferme qui existe encore aujourd'hui.

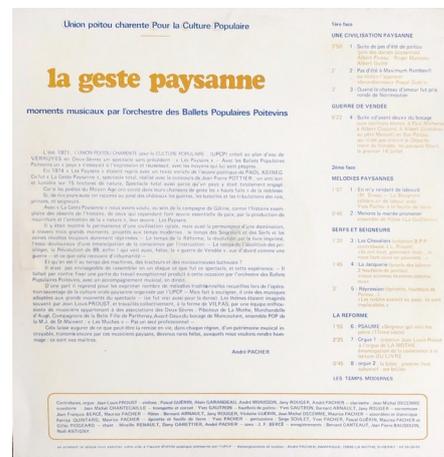


L'Étang et les premiers "son et lumière"



Aujourd'hui, lorsqu'on évoque Verruyes, de nombreux Deux-Sévriens pensent : plan d'eau. Élaboré sous l'égide de M. Georges Bobin, le maire de la commune, il fut inauguré en mai 1969. À cette occasion, un "son et lumière" y fut réalisé. J'ai passé, en compagnie de Claude Hugon de Parthenay et Claude Pelletier de Saint-Georges-de-Noisné, de nombreuses nuits aux réglages de la sonorisation et des jeux d'éclairage de ce premier grand spectacle (tous les 3). Réparti sur plusieurs hectares, c'était le premier "son et lumière" avec une scène de cette dimension.

Malheureusement, malgré les spectacles suivants, *"Les Paysans"*, *"La Geste paysanne"*, en 1971, 1974 et 1976, qui ont glorifié le monde de la terre pendant plusieurs années, les représentations ont dû s'interrompre. Toute la population participait : qui cousait les costumes, qui était figurant, qui aménageait, qui distribuait les affiches, qui fournissait du matériel, qui... qui.. etc.



Mais, souvenons-nous aussi qu'un certain Philippe de V. était venu voir et s'inspirer de ce que nous faisons... Il a su utiliser un environnement propice à la cinéscénie ce que nous n'avions pas à Verruyes : un fond, un arrière-plan moins dépouillé que quelques champs... Chez nous, difficile d'accrocher la lumière avec pour seul décor les frondaisons gâtinaises aussi merveilleuses soient-elles !

Pour clore le spectacle et nous ramener à notre époque moderne, l'émergence de tous côtés au rythme d'une musique trépidante de ces dizaines de moissonneuses-batteuses, descendant ensemble vers l'Étang, ont laissé un souvenir impérissable pour nombre d'entre nous. Pour plusieurs jeunes de Verruyes et des communes avoisinantes, cette période fut également la rencontre avec l'UPCP, l'Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et en Vendée, et la collecte auprès de nos aïeux de contes, de légendes, de chants et de pas de danse. Que de souvenirs...

*Certaines informations sont issues du document de Claude André Fougeyrollas : *Saint-Rémy de Verruyes (Commanderie Hospitalière 1208 – 1994)*

Alain MOREAU



W COMME WORLD WAR (FIRST)

World war first : un titre pour un clin d'œil aux alliés anglophones et un article pour honorer les aviateurs de Gâtine. Avec les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, le conflit a été étudié sous tous les angles ces 4 dernières années. Le Cercle généalogique des Deux-Sèvres a naturellement apporté sa contribution en s'intéressant aux aviateurs et personnels de l'Aéronautique des Deux-Sèvres, « morts pour la France ». 4 sont originaires de Gâtine. Ils étaient pilotes, moniteur Nieuport, mécanicien-mitrailleur ou observateur-mitrailleur.

Émile BODIN – Sergent pilote et moniteur Nieuport. Né le 15 juillet 1892 à Secondigny. « Mort pour la France » le 17 décembre 1918 par accident



Emile Bodin

d'avion, en service commandé, au Camp d'Avord (Cher). Profession avant la mobilisation : étudiant en médecine. Le brevet de pilote aviateur n° 8711, lui a été décerné le 7 mars 1918, par la Fédération Aéronautique Internationale. Nous ne lui connaissons pas de blessure, pas de citation, pas de décoration non plus. Il a fait la campagne contre l'Allemagne du 2 août 1914 au 16 décembre 1917.

Roger Camille MAINDRON – Pilote de l'escadrille 282. Né le 10 juillet 1898 à Parthenay. « Mort pour la France » le 3 octobre 1918 au fort de Malmaison (Aisne). Profession avant la mobilisation : charpentier. Le brevet de pilote militaire n° 9973 de la division 5 Bréguet, lui a été décerné le 19 novembre 1917. Grièvement blessé en combat aérien le 3 octobre 1918, il est transféré au fort de Malmaison – ambulance 12/16 où il décède le même jour des suites de ses blessures. Nous lui connaissons 4 citations dont cette dernière : *« Maréchal des Logis du 20ème régiment d'artillerie détaché à l'escadrille 282. Pilote remarquable qui à maintes reprises a fait preuve des plus belles qualités de sang froid et de témérité. Toujours prêt à voler, ne reculant devant aucun obstacle pour mener à bien les missions qui lui étaient confiées. Est tombé glorieusement le 3 octobre 1918 au cours d'un combat contre les monoplaces ennemis »*. Son corps restitué à la famille est inhumé au carré des corps restitués du cimetière du Rondail à Nueil-les-Aubiers (79).

Clovis, Delphin PLEBER – Mitrailleur et observateur stagiaire escadrille 221. Né le 28 juin 1891 au Busseau. « Mort pour la France » le 7 septembre 1917 en Haute-Alsace. Profession avant la mobilisation : employé de commerce. Incorporé à compter du 9 octobre 1912, il est maintenu sous les drapeaux en vertu du décret de mobilisation générale du 1er août 1914. Clovis Delphin PLEBER est désigné pour suivre les cours de tir anti-aérien à Courmont (Aisne) du 5 au 12 mars 1918. Il est encore désigné pour suivre le cours de protection contre les gaz et devient observateur stagiaire à l'escadrille 221 le 4 septembre 1918. Il est grièvement blessé en combat aérien le 7 septembre 1918 en Haute-Alsace, puis transporté à l'hôpital auxiliaire n° 31 de Morvillars où il décède le même jour. Il a été inhumé le 9 septembre 1918 au cimetière de Morvillars (Territoire de Belfort) entre Belfort et Delle, selon une note du colonel Fosse, adjoint au colonel commandant le 319ème régiment d'infanterie. Son dossier d'officier nous dit qu'il est mort des suites de ses blessures de guerre. Sa dernière citation : *« Le lieutenant Clovis PLEBER (active) du 125ème régiment d'infanterie est un officier de grand mérite, passé dans l'aviation après 4 ans de campagne dans l'infanterie. S'est distingué aussitôt par ses belles qualités d'énergie et de bravoure. A trouvé une mort glorieuse dans un combat aérien pendant une reconnaissance lointaine »*. Il a reçu une décoration, la Croix de guerre avec une étoile de bronze et une étoile d'argent.

Arthur, Émile RENELIER – mitrailleur de l'escadrille BM 118. Né le 16 mai 1894 à L'Absie. « Mort pour la France » le 22 août 1918 à Mairy-sur-Marne (Marne). Profession avant la mobilisation : voyageur de commerce. Mobilisé et entré dans le service actif le 7 septembre 1914. Venu de Bordeaux le 3 septembre 1917, il est affecté au 2ème groupe d'aviation – escadrille BM 118, le 16 septembre 1917. Il est tué au cours d'un accident d'avion sur le terrain de Mairy-sur-Marne (Marne) le 22 août 1918. *[Alors qu'il était à bord d'un « Voisin » avec le pilote et l'observateur et que l'appareil avait atteint une hauteur de 50 à 60 m, l'appareil glissa sur l'aile et vint s'écraser sur le sol. Le pilote et l'observateur furent tués sur le coup. Arthur Renelier blessé mortellement par la mitrailleuse, vécut environ un quart d'heure.]* Nous ne lui connaissons pas de blessure, pas de citation, pas de décoration non plus.

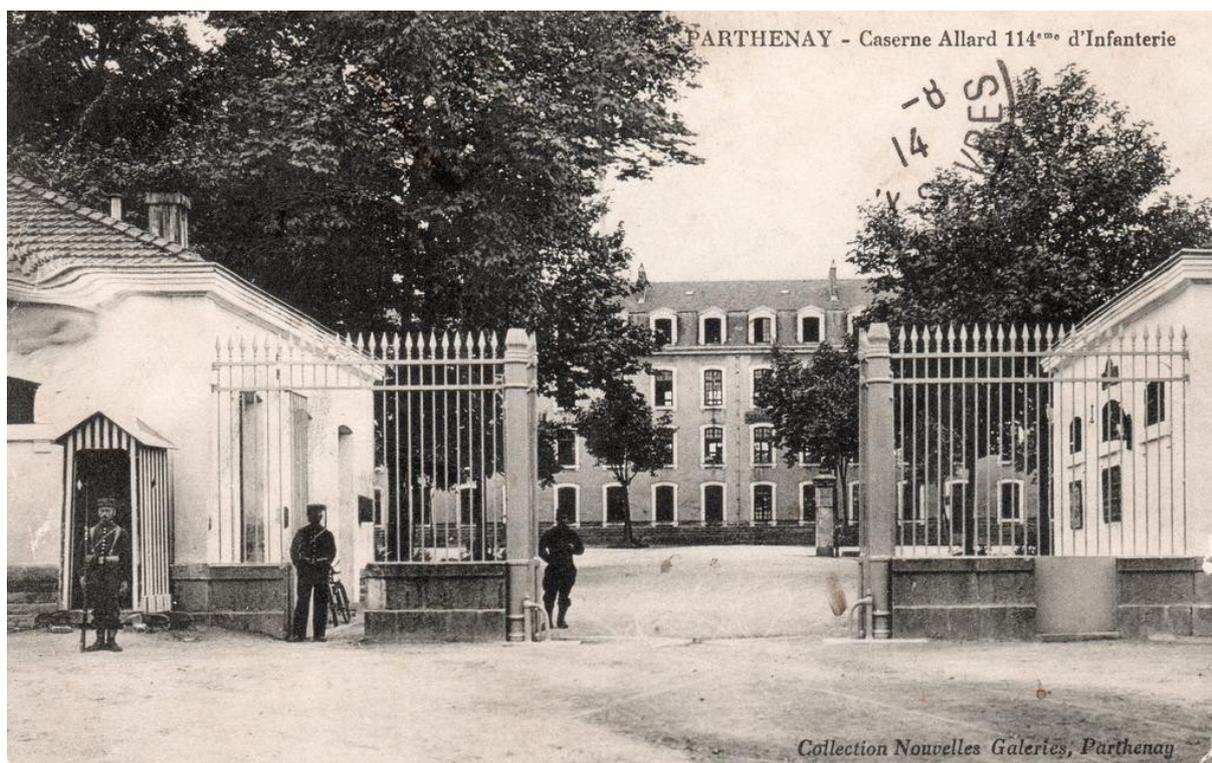
On retrouve ces 4 aviateurs de Gâtine morts pour la France dans une exposition de 22 panneaux réalisée pour être présentée lors du 3ème congrès régional de généalogie à Niort en octobre 2014. Elle a depuis été prêtée à de nombreux établissements scolaires et bibliothèques. En approfondissant nos recherches, nous avons trouvé 2 aviateurs supplémentaires. Une brochure complète évoquant leurs parcours individuels vient d'être éditée pour commémorer le centenaire de la fin du conflit. Pour certains d'entre eux, nous avons pu entrer en relation avec les familles, nous procurer quelques photos, celle de leur brevet de pilote parfois. Nous avons découvert quelques tombes, consulté les carnets de comptabilité de campagne, leurs dossiers d'officiers à Vincennes. Nous nous sommes familiarisés avec les avions, les escadrilles, leurs insignes et leurs devises. Ce fut dans tous les cas, une expérience enrichissante.

Danièle BILLAUDEAU



X COMME XON

Au début du XXe siècle, tous les hommes sont convoqués pour le conseil de révision, étape obligatoire avant le service militaire, incontournable sauf en cas de problème médical sérieux, l'année de leurs 20 ans. Pour ceux qui vivent en Gâtine, presque toujours parce qu'ils y sont nés, le bureau de recrutement dont ils vont dépendre est celui de Parthenay. En grand majorité, ils sont alors affectés au 114e régiment d'infanterie, à la caserne Allard, ou parfois au 125e régiment d'infanterie, à Poitiers.



Au moment de la mobilisation d'août 1914, les soldats de Gâtine appartenant à l'armée d'active, c'est-à-dire les classes 1911-1912-1913 sont sous les drapeaux, à Parthenay ou Saint-Maixent, au 114e régiment d'infanterie. Ils vont recevoir les renforts des classes de réservistes, de 1900 à 1910, qui arrivent dans les deux villes dès les premiers jours d'août. Comme partout ailleurs en France, le régiment est dédoublé, le 114e principalement composé de soldats sous les drapeaux au moment de la mobilisation, et le 314e RI, son régiment de réserve, rassemblant le reste des hommes.

Le 114e RI et le 125e RI de Poitiers, réunis dans la 34e brigade d'infanterie, le 68e régiment d'infanterie et le 90e régiment d'infanterie, régiments recrutés sur l'Est de la Vienne et l'Indre, au Blanc et à Châteauroux, et réunis dans la 33e brigade d'infanterie, forment la 17e division d'infanterie, au sein du 9e corps d'armée. Les quatre régiments vont avoir pendant les années 1914 et 1915 un parcours militaire identique.

Les régiments de réserve sont regroupés différemment. C'est au sein de la 117e brigade d'infanterie, regroupée à Tours, sous les ordres du colonel Lambin, que sont réunis le 314e RI, originaire de Saint-Maixent et Parthenay, le 325e RI de Poitiers et le 232e RI de Tours. Avec la 118e brigade d'infanterie, ils sont regroupés dans la 59e division de réserve, et intégrés dans le commandement du 2e groupe de divisions de réserve – 2e GDR – dont le point de ralliement se fait courant août dans la région de

Nancy.

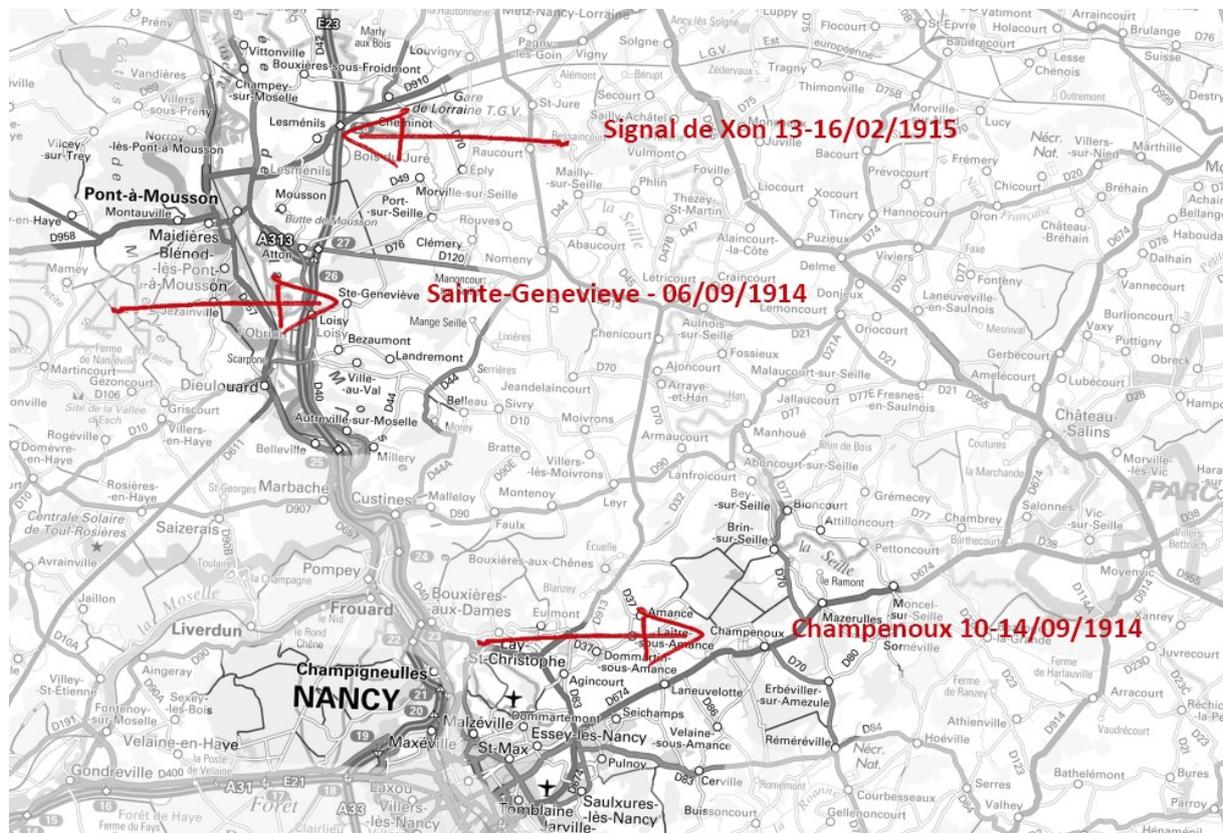
Tous ces points techniques sont importants quand on veut étudier le parcours d'un soldat ou d'un groupe d'hommes pendant la 1ère guerre mondiale, car l'information que l'on cherche peut se trouver mieux expliquée dans les documents concernant un des autres régiments ayant pris part aux mêmes combats. Par exemple, il n'y a pas d'archives en ligne pour le Journal des Marches et Opérations du 314e RI, mais à travers ceux du 325e RI et du 232e RI, on peut comprendre ce que le 314e a vécu.

Selon l'historique du 314e régiment d'infanterie, le régiment embarque à Parthenay, le 14 août 1914 au matin, à destination de Nancy.

Le 20 août, le régiment reçoit le baptême du feu, pendant la bataille de Morhange. Du 5 au 13 septembre, il prend part à la bataille du Grand Couronné, notamment aux combats de Sainte-Geneviève.

Puis quelques jours plus tard, les hommes du 314e RI participent à la reprise du bois de Champenoux, sécurisant l'accès à la ville de Nancy.

Après ce difficile début de guerre, le 314e RI et ses compagnons de la 117e BI connaissent quelques mois de répit et restent stationnés dans la région du Grand Couronné, autour de Pont-à-Mousson.



Mais en février, la situation change brusquement.

Le signal de Xon, situé sur la colline de Xon et culminant à 356 mètres, occupé par des éléments du 325e RI, est bombardé par les Allemands le 13 février 1915. Son emplacement est important au niveau stratégique et il ne peut pas rester sous contrôle allemand.

Le général Dubail écrit dans son journal de campagne :

« Sur le front du 2e Groupe de divisions, l'ennemi a tenté une attaque sur le signal de Xon (3

kilomètres nord-est de Pont-à-Mousson). A 21 heures, on me dit que les Allemands ont pu pousser des éléments jusqu'au signal où tiennent encore certaines de nos fractions. On contre-attaque en ce moment, en partant de la lisière du bois Juré.

Ce signal de Xon a une certaine importance. Les Allemands pourraient, de là, prendre d'écharpe la droite de la 1^{ère} Armée. Il faut les en chasser à tout prix. Je donne des ordres dans ce sens et j'envoie un officier de liaison pour me renseigner exactement. »

Source : Gallica - *Quatre années de commandement, 1914-1918 (1^{re} armée, groupe d'armées de l'Est, armées de Paris) : journal de campagne. Tome 2 / Auteur : Dubail, Edmond (1851-1934).*

Pendant trois jours, le 314^e RI va être fortement impliqué dans les combats pour la reprise du signal de Xon, avant d'être relevé dans la nuit au 16 au 17 février. Finalement le signal de Xon et les villages alentours sont repris le 18 février 1915 principalement par le 277^e RI.

Une recherche croisée sur les sites Mémoire des Hommes et MemorialGenweb m'a permis de lister les noms de 13 soldats originaires de Gâtine, tombés entre le 13 et le 17 février 1915 à Xon. Dix d'entre eux sont inhumés à la nécropole nationale du Pétant, à Montauville.

- **Alexandre BARATON** Mort le 16/02/1915 à Xon - caporal au 314^e RI - Classe 1906 Parthenay - Matricule 369 - Inscrit sur le Livre d'or de Mazières-en-Gâtine - Inscrit sur le Monument aux Morts de Mazières-en-Gâtine - Inhumé à Montauville
- **Léon Théophile DRUHET** Mort le 13/02/1915 à Xon - sergent au 314^e RI - Classe 1906 Parthenay - Matricule 1940 - Inscrit sur le Livre d'or d'Ardin - Inscrit sur le Monument aux Morts d'Ardin - Inhumé à Montauville
- **Alexandre FLEURY** Mort le 13/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1905 Parthenay - Matricule 729 - Inscrit sur le Livre d'or de Pompaire - Inscrit sur le Monument aux Morts de Pompaire - Inhumé à Montauville
- **Désiré Eugène GIRARD** Mort le 14/05/1915 à Xon - Sergent-major au 314^e RI - Classe 1907 Parthenay - Matricule 1119 - Inscrit sur le Livre d'or de Soudan - Inscrit sur le Monument aux Morts de Saint-Maixent-l'École - Inhumé à Montauville
- **Firmin Pierre Paul GUERINEAU** Mort le 16/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1906 Parthenay - Matricule 830 - Inscrit sur le Livre d'or de Vernoux-en-Gâtine - Inscrit sur le Monument aux Morts de Vernoux-en-Gâtine - Inhumé à Montauville
- **Édouard André HARPIN** Mort le 13/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1905 Parthenay - Matricule 844 - Inscrit sur le Livre d'or de Bougneau (17) - Inscrit sur le Monument aux Morts de Bougneau (17)
- **Ernest Julien METAIS** Mort le 14/02/1915 à Xon - caporal au 314^e RI - Classe 1906 Parthenay - Matricule 456 - Inscrit sur le Livre d'or de Lignièrès-Sonneville (16) - Inscrit sur le Monument aux Morts de Lignièrès-Sonneville (16) - Inhumé à Montauville
- **Alfred Charles PORTAIL** Mort le 14/02/1915 à Lesménils - soldat au 314^e RI - Classe 1907 Parthenay - Matricule 1998 - Inscrit sur le Livre d'or d'Azay-sur-Thouet - Inscrit sur le Monument aux Morts d'Azay-sur-Thouet - Inhumé à Montauville
- **Anselme Pierre QUINTARD** Mort le 15/02/1915 à Xon - caporal au 314^e RI - Classe 1907 Parthenay - Matricule 2042 - Inscrit sur le Livre d'or du Retail - Inscrit sur le Monument aux Morts du Retail - Inhumé à Montauville
- **Constant Georges RAMBAULT** Mort le 14/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1906 Parthenay - Matricule 1738 - Inscrit sur le Livre d'or de Paris XVI^e -
- **Léon Étienne REDIN** Mort le 16/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1907 Parthenay - Matricule 1017 - Inscrit sur le Livre d'or de La Ferrière-en-Parthenay - Inscrit sur le Monument aux Morts de La Ferrière-en-Parthenay - Inhumé à Montauville
- **André SAINVET** Mort le 14/02/1915 à Xon - soldat au 314^e RI - Classe 1904 Parthenay - Matricule 2171 - Inscrit sur le Livre d'or d'Augé

- **Charles Pierre VINCENT** Mort le 16/02/1915 à Xon - sergent au 314e RI - Classe 1902 Parthenay - Matricule 2237 - Inscrit sur le Livre d'or d'Azay-sur-Thouet - Inscrit sur le Monument aux Morts d'Azay-sur-Thouet - Inhumé à Montauville

Brigitte

[Chroniques d'antan et d'ailleurs](#)



Y COMME Y'A DES GUENILLOUX À AMAILLOUX

« Qu'est-ce que je m'ennuie ! ... Tu parles d'une vie ! ... »

Ce n'est pas que je n'aime pas ces quatre murs, au contraire, au moins je ne vois pas les autres et je suis tranquille, mais parfois j'aimerais sortir, respirer l'air pur et profiter de grands espaces. J'entends dire autour de moi qu'il ne faut surtout pas que je sorte, que je suis trop fragile et patati et patata, tu parles ! J'ai de la force, moi ! Ne dit-on pas que je suis de la « grande espèce » ?

Mais ils sont tous têtus comme des mules, tout le monde s'imagine que je vais attraper « la mort » juste en sortant ! Je voudrais bien les voir à ma place...

Bon, si ! Il y en a un qui est sympa. Il vient me mettre de petites tapes dans le dos de temps en temps, mais surtout c'est lui qui me donne à manger ! Un ancêtre de Nat, vous savez celle qui fait parler ses aïeux... Drôle d'idée, je trouve, mais bon.



René COLLIN qu'il s'appelle. Y'a son fils aussi, François... Tous les deux s'occupent de moi mais parfois j'aimerais bien qu'ils me lâchent un peu « la grappe ». Qu'ils aillent voir un peu les membres de l'autre sexe qui, ELLES, ont le droit de sortir évidemment !

Soyons honnête, il m'arrive de prendre l'air ou plutôt de juste changer de pièce et là, j'ai intérêt à être au meilleur de ma forme ! D'ailleurs, je crois bien qu'on me garde et me préserve juste pour ces moments-là. C'est un peu horrible quand on y pense... Mais bon du coup, j'ai double ration au dîner et ça, c'est cool.

On m'a dit que j'étais sale et moche... Non mais « *what the fuck* »?! Bon d'accord, j'ai les cheveux longs et je ne les brosse pas, mais c'est mon style, c'est tout ! En plus c'est bon pour ma peau, ça la protège. Pourtant quand j'étais petit, on me trouvait tout mignon, tout mutin, tout doux et on me caressait les cheveux tout le temps.

Et d'ailleurs ! Vous savez comment on m'appelle ? Le GUENILLOU ! Ou pire encore, le BOURAILLOU ! Tout ça parce que je ne prends pas soin de mon apparence. Mais mon apparence, je n'en ai rien à faire, c'est ce qui permet de me reconnaître en un clin d'œil. Vous comprenez : je suis de noble race.

Et oui, messieurs-dames ! Car je suis un baudet du Poitou.

Sur ce, je vous laisse, j'ai faim ! Mais ne partez pas, hein !... Nat va vous raconter la suite, elle aime mes congénères, vous savez ... Et elle en est bigrement fière, cette Poitevine ! »

Bien sûr que je suis fière de nos baudets du Poitou !

Cette race, que ce soit au XVIIIe siècle ou de nos jours, n'a jamais réussi à faire considérablement croître son nombre d'individus. Faite d'aussi peu de sujets, elle fait partie des rares espèces qui purent garder si longtemps une telle renommée.

Voici ce qu'en disait un mémoire publié par le conseil du Roi en 1717 :

« Il se trouve dans le Haut Poitou des animaux qui sont presque aussi hauts que les plus grands mulets, mais d'une figure différente. Ils ont presque tous le poil long d'un demi-pied sur tout le corps ; les boulets, les jambes et les jarrets presque aussi larges que ceux des chevaux de carrosses. On les tient à l'écurie séparément, dans des espèces de loges, attachés à des chaînes de fer ; on ne les fait sortir que pour saillir les juments. Ils sont pour la plupart, très vicieux et cruels. Si ces animaux se joignaient, ils s'étrangleraient ... »

Élevé pour sa réputation d'étalon géniteur, il est utilisé exclusivement comme reproducteur. Son existence est liée au fonctionnement des haras adonnés à la production de la mule et à la multiplication des chevaux de traits dits de « race mulassière ». La mule, c'est cet animal précieux, devenu indispensable et vivement recherché à cette époque, qui se transforme en pluie d'or pour le pays qui la voit naître. Cette pratique de l'hybridation mulassière existe de temps immémoriaux en Poitou, et l'hybride obtenu est contre nature, troublé dans sa constitution. Preuve en est qu'outre ses qualités exceptionnelles, son infécondité est à peu près absolue.

Revenons-en au Baudet...



La mise-bas d'une ânesse dans les haras de baudets est un véritable évènement. C'est qu'on attend le dénouement avec une impatience anxieuse, toute différente de l'intérêt ordinaire qu'on porte à l'accouchement des autres femelles, car le produit espéré sera de valeur très inégale suivant son sexe : si le hasard veut que ce soit un mâle, un « fedon », son arrivée sera fêtée alors comme il se doit.

Le fedon se tient debout dès son premier jour et accompagne rapidement sa mère au pâturage, toujours à proximité cependant de l'habitation de l'éleveur pour que la surveillance puisse continuer à s'exercer.

Le sevrage s'effectue vers l'âge de huit ou neuf mois. Une fois réalisé, les jeunes baudets passent souvent entre d'autres mains, surtout si ce sont des mâles. Ils vont ainsi suivre une destinée différente selon s'ils sont un mâle ou une femelle. Celles-ci continuent de mener une vie de plein air alors que les mâles sont brutalement retirés dans leur écurie pour y être claustrés dans une loge réservée à chacun d'entre eux. Pour le futur étalon, c'est désormais la stabulation en permanence, enfermé dans un box de quelques pieds carrés, condamné à une existence solitaire de reclus.



Cependant, autant l'éleveur s'intéresse peu à la femelle, autant il se préoccupe de son jeune bourriquet qui représente à lui seul l'objet de valeur de l'exploitation.

Sa nourriture est alors choisie avec soin : les fourrages sont de la meilleure qualité, du foin de luzerne, des grains en petite quantité et parfois même du pain dont il se montre très friand. Les aliments verts sont quasiment bannis et, l'hiver, quelques carottes ou betteraves suffisent pour corriger son alimentation trop sèche. Pendant la saison des saillies, il est de coutume d'augmenter sa ration et il sera gratifié d'un supplément pour chaque saillie réalisée.

Le jeune baudet est par ailleurs maintenu sans soins corporels, dans une immobilité presque complète, privé de lumière et protégé des intempéries. Ces conditions d'élevage, réalisées depuis toujours, n'ont pas été adoptées sans motif et il est assez aisé d'en deviner les raisons : le petit nombre de mâles reproducteurs, la difficulté de les amener à l'âge de deux ou trois ans et leur grand prix ont fait naître la crainte de les perdre de maladies ou d'accidents.

L'absence de pansage s'explique quant à lui par l'importance primordiale traditionnellement accordée à l'abondance et à la longueur du pelage ; le baudet porte sur tout le corps des poils longs, fins et ondulés et conserve le reliquat de mues précédentes sous la forme d'un manteau déguenillé qui descend en loques de chaque côté et sous le tronc. Ce pelage fait la parure de ces animaux et constitue « le titre de noblesse et d'origine » des baudets du Poitou. En effet, les tondre serait un sacrilège pour les gens du pays.



Vers l'âge de deux ou trois ans, on demande au jeune mâle de prouver sa

« vigueur » et de s'habituer aux pratiques, mais dès sa seconde saison de monte, il se verra accorder autant de juments que les vétérans, surtout s'il fait montre de beaucoup d'ardeur.

Il est donc logé dans une écurie qui présente une disposition assez caractéristique : au centre du bâtiment, un espace libre servant de « salle de monte » avec de chaque côté l'alignement des cases individuelles des étalons. Au milieu de cette salle de monte, pièce obscure d'une vingtaine de mètres carrés, deux barres de bois, obliques, fixées en avant à la muraille à une hauteur d'environ 1,2 m et en arrière au sol. Cette pièce est nommée une trole. Une pièce transversale à laquelle l'étaillonneur attache la jument les réunit. Le sol est excavé entre les deux branches de façon à mettre la femelle à bonne hauteur pour l'accouplement, le reproducteur étant presque toujours plus petit. Le baudet est ainsi mené dans la salle de saillie, ou atelier, puis stimulé par des bruits divers : toute une comédie de sifflets, de musique, de chants, jusqu'à l'obtention d'une érection. Et ça marchait ! « Le trelandage qu'on appelait ça »*



Les baudets peuvent « servir » huit à dix juments par jour et jusqu'à une centaine de juments pendant tout le temps de la monte.

L'ânesse, quant à elle, est conservée uniquement pour la reproduction et aucun travail ne lui est demandé en dehors de son rôle de mère et de nourrice. Entretien sans grand soin, elle erre dans les pacages les plus maigres de la ferme et se contente l'hiver d'une ration parcimonieuse de foin. Elle est menée au baudet seulement lorsque la monte des juments est terminée.

Le baudet n'est guère élevé en grand que dans les Deux-Sèvres, plus particulièrement dans l'arrondissement de Melle, mais aussi bien sûr, quoique de façon plus clairsemée, en Gâtine !

Mon ancêtre René COLLIN, garde étalon à Amailloux au XVIII^e, et son fils François, ont-ils réellement œuvré auprès de ces animaux si représentatifs du Poitou ? J'aime à le croire... Mais, une chose est certaine : « y'avait bien des guenilloux à Amailloux ! » La preuve en est que sur l'ouvrage « Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres » d'Étienne DUPIN, il est dit que sur cette commune, il se trouve deux haras dont un de baudets.

2.° AMAILLOU, commune au nord-ouest et à 14 kilomètres de Parthenay, sur le chemin de cette ville à Bressuire. Sa population est de 659 individus. Son territoire est arrosé par les ruisseaux de l'Arceau et de la Guillère, qui vont se réunir à celui du Cébron : on y récolte du seigle, un peu de froment, de baillarge, du blé noir, de l'avoine, un peu de lin et de pommes-de-terre; les prairies naturelles sont vastes, mais de médiocre qualité. La commune est en grande partie couverte de bois, dont la proximité peut les faire regarder comme ne formant qu'une forêt; ils sont la plupart placés au nord: ce sont les bois de Vinceau, d'Étourche, de Pugny, de Barret, des Petit et Grand Brûlé, de Moreau, de Lagoust, de Renardières, de la Fontaine, de Vilbouin, de Pumanier, de Cerisier, de Grollo, de la Pierre-Mauvaise, de la Fontaine, des Petite et Grande Cheville, de Goullard, de la Bottierre, de la Garenne, de la Petite et Grande Herse, de Bournezeau, de la Goranière, de Bouillot, de Vallanche, de la Jaunolière, de Prieux, du Puy-Bertin, du Derrière, de la Fenêtre, de Loche-Boisseaux, de la Sablière. On y compte onze étangs, dont le plus grand a environ 1 hectare 25 ares d'étendue, le moyen, 60 à 75 ares, et le plus petit, 20 à 30. Il y a deux moulins à eau, trois à vent, un haras de chevaux et un de baudets. Il n'y a d'autre commerce que celui des bestiaux.

Notes :

Il ne restait en 1977 que 44 baudets de race pure dans tout le Poitou-Charentes et Vendée. Une élève vétérinaire, Annick Audiot, a réussi à alerter les autorités compétentes et à collaborer à un programme de sauvetage. Avec 132 ânes en 1999, 174 naissances de baudets du Poitou en 2009, cette espèce tient le triste privilège de posséder le plus faible effectif des races d'équidés. S'il s'agissait d'espèces sauvages, sur la liste rouge de L'Union Mondiale pour la Nature (UICN), cette race serait probablement rangée dans la catégorie « en danger critique d'extinction » avec quelques espèces emblématiques telles que la tortue Luth, le rhinocéros noir ou le cheval de Przewalski ... « Les baudets du Poitou, le trait mulassier et la mule poitevine ont encore toute leur place dans la gestion des prairies. Producteurs d'une énergie aussi peu polluante que bon marché, ce sont en outre d'agréables compagnons, tant pour le travail que pour le loisir. Reste à le faire savoir ... »

Je tiens à remercier particulièrement Mr Jean-Luc CLÉMENT, du temps qu'il a bien voulu m'accorder et de sa confiance pour le prêt de ses précieux livres.

Sources :

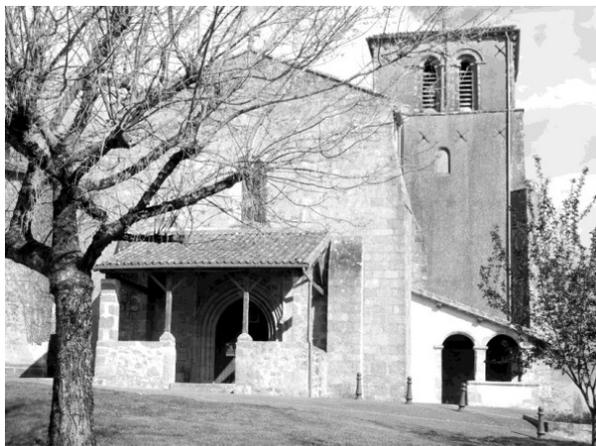
- L'âne, les chevaux mulassiers et la mule du Poitou – Léon SAUSSEAU – Ed. LAUAUZELLE
- De l'industrie mulassière en Poitou – Eugène AYRAULT – Ed. Librairie agricole de la maison rustique.
- Le Baudet du Poitou – Éric ROUSSEAU – Geste Éditions
- Gallica : Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres Étienne DUPIN
- Images : Weheartit et Pinterest

Nat

[Parentajhe à moé](#)



ZOOM SUR UNE VIE BRISÉE



Azay-sur-Thouet, à mi-chemin entre Secondigny et Parthenay, était dès le XVII^e siècle, un gros bourg de Gâtine, fier de son église Saint-Hilaire datant du XV^e siècle.

En 1665, sous Louis XIV, « *l'église comptait cinq chapelles et son tabernacle tout doré était fort beau.* »

C'est ainsi que la décrit Maurice Pognat, dans son *Histoire des Communes des Deux-Sèvres*. Mais comme on le sait, le siècle de Louis XIV fut une période noire, avec la misère, les épidémies, la Taille et la Gabelle et les dorures de l'église n'apportèrent pas pour autant l'aisance aux habitants.

Certains furent donc obligés pour survivre, de tenter l'aventure très risquée de la contrebande du sel. On sait que la punition était le gibet, les galères ou la déportation.

Nous étions là en pays de basse Gabelle, où le sel était peu cher ; mais il fallait passer la Loire, en pays de haute Gabelle pour le revendre plus cher en essayant d'échapper aux gabelous. Sinon la Tour Grainetière de Thouars, idéalement placée sur le chemin, servait de prison à ceux qui étaient pris ; ils

y croupissaient dans des conditions atroces.

Pour l'un d'entre eux, né à Azay-sur-Thouet, ce fut la déportation au Canada. C'est ainsi que Louis Babin dit « Polet », se retrouva de l'autre côté de l'Atlantique sans l'avoir vraiment voulu. Il figure au nombre des pionniers envoyés pour peupler la Nouvelle-France. Il fut embarqué en avril 1730.

Il est né à Azay-sur-Thouet le 21 décembre 1698 (donc sous Louis XIV) mais fut déporté sous Louis XV en 1730. Son père, Hilaire Babin, né le 11 mars 1664 à Azay-sur-Thouet, était gardien des Capucins de Parthenay et sa mère, Françoise Seigneuret née aussi à Azay-sur-Thouet le 4 août 1675 y est décédée le 28 juin 1731 à 56 ans.

Son surnom, « Polet », n'est pas un surnom comme en avaient les soldats ; il est tout simplement celui que portait son grand-père : Paul Babin dit « Paulet » c'est-à-dire « le petit Paul », surnom également porté par son père, puisque dans son acte de baptême Louis Babin est fils de Hilaire Paulet et de Françoise Seigneuret.

La famille d'Hilaire Babin et de Françoise Seigneuret comptait 4 enfants, tous nés à Azay-sur-Thouet. Louis en était l'aîné.

Au Canada, Louis Babin dit « Polet » connut une destinée tragique. Marié le 9 janvier 1731 à Québec, il est décédé le 9 mars de la même année. On ne lui connaît pas de descendance.

Coïncidence troublante, sa mère est décédée 3 mois après lui.

Question : a-t-elle appris la nouvelle ? Est-ce la raison de son décès ? À ce moment-là, les nouvelles ne se propageaient pas aussi vite, mais en trois mois un bateau a quand même pu faire la traversée et apporter un courrier. Ceci restera un mystère.

Marguerite MORISSON



LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES SUR LE WEB :

SITE INTERNET : Mise en ligne de l'inventaire de la sous-série 1 Q

Les Archives départementales ont le plaisir de vous annoncer la toute première mise en ligne de leurs inventaires avec l'inventaire de la sous-série 1 Q. La sous-série 1 Q présente l'état du domaine national à l'aube de la Révolution française, un temps qui a structuré la propriété actuelle et intéressera tous les chercheurs dans l'histoire foncière du département, voire des départements voisins.

À VENIR... EN DÉCEMBRE

Deux fonds d'archives en ligne rejoignent le site des Archives départementales, à l'adresse <http://archives.deux-sevres.com> :

- une rubrique **déclarations de successions**, suite des tables de successions déjà en ligne. Ces registres classés par bureau et date permettent, entre 1790 et 1918, de connaître les biens d'un défunt et peuvent renvoyer à des actes notariés
- une rubrique **répertoires et minutes de notaires** alimentée au fil de la numérisation de ces documents

Certaines rubriques sont ou vont être enrichies :

- **Cadastre napoléonien**, renommée **cadastre**, qui rend accessible progressivement l'ensemble des plans cadastraux communaux conservés
- **Histoire du département**, avec mise à disposition des fichiers numérisés des monographies communales et scolaires, actuellement uniquement accessibles sur les postes en salle de lecture.
- **Registres de recrutement militaire**, ajout de quelques registres de listes du contingent.

- **Presse**, des années en plus pour *Le Mémorial des Deux-Sèvres* !!
- **Enfants trouvés ou abandonnés** : quelques registres supplémentaires...
- **Registres paroissiaux et d'état civil** : la rubrique s'enrichit de registres de tables décennales cantonales (fin 19^{ème}, début 20^{ème}).

DU NOUVEAU POUR LE PROGRAMME CULTUREL DES AD79

CONFÉRENCES DES ARCHIVES

➤ À 20h30

Hall d'exposition des Archives départementales.

📅 **Mercredi 3 octobre**

« En quête d'archives : les clefs du succès ! » par Laurent MENEZ, chercheur amateur.

📅 **Mercredi 28 novembre**

« Enquête sur un bressuirais à Paris : l'architecte Raymond Barbaud (1860-1927) » par Franck DELORME, attaché de conservation, adjoint au conservateur à la cité de l'architecture et du patrimoine.



Nouveaux horaires : des ateliers de paléographie accessibles à ceux qui travaillent !

ATELIERS PALÉOGRAPHIE

➤ De 12h45 à 13h45 : cours débutants

➤ De 17h à 18h15 : cours confirmés

Salle pédagogique des Archives départementales

ET LA POURSUITE DU...

CAFÉ DES ARCHIVES

➤ De 13h à 13h45

Salle pédagogique des Archives départementales

📅 **Judi 13 décembre**

« Les filles du Roy en Deux-Sèvres ».

NÉCROLOGIE, ADIEU À NOTRE AMIE

Madame Baudou, notre amie Henriette, nous a quittés le 22 octobre dernier. Avec son mari Pierre, décédé en 2011, ils étaient adhérents et membres actifs de notre association depuis sa création en 1990.

En 2009, le titre de « Membres d'Honneur » leur avait été conjointement attribué, pour tous les services rendus à notre association.

Henriette, toujours discrète, a cependant accompli un énorme travail de dépouillement, passant de longues journées aux archives, à une époque où l'on devait encore feuilleter les registres page à page, ou tourner la manivelle des lecteurs de microfilms.

La numérisation venue, elle s'est adaptée sans problème, élargissant ainsi le champ de ses activités, donnant de son temps sans compter.

Mais depuis le décès de son mari, Henriette a peu à peu abandonné ses activités. Elle s'est, petit à petit, laissée glisser vers un « ailleurs », dont elle ne pouvait plus revenir.

Douce, souriante, généreuse, toujours là pour ses enfants et petits-enfants qu'elle adorait, elle était aussi pour moi la vieille amie connue en sixième, lorsque nous étions internes au lycée de jeunes filles de Niort pendant la guerre, dormant pendant 6 ans dans le même dortoir. Ça crée des liens ! et des liens tellement solides que 75 ans plus tard, nous nous fréquentions encore et que nous nous retrouvions toujours toutes avec plaisir, les Janine, Louise, Renée, Micheline ou Jocelyne des années de guerre !

Ainsi va la vie ! Mais sois assurée Henriette que tes amies, tant qu'elles seront là, garderont pour toi une place privilégiée dans leur cœur.

Le Cercle généalogique te dit aussi sa reconnaissance et ses remerciements pour ta contribution efficace à l'œuvre commune et pour avoir participé à la naissance et à l'épanouissement de notre association.

Tu as droit maintenant au repos. Nous ne t'oublierons pas.

Marguerite MORISSON

